

Insee Dossier

Nord-Pas-de-Calais-Picardie



N° 3

Mai 2016

**La nouvelle géographie prioritaire :
portrait économique et social
des quartiers du Nord
et du Pas-de-Calais**

Avant-propos

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une nouvelle carte de la géographie prioritaire de la politique de la ville est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, identifiés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, se sont substitués ainsi aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). Ces quartiers prioritaires sont des quartiers situés en territoire urbain et caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais comptent, sur leur territoire, 155 quartiers prioritaires (91 dans le Nord et 64 dans le Pas-de-Calais) répartis sur plus de 140 communes.

Cet Atlas de la nouvelle géographie prioritaire, réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et la direction régionale de l'Insee, a pour vocation d'accompagner l'ensemble des institutions publiques compétentes dans la mise en œuvre de leurs actions d'accompagnement et de requalification des quartiers de la politique de la ville. À cette fin, l'ouvrage vise à établir un état des lieux de la situation économique, sociale, urbaine de chaque quartier, en contextualisant la situation de chaque territoire au sein de l'agglomération qui l'englobe.

Les deux premiers chapitres, introductifs, dressent un portrait des quartiers prioritaires du Nord-Pas-de-Calais et de ses habitants. Ils présentent les principales caractéristiques des habitants des quartiers prioritaires de la région en montrant leurs spécificités par rapport aux habitants des autres quartiers prioritaires à l'échelle nationale, mais également par rapport aux autres habitants des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Le diagnostic repose sur une mise en perspective des quartiers selon plusieurs thématiques : revenus, caractéristiques sociologiques de la population, activité de la population résidente, chômage, statut d'occupation des logements...

Le troisième chapitre met en évidence les principales spécificités des différents quartiers de la politique de la ville du Nord et du Pas-de-Calais, dans une lecture transversale et multi-thématique. Pour aider à mieux appréhender les cibles d'action selon les quartiers, ce chapitre propose des regroupements de quartiers prioritaires en sept profils-types.

Enfin, la dernière partie du document est constituée de fiches territoriales, établies à l'échelle intercommunale qui est le territoire de contractualisation de la politique de la ville. Chaque fiche propose un état des lieux détaillé de la situation économique, sociale, urbaine des différents quartiers de la politique de la ville.

Fondé sur des données statistiques et une cartographie fine, l'Atlas apporte un socle d'indicateurs à même d'aider les acteurs dans la conception de projets adéquats et dans le suivi, à moyen terme, des évolutions des quartiers de la politique de la ville.

Daniel HUART

**Directeur régional de l'Insee
Nord-Pas-de-Calais-Picardie**

André BOUVET

**Directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
Nord-Pas-de-Calais-Picardie**

Sommaire

Vue d'ensemble	4
Les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais : des espaces moins peuplés et moins riches que les quartiers de France métropolitaine	6
Des quartiers prioritaires moins peuplés	6
Des revenus globalement plus faibles et des inégalités plus marquées	7
Près d'un ménage sur deux a changé de logement au cours des cinq dernières années	9
Des espaces où les difficultés sociales sont particulièrement prégnantes	10
Une population nettement plus jeune dans les quartiers prioritaires	10
Un chômage deux fois plus élevé et davantage d'actifs en emploi sans diplôme	11
Davantage de familles monoparentales	11
Des allocataires Caf plus nettement dépendant des prestations sociales	11
Un parc locatif social beaucoup plus développé dans les quartiers prioritaires	11
Une plus forte proportion d'étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne	12
Sept profils-types de quartiers prioritaires	14
De moindres difficultés socioéconomiques et des revenus plus élevés	15
Une population plus âgée et moins mobile avec des revenus un peu plus élevés qu'ailleurs	16
Un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile	17
Une forte mobilité résidentielle et des actifs en emploi un peu plus diplômés	18
Une population assez jeune souvent locataire du parc social	19
Davantage de chômeurs de longue durée et de faibles revenus	20
Une population très jeune qui cumule les difficultés	21
Des contrastes forts entre les EPCI	22
38 % des habitants des quartiers prioritaires dans la Métropole Européenne de Lille	22
Une structure par âge des quartiers prioritaires très différente d'un EPCI à l'autre	23
Une forte dépendance aux prestations sociales pour les allocataires Caf dans certains territoires	23
Une part des actifs au chômage qui varie du simple au double	25
Une proportion variable d'habitants vivant dans une famille monoparentale	25
Une proportion de locataires en logement social souvent très élevée	25
Une surreprésentation de la population étrangère hors Union européenne dans les quartiers de la Métropole lilloise et de l'Avesnois	25

Fiches territoriales par EPCI

Communauté urbaine d'Arras	28
Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs et communauté de communes d'Artois Lys	30
Communauté d'agglomération du Boulonnais et communauté de communes Mer et Terres d'Opale	34
Communauté urbaine du Calaisis et communauté de communes de la Terre des Deux Caps	38
Communauté d'agglomération de Cambrai et communauté de communes du Caudrésis et du Catésis	42
Communauté d'agglomération du Douaisis	46
Communauté urbaine de Dunkerque	50
Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et communauté de communes de Pévèle-Carembault	52
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	56
Métropole Européenne de Lille	60
Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et communauté de communes du Sud Avesnois	64
Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent	68
Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut	70
Communauté d'agglomération de Saint-Omer et communautés de communes de Flandre Intérieure et du Pays d'Aire	74
Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et communauté de communes du Pays de Mormal	78

Définitions 82

Dossier réalisé par : Betty Becuwe, David Desrivierre, Virginie Gamblin, Sébastien Terra

Rédaction en chef : Élisabeth Vilain

Directeur de la publication : Daniel Huart

Suivi partenarial : Kag Sanoussi, Adrien Sansone, Pascale Stoven (DRJSCS), Pierre-Édouard Martin, Morgane Petit, Marie Sioen (Irev)

Vue d'ensemble

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Près de 1 300 quartiers sont désormais concernés par la politique de la ville en France métropolitaine, dont 155 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ces 155 quartiers concentrent en 2011 près de 520 690 habitants, contre 4 825 140 habitants pour les quartiers de France métropolitaine. Ainsi, 10,8 % de la population en géographie prioritaire de France métropolitaine résident dans un quartier du Nord ou du Pas-de-Calais (l'ensemble de leur population ne représentant que 6,4 % de la population métropolitaine). Le poids de la population relevant de la politique de la ville est donc logiquement plus élevé : 13,0 % contre 7,7 % en France métropolitaine.

L'une des principales caractéristiques des quartiers prioritaires est la relative jeunesse de la population. Au sein des 155 quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, on compte près de 47 personnes de 60 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 18 ans ; à l'échelle de l'ensemble des deux départements, ce ratio est de 84 seniors pour 100 jeunes.

Les ressources financières des habitants des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais sont nettement inférieures à celles de leurs homologues de France métropolitaine. Ainsi, la moitié d'entre eux résident dans un ménage déclarant moins de 8 900 euros par an en 2011. Ce revenu fiscal médian par unité de consommation est plus élevé pour les quartiers de France métropolitaine : 9 600 euros, soit 700 euros de plus. Prise dans leur ensemble, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont eux-mêmes en retrait par rapport à la situation métropolitaine : 16 800 euros contre 19 200 euros. En corollaire, la part de faibles revenus est plus importante dans les quartiers prioritaires et les inégalités sont globalement plus prégnantes.

La pauvreté ne se résume toutefois pas à ces seuls aspects monétaires. Dans la lignée du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, il est nécessaire d'aborder la pauvreté et la vulnérabilité sous un angle fondamentalement multidimensionnel, en prenant par exemple en compte l'insertion sur le marché du travail ou encore les conditions de logement. En outre, il peut être utile de se focaliser sur certaines populations souvent plus précaires, comme les familles monoparentales ou les allocataires Caf particulièrement dépendants des prestations et minima sociaux.

Comme en France métropolitaine, les habitants des quartiers de la politique de la ville du Nord et du Pas-de-Calais cumulent ces multiples facteurs de vulnérabilité. Par exemple, 30 % de la population active est au chômage au sein des quartiers prioritaires, soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population. De même, 20 % des personnes appartiennent à une famille monoparentale, contre 12 % dans l'ensemble de la population. Plus globalement, l'ensemble des indicateurs socioéconomiques apparaissent nettement plus défavorables : une proportion plus élevée d'actifs en emploi sans diplôme, de chômeurs de longue durée, de locataires vivant dans un logement social, d'allocataires Caf fortement dépendants des prestations et minima sociaux ou encore d'étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne.

Cette analyse globale à l'échelle des 155 quartiers du Nord et du Pas-de-Calais masque une forte hétérogénéité entre les territoires. Cette hétérogénéité s'observe d'abord entre les différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), échelons de référence pour la signature des contrats de ville relatifs à cette géographie prioritaire. Par exemple, alors que près d'un quart de la population de la communauté d'agglomération de Lens-Hénin réside dans un quartier prioritaire, cette proportion n'est que de 7 % pour la communauté d'agglomération de Saint-Omer.

Plus finement encore, la situation propre à chaque quartier varie considérablement. Ainsi, alors que 56 % des quartiers comportent moins de 2 000 habitants, deux d'entre eux sont nettement plus peuplés : celui du « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix, avec près de 70 000 habitants, et celui du « Secteur Sud » à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies, avec un peu plus de 45 000 habitants. De même, le revenu fiscal médian par unité de consommation varie considérablement. En particulier, dans certains quartiers, la pauvreté monétaire est exacerbée. La moitié des personnes appartient à un ménage déclarant moins de 7 000 euros par an dans ceux de « Provinces Françaises », « Long Prés – Prés du Paradis » et « Pont de Pierre » localisés dans la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, « Les Épis » et « Résidence Gayant » dans celle du Douaisis, ou encore celui de « Beau Marais » dans la communauté d'agglomération du Calaisis et de « Saint-Exupéry – Léon Blum » dans celle de Saint-Omer.

Toutefois, ces quartiers peuvent être regroupés en sept profils types relativement homogènes.

Un premier profil regroupe 19 quartiers concentrant 6,1 % de la population en géographie prioritaire. Les habitants de ces quartiers sont généralement caractérisés par des revenus plus élevés et par de moindres difficultés socioéconomiques. En particulier, la part de locataires est significativement plus faible que dans la majorité des quartiers des autres profils. En outre, la part des actifs au chômage et la proportion de chômeurs de longue durée sont généralement plus faibles. La population résidant dans ces quartiers est disséminée dans de nombreux EPCI.

Le deuxième profil, regroupant 11 quartiers et 3,7 % de la population en géographie prioritaire, est davantage caractérisée par une population plus âgée que celle des autres profils et par une moindre mobilité résidentielle des ménages. En outre, les revenus sont globalement plus importants qu'en moyenne sur l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. La population résidant dans ces quartiers est notamment présente dans la partie est de l'ancien corridor minier.

Un troisième profil, qui regroupe 52 quartiers représentant 22,2 % de la population des quartiers prioritaires, est avant tout caractérisée par l'importance du chômage de longue durée. Les revenus sont souvent plus élevés qu'en moyenne mais restent globalement plus faibles que ceux des deux profils précédents. La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée le long de l'ancien corridor minier, notamment dans son versant ouest : communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Noeux et environ et de Lens-Liévin.

Les 11 quartiers formant le quatrième profil, concentrant 3,7 % de la population en géographie prioritaire, se distinguent essentiellement par une plus forte mobilité résidentielle des ménages et par une moindre proportion d'actifs en emploi sans diplôme. Les revenus restent globalement plus élevés qu'en moyenne et les autres indicateurs socioéconomiques sont relativement plus favorables, avec en particulier un chômage souvent inférieur à la moyenne. La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée dans les EPCI de petite taille ne comportant qu'un seul quartier prioritaire telles les communautés de communes du Pays d'Aire, d'Artois-Lys ou du Pays de Mormal.

Un cinquième profil, qui regroupe 37 quartiers représentant un peu moins de la moitié de la population des quartiers prioritaires, est avant tout caractérisée par une forte proportion de locataires résidant dans un logement social. À la différence des profils précédents, les revenus sont assez souvent plus faibles qu'en moyenne. La population est globalement plus jeune avec une proportion souvent supérieure de familles monoparentales et d'étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne, deux sous-populations généralement surreprésentées au sein du parc locatif social. La population résidant dans ces quartiers est présente dans de nombreux EPCI, en particulier le long d'un axe reliant la Métropole Européenne de Lille à la communauté urbaine de Dunkerque en passant par la communauté de communes de Flandre intérieure.

Le sixième profil comporte 11 quartiers concentrant un peu plus de 6 % de la population en géographie prioritaire. Les revenus sont nettement plus faibles que ceux des profils précédents et les inégalités bien plus marquées. Du point de vue des formes de pauvreté, c'est surtout l'importance du chômage de longue durée qui caractérise les quartiers relevant de ce profil. Dans une moindre mesure, la proportion de familles monoparentales est également plus importante. La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée dans quelques EPCI : communauté de communes du Sud Avesnois, communauté urbaine d'Arras et communauté d'agglomération de Cambrai. C'est également le cas dans la communauté d'agglomération du Calaisis.

Les 12 quartiers formant le dernier profil regroupent 8,3 % de la population en géographie prioritaire. Ces quartiers prioritaires sont dans une situation particulièrement défavorable. Les revenus de leurs habitants sont très faibles. La population cumule de multiples difficultés socioéconomiques : la notion de pauvreté multidimensionnelle prend ici tout son sens. Le chômage est bien plus élevé dans ces territoires, de même que sa composante de longue durée. En corollaire, la part des actifs en emploi sans diplôme est également importante. Les familles monoparentales et les étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne sont davantage représentés. Enfin, du point de vue du logement, aussi bien la part de locataires que la proportion de ceux résidant en logement social sont plus élevées. La population résidant dans ces quartiers est surtout surreprésentée dans trois communautés d'agglomération : celles de Boulogne-sur-Mer, de Calais et de Saint-Omer. C'est également le cas, dans une moindre mesure, de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et de celle du Douaisis.

Parmi les 155 quartiers prioritaires, cinq quartiers « cœur de cible » ont été identifiés à la suite du Comité interministériel égalité citoyenneté du 6 mars 2015, en raison de leurs difficultés sociales, économiques, urbanistiques ou de sécurité particulièrement prégnantes. Ces quartiers prioritaires concentrent les interventions publiques au titre des zones de sécurité prioritaires (ZSP), des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) et des projets nationaux ou régionaux de l'ANRU. Il s'agit des quartiers : « Pont de Pierre » à Maubeuge ; « secteur Sud » à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies ; « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix ; « La Bourgogne » à Tourcoing ; « Chemin Vert – Beaurepaire – Malborough » à Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne.

Les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais : des espaces moins peuplés et moins riches que les quartiers de France métropolitaine

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais accueillent 155 quartiers de la politique de ville, définis suite à la loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014. Ces quartiers abritent plus de 520 000 habitants, soit 13 % de la population de ces deux départements. Le Nord et le Pas-de-Calais figurent ainsi parmi les territoires métropolitains les plus concernés par la politique de la ville : ils concentrent 10,8 % de la population nationale en quartiers prioritaires alors qu'ils ne représentent que 6,4 % de l'ensemble de la population métropolitaine. Dans ces deux départements, les quartiers sont, en moyenne, moins peuplés que les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine et leurs habitants disposent de revenus plus faibles.

La loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 propose une nouvelle délimitation de la géographie prioritaire pour la politique de la ville et se concentre sur les territoires les plus en difficulté. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 155 quartiers relèvent désormais de la géographie prioritaire (contre 73 zones urbaines sensibles et 212 quartiers CUCS hors zones urbaines sensibles). Ils regroupent un peu plus de 520 000 habitants, soit 13,0 % de la population du Nord et du Pas-de-Calais (figure 1). En France métropolitaine, ce sont 1 300 quartiers et plus de 4 800 000 habitants qui sont concernés par la géographie prioritaire. Ainsi, les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais regroupent 10,8 % de la population nationale en géographie prioritaire alors qu'ils ne représentent que 6,4 % de l'ensemble de la population de France métropolitaine.

1 Données de synthèse à l'échelle des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais et de France métropolitaine

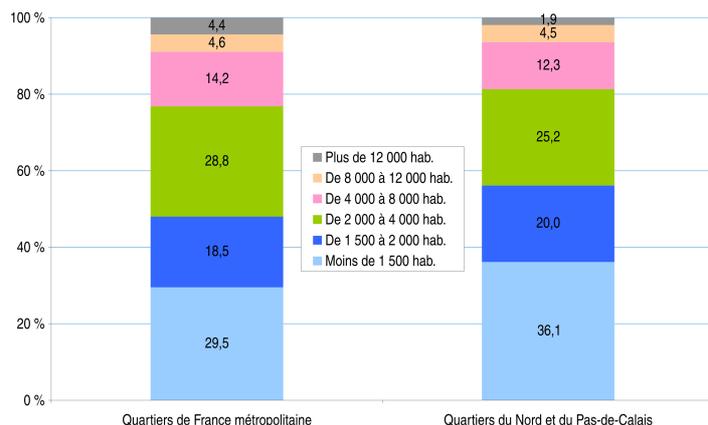
Indicateur	Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	Quartiers de France métropolitaine
Population	520 690	4 825 140
Part de la population vivant dans un quartier prioritaire (en %)	13,0	7,7
Revenu fiscal médian par UC en euros	8 917	9 635
Premier quartile par UC en euros (Q1)	4 056	4 968
Troisième quartile par UC en euros (Q3)	14 760	15 643
Rapport interquartile (Q3/Q1)	3,6	3,1
Part de faibles revenus (en %)	33,3	29,4
Mobilité résidentielle (en %)	46,9	46,7

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Des quartiers prioritaires moins peuplés

Les quartiers prioritaires apparaissent globalement moins peuplés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais avec en moyenne 3 400 habitants par quartier contre 3 800 pour ceux de France métropolitaine. En particulier, les quartiers de moins de 2 000 habitants sont surreprésentés dans le Nord et le Pas-de-Calais : 56 % contre 48 % en France métropolitaine (figure 2). À l'opposé, 6,4 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais comptent plus de 8 000 habitants contre 9 % en France métropolitaine. Deux quartiers sont nettement plus peuplés que les autres : celui du « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » dans la zone de Roubaix, Tourcoing, Wattlelos et Croix, avec près de 70 000 habitants, et celui du « Secteur Sud » dans la zone de Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies, avec un peu plus de 45 000 habitants.

2 Répartition des quartiers selon le volume de peuplement en 2011



Note de lecture : 36,1 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais comportent moins de 1 500 habitants.

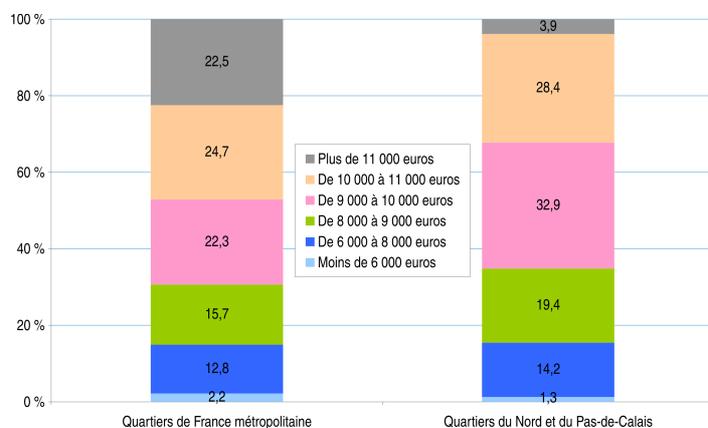
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Des revenus globalement plus faibles et des inégalités plus marquées

Le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais s'élève à près de 8 900 euros par an en 2011 contre 9 600 euros pour ceux de France métropolitaine. La définition des quartiers prioritaires tenant compte du contexte local (et du revenu médian de l'unité urbaine d'appartenance du quartier), ces différences s'expliquent aisément puisque le revenu médian des départements du Nord et du Pas-de-Calais est lui-même en deçà de la moyenne nationale : 16 800 euros contre 19 200 euros.

Plus précisément, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 35 % des quartiers prioritaires sont caractérisés par un revenu fiscal médian par UC inférieur à 9 000 euros contre 31 % en France métropolitaine (figure 3). À l'autre extrémité, le revenu fiscal médian par UC est supérieur à 11 000 euros pour 4 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais contre 22,5 % de ceux de France métropolitaine.

3 Répartition des quartiers selon le revenu fiscal médian par UC en 2011



Note de lecture : pour 3,9 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare au moins 11 000 euros par unité de consommation.

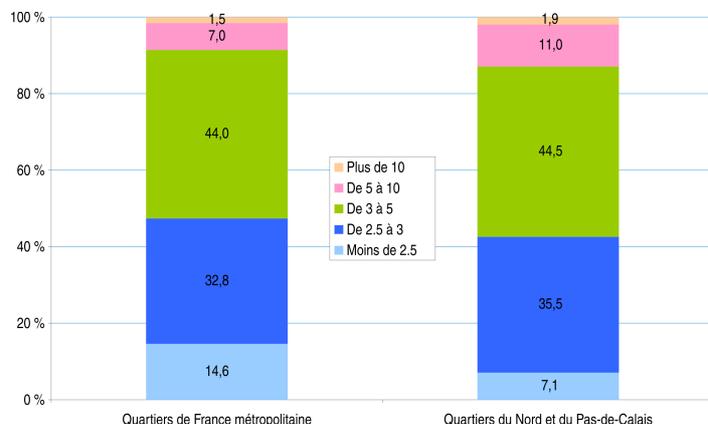
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Certains quartiers sont dans une situation particulièrement délicate, en particulier ceux de « Provinces Françaises » et de « Long Prés – Prés du Paradis », tout deux situés dans l'agglomération de Maubeuge, avec un revenu fiscal médian par UC inférieur à 6 000 euros. D'autres quartiers sont dans une position analogue, avec un revenu fiscal médian par UC inférieur à 7 000 euros : « Les Épis » à Sin-le-Noble, « Beau Marais » à Calais, « Pont de Pierre » à Maubeuge, « Résidence Gayant » à Douai et Lambres-lez-Douai, « Saint-Exupéry – Léon Blum » à Longuenesse, Saint-Omer et Arques.

Les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais sont également caractérisés par une dispersion des revenus un peu plus marquée. Cette dispersion des revenus est ici mesurée par le rapport interquartile, c'est-à-dire le rapport entre le revenu des 25 % les plus riches et les 25 % les plus pauvres. Plus ce rapport est élevé, plus les inégalités de revenus entre les habitants sont prononcées (figure 4). Près de 13 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais sont caractérisés par un rapport interquartile supérieur à 5 contre seulement 9 % pour ceux de France métropolitaine.

Les quartiers où les inégalités sont les plus prégnantes sont globalement ceux où les revenus sont les plus faibles, notamment chez les plus pauvres. Par exemple, le rapport interquartile est supérieur à 10 pour ceux de « Provinces Françaises » et de « Long Prés – Prés du Paradis », dans l'agglomération de Maubeuge, et celui de « Beau Marais », localisé dans la commune de Calais. Pour ces trois quartiers, les 25 % des ménages les plus pauvres déclarent moins de 1 000 euros par an.

4 Répartition des quartiers selon le rapport interquartile en 2011



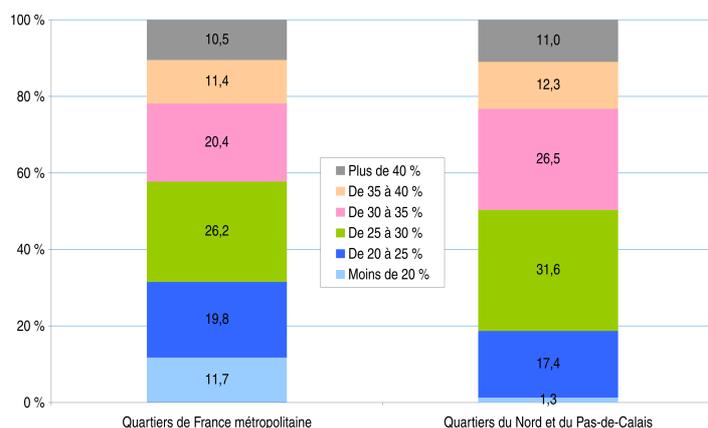
Note de lecture : pour 1,9 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, les 25 % des revenus les plus élevés sont plus de 10 fois supérieurs aux 25 % des revenus les plus faibles.

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

En conséquence, la proportion de faibles revenus est également plus importante dans les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais : 33 % des personnes appartiennent à un ménage déclarant de faibles revenus contre 29 % pour les quartiers prioritaires de France métropolitaine (figure 1).

De plus, la part des faibles revenus est supérieure à 30 % pour près de la moitié des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, contre seulement quatre quartiers sur dix en France métropolitaine (figure 5). En particulier, les quartiers « Provinces Françaises » et « Long Prés – Prés du Paradis ». présentent logiquement une proportion de faibles revenus très élevée, supérieure à 50 %.

5 Répartition des quartiers selon la part des faibles revenus en 2011



Note : la part de faibles revenus correspond à la proportion de revenus inférieurs au 1er décile de la distribution des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville. La part des faibles revenus est supérieure à 40 % pour 11 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais et 10,5 % des quartiers de France métropolitaine.

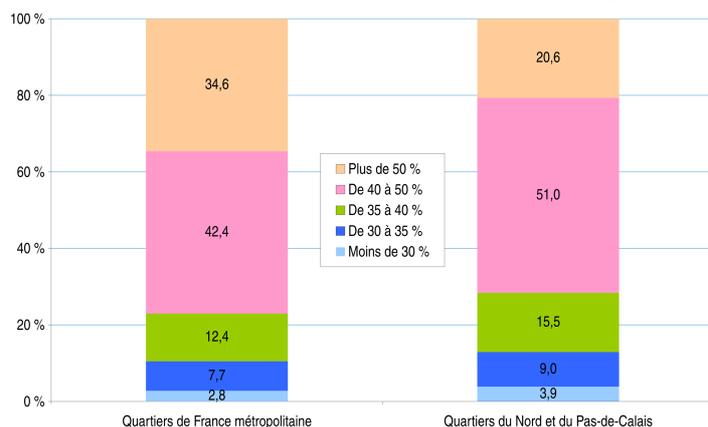
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Près d'un ménage sur deux a changé de logement au cours des cinq dernières années

Globalement, la mobilité résidentielle des ménages est analogue pour les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et de France métropolitaine : près de 47 % des ménages ont changé de logement au cours des cinq dernières années (figure 1). Toutefois, la répartition des quartiers selon le degré de mobilité diffère entre, d'une part, le Nord et le Pas-de-Calais et, d'autre part, la France métropolitaine. Plus précisément, pour 35 % des quartiers nationaux, plus de la moitié des ménages ont changé de résidence, contre seulement 21 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais.

La mobilité résidentielle des ménages varie beaucoup d'un quartier à l'autre. Ainsi, seulement 29 % des ménages ont déménagé au cours des cinq dernières années dans le quartier de « Cité Thiers – Cité du Rivage », situé à Bruay-sur-L'Escaut et Escautpont, contre 70 % dans le quartier « Les Oliveaux », localisé à Loos.

6 Répartition des quartiers selon la mobilité résidentielle des ménages en 2011



Note de lecture : dans 3,9 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, moins de trois ménages sur dix ont changé de logement au cours des cinq dernières années, contre 2,8 % des quartiers de France métropolitaine.

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Des espaces où les difficultés sociales sont particulièrement prégnantes

Les habitants des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais sont plus jeunes que le reste de la population. Ils sont également exposés à des difficultés économiques et sociales nombreuses. Ces personnes sont ainsi deux fois plus confrontées au chômage que l'ensemble de la population. Près d'un actif sur cinq ne dispose d'aucun diplôme, ce qui se traduit par des rémunérations moindres et une fragilité accrue en cas de perte d'emploi. En outre, les allocataires Caf des quartiers sont plus souvent dépendants des prestations sociales. Enfin, les habitants des quartiers prioritaires sont majoritairement locataires de leur logement, et résident plus fréquemment dans un logement social.

Les quartiers du Nord et du Pas-de-Calais sont, en moyenne, moins peuplés que les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine et leurs habitants disposent de revenus plus faibles. Par rapport à l'ensemble des habitants du Nord et du Pas-de-Calais, ceux des quartiers prioritaires se distinguent par la diversité et l'intensité des difficultés sociales auxquelles ils sont confrontés (figure 7), que ce soit en termes d'insertion sur le marché du travail ou de conditions de logement.

7 Indicateurs sociodémographiques à l'échelle des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais en 2010

Indicateurs	Nord		Pas-de-Calais		Départements du Nord et du Pas-de-Calais		France métropolitaine
	Ensemble	Quartiers	Ensemble	Quartiers	Ensemble	Quartiers	Ensemble
Indice de vieillissement	81,0	46,2	88,1	48,7	83,6	46,9	104,8
Part des actifs occupés sans diplôme	11,2	20,6	10,8	19,5	11,0	20,3	11,2
Part des actifs au chômage	15,4	29,9	15,4	31,1	15,4	30,3	11,5
Part des chômeurs de longue durée	45,6	49,6	47,8	53,7	46,4	50,9	40,1
Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	30,3	46,5	29,2	46,4	30,0	46,5	23,8
Part de familles monoparentales	12,1	19,7	11,0	19,7	11,7	19,7	10,4
Part de locataires	41,1	75,5	40,7	85,7	40,9	78,6	39,1
Part de locataires en logement social	49,0	67,7	42,6	61,4	46,7	65,6	38,9
Part de la population étrangère hors UE	2,8	9,6	0,9	2,6	2,1	7,5	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 ; Cnaf 2014.

Une population nettement plus jeune dans les quartiers prioritaires

Au sein des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais, on compte près de 47 séniors de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 18 ans. La population des quartiers prioritaires apparaît ainsi significativement plus jeune que le reste de la population des deux départements. En effet, pour l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais, cette proportion est près de deux fois plus importante : 84 séniors pour 100 jeunes. Par ailleurs, la population des deux départements est elle-même plus jeune que la population française qui compte 105 séniors pour 100 jeunes. Toutefois, ce constat masque d'importantes disparités entre les quartiers (figure 8).

8 Hétérogénéité des indicateurs sociodémographiques à l'échelle des quartiers en 2010

Indicateur	10 % des quartiers ont une valeur inférieure à...	10 % des quartiers ont une valeur supérieure à...
Indice de vieillissement	34,0	83,0
Part des actifs occupés sans diplôme	14,1	25,3
Part des actifs au chômage	22,4	37,4
Part des chômeurs de longue durée	42,9	58,7
Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	37,9	53,8
Part de familles monoparentales	12,5	26,3
Part de locataires	65,1	93,3
Part de locataires en logement social	27,4	94,0
Part de la population étrangère hors Union européenne	0,4	10,3

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 ; Cnaf 2014.

Un chômage deux fois plus élevé et davantage d'actifs en emploi sans diplôme

Les habitants des quartiers prioritaires cumulent un certain nombre de difficultés d'ordre économique et social, à commencer par l'insertion sur le marché du travail. Les habitants des quartiers prioritaires sont deux fois plus souvent confrontés au chômage : près de 30 % de la population active de ces quartiers est au chômage contre 15 % pour l'ensemble de la population du Nord et du Pas-de-Calais.

Les chômeurs de longue durée sont dans une situation plus précaire encore puisque l'éloignement durable au marché du travail se traduit souvent par une perte de capital, à la fois technique et social. Ce chômage de longue durée est également plus élevé dans les quartiers prioritaires : 51 % des chômeurs des quartiers prioritaires sont au chômage depuis plus d'un an, contre 46 % pour l'ensemble de la population du Nord et du Pas-de-Calais.

Plus localement, la part des actifs au chômage varie considérablement d'un quartier à l'autre. Ainsi, 10 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais sont caractérisés par une part d'actifs au chômage inférieur à 22 % alors que, à l'autre extrémité, 10 % d'entre eux présentent une part supérieure à 37 %. Celui-ci atteint même près de 60 % dans le quartier « Provinces Françaises » de l'agglomération Maubeugeoise. Cette variabilité concerne également le chômage de longue durée. La part de chômeurs de longue durée concerne par exemple près de deux tiers des chômeurs dans le quartier « Centre Ville » de la commune d'Auchel contre 27 % pour celui de « Pacot - Vandracq », à Lambersart.

Cette précarité face à l'emploi s'explique en partie par un moindre niveau de diplôme : les actifs en emploi qui ne disposent d'aucun diplôme représentent 20 % des actifs occupés au sein des quartiers prioritaires contre seulement 11 % pour l'ensemble de la population. Cet écart est d'autant plus significatif que la population des quartiers prioritaires est beaucoup plus jeune. Or, une population jeune est généralement plus diplômée qu'une population plus âgée. Cette situation se traduit par un niveau de rémunération moindre mais aussi par une fragilité accrue en cas de perte d'emploi.

Davantage de familles monoparentales

Les familles monoparentales cumulent souvent de multiples difficultés, associant en particulier des faibles revenus et une difficile insertion sur le marché du travail. Ces familles monoparentales sont surreprésentées au sein des quartiers prioritaires : près de 20 % des habitants des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais vivent dans une famille monoparentale, contre 12 % pour l'ensemble des habitants.

Comme précédemment, la situation apparaît très hétérogène à l'échelle des quartiers. Dans un quartier sur dix, la proportion de personnes vivant dans une famille monoparentale ne dépasse pas 13 %, soit une valeur proche de la moyenne observée dans le Nord et le Pas-de-Calais. À l'inverse, pour un quartier sur dix, plus de 25 % des habitants résident dans une famille monoparentale.

Des allocataires Caf plus nettement dépendant des prestations sociales

La part des prestations sociales dans les revenus des allocataires Caf apporte un indice complémentaire de la précarité des ressources monétaires des ménages résidant dans les quartiers prioritaires. Ainsi, les prestations sociales constituent plus de la moitié des revenus pour près de 47 % des allocataires Caf des quartiers prioritaires, contre 30 % pour l'ensemble des allocataires des départements du Nord et du Pas-de-Calais. En outre, les deux départements présentent eux-mêmes une situation dégradée par rapport au niveau national.

Cet aspect est également très variable à l'échelle des quartiers : la proportion d'allocataires Caf fortement dépendants des prestations sociales n'excède pas 38 % pour un quartier sur dix. En revanche, celle-ci dépasse 54 % pour un quartier sur dix.

Un parc locatif social beaucoup plus développé dans les quartiers prioritaires

La situation vis-à-vis du logement apparaît également nettement moins favorable pour les habitants des quartiers prioritaires. La proportion de locataires s'élève ainsi à 79 % dans les quartiers, contre 41 % pour l'ensemble de la population. Cette part est plus importante encore au sein des quartiers du Pas-de-Calais, où elle atteint 86 %.

Plus spécifiquement, la proportion, parmi les locataires, de ceux résidant dans le parc social est également plus importante au sein des quartiers prioritaires : 66 % contre 47 % pour l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Contrairement à ce que l'on observe pour les locataires, la part de locataires en logement social est plus élevée dans les quartiers prioritaires du Nord : 68 % contre 61 % pour les quartiers du Pas-de-Calais.

Les parts de locataires et de locataires en logement social varient également beaucoup d'un quartier à l'autre. Ainsi, un quartier sur dix est caractérisé par des proportions de locataires et de locataires en logement social respectivement supérieures à 93 % et 94 %. S'il ne s'agit pas nécessairement des mêmes quartiers dans les deux cas, ces deux indicateurs peuvent être très corrélés. Par exemple, ces indicateurs sont tous deux supérieurs à 97 % pour le quartier « Nouvelles résidences », localisé dans les communes de Saint-Nicolas et Saint-Laurent-Blangy de l'agglomération arrageoise.

Une plus forte proportion d'étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne

Enfin, la population étrangère provenant de l'extérieur de l'Union européenne, souvent caractérisée par une fragilité accrue sur les marchés du travail et du logement, est également surreprésentée dans les quartiers prioritaires. Elle représente 7,5 % de la population des quartiers contre seulement 2 % pour l'ensemble de la population. Les différences sont très marquées entre les deux départements : la proportion d'étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne atteint 9,6 % pour les quartiers du Nord contre 2,6 % pour ceux du Pas-de-Calais.

La part de la population étrangère originaire de l'extérieur de l'Union européenne diffère aussi très nettement d'un quartier à l'autre. Cette proportion est inférieure à 0,4 % pour un quartier sur dix alors qu'elle s'élève à plus de 10,3 % à l'autre extrême de la distribution. Le quartier « Pont de Pierre » à Maubeuge présente la part la plus importante : près de 23 % de la population résidente est étrangère et provient de l'extérieur de l'Union européenne.

Sept profils-types de quartiers prioritaires

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les 155 quartiers prioritaires peuvent être regroupés en sept classes relativement homogènes. Niveau de revenu et formes de précarité sont les deux éléments discriminants pour identifier ces groupes. L'éventail des situations est très large : si certains territoires semblent moins défavorisés que la moyenne des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, d'autres se caractérisent par des revenus très faibles et un cumul des facteurs de fragilité sociale : chômage particulièrement prononcé, part élevée de familles monoparentales, forte proportion d'actifs sans diplôme ou encore dépendance accrue des allocataires Caf aux prestations sociales.

Les 155 quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais peuvent être regroupés de manière à construire des classes relativement homogènes, c'est-à-dire dont les caractéristiques principales sont assez proches. Sept groupes de quartiers prioritaires peuvent ainsi être mis en évidence, chacun présentant une configuration propre s'écartant de la situation moyenne observée pour l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais (figure 9).

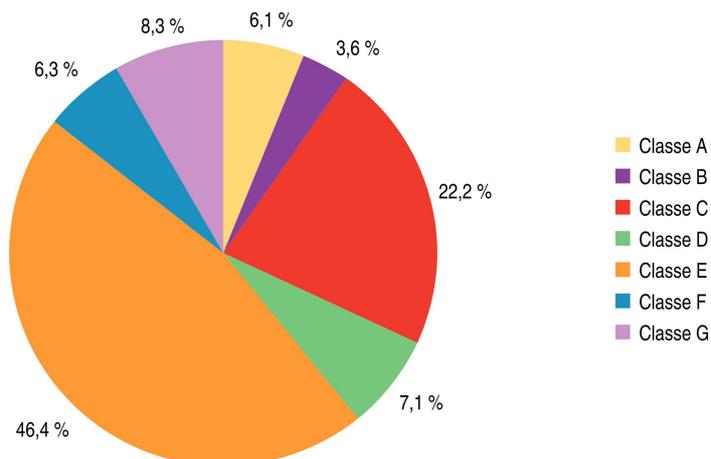
Le classement des quartiers est fondé sur une double lecture liée aux revenus et aux formes de pauvreté associées (encadré 1). La première grille de lecture correspond à une gradation globale des niveaux de revenus, allant de la classe A (des revenus plus favorables associés à de moindres inégalités) à la classe G (les revenus les plus faibles et des inégalités très prononcées). La seconde met au jour des logiques à l'œuvre dans les quartiers qui dépassent les seuls aspects de la précarité monétaire : chacune des classes peut alors être décrite selon les formes de pauvreté qui s'y expriment.

9 Description des sept classes de la typologie

Classe de la typologie	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E	Classe F	Classe G
Nombre de quartiers	19	11	52	13	37	11	12
Population fiscale	31 888	19 402	117 017	37 544	244 034	32 983	43 567
Poids en termes de peuplement	6,1%	3,7%	22,2%	7,1%	46,4%	6,3%	8,3%
Les revenus							
Revenu fiscal médian par UC	++	+	+	+	-	-	--
Part de faibles revenus	-	-	-	0	0	+	++
Dispersion des revenus	-	-	--	+	0	++	++
Premier quartile de revenu	+	+	+	0	0	--	--
Troisième quartile de revenu	+	0	0	++	-	0	--
Part des allocataires Caf dont les revenus dépendent à plus de 50 % des prestations sociales	-	0	-	0	0	+	++
Les formes de pauvreté							
Indice de vieillissement	0	++	0	+	-	0	-
Population étrangère hors UE	0	0	-	0	+	0	+
Actifs en emploi sans diplôme	0	+	0	--	+	0	+
Taux de chômage	-	0	0	-	0	0	++
Part du chômage de longue durée	--	-	++	0	-	++	+
Familles monoparentales	0	-	--	0	+	+	++
Part de locataires	--	0	+	0	0	0	+
Proportion de locataires en logement social	0	-	-	-	++	0	+
Mobilité résidentielle	0	--	--	++	+	0	+
Nettement inférieure à la moyenne globale	--						
Inférieure à la moyenne globale	-						
Analogue à la moyenne globale	0						
Supérieure à la moyenne globale	+						
Nettement supérieure à la moyenne globale	++						

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

10 Répartition de la population des quartiers par classe de la typologie



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

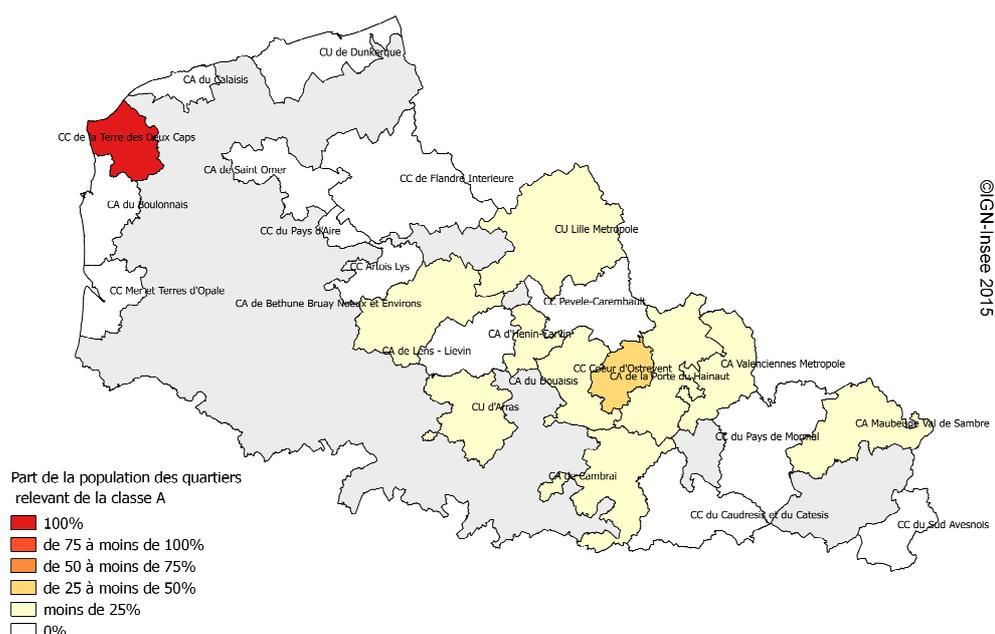
Classe A : de moindres difficultés socioéconomiques et des revenus plus élevés

Les 19 quartiers de la classe A représentent 6,1 % de la population des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais, soit 31 900 habitants. En général, les habitants de ces quartiers perçoivent des revenus plus élevés que ceux des autres quartiers. Parallèlement, la part des faibles revenus est souvent moins importante et les inégalités de revenus globalement moins marquées. De même, la part des allocataires Caf dépendant fortement des prestations sociales est nettement plus faible qu'ailleurs.

Globalement, les diverses formes de pauvreté sont moins prégnantes. En particulier, la part de locataires est significativement plus faible que dans la majorité des autres quartiers. En outre, le chômage et le chômage de longue durée sont généralement moins prononcés.

La population résidant dans ces quartiers est disséminée dans de nombreux EPCI (figure 11), avec une proportion plus importante pour la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération de Cambrai. L'unique quartier prioritaire de la communauté de communes de la Terre des deux Caps appartient également à cette classe.

11 Part de la population des quartiers appartenant à la classe A par EPCI



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

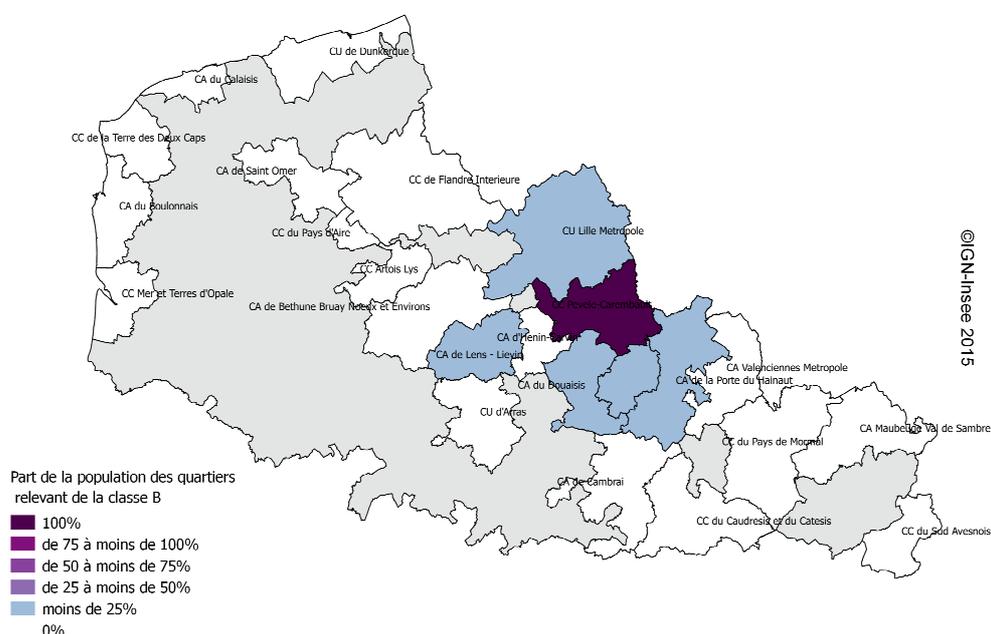
Classe B : une population plus âgée et moins mobile avec des revenus un peu plus élevés qu'ailleurs

Les 11 quartiers de la classe B concentrent 3,7 % de la population des quartiers prioritaires, soit un peu plus de 19 000 habitants. Les revenus sont globalement plus élevés qu'en moyenne. De la même façon, la part de population percevant de bas revenus est plus faible et les inégalités moins marquées.

La population de ces quartiers est significativement plus âgée et moins mobile : l'indice de vieillissement est en effet nettement accentué et la mobilité résidentielle des ménages parmi les plus faibles. Ces deux éléments permettent de comprendre les autres caractéristiques de la classe, à savoir une part très élevée d'actifs en emploi sans diplôme et une plus faible proportion de personnes vivant dans une famille monoparentale. La proportion de chômeurs de longue durée reste limitée par rapport à celle observée dans les autres quartiers. Enfin, la part de locataires résidant dans un logement social est souvent plus faible qu'ailleurs.

La population résidant dans ces quartiers est essentiellement présente dans la partie est de l'ancien corridor minier (figure 12) : communautés d'agglomération du Douaisis, de la Porte du Hainaut et, dans une moindre mesure, communauté d'agglomération de Lens-Liévin et communauté de communes du Cœur d'Ostrevent. L'unique quartier prioritaire de la communauté de communes Pévèle-Carembault appartient à cette classe.

12 Part de la population des quartiers appartenant à la classe B par EPCI



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

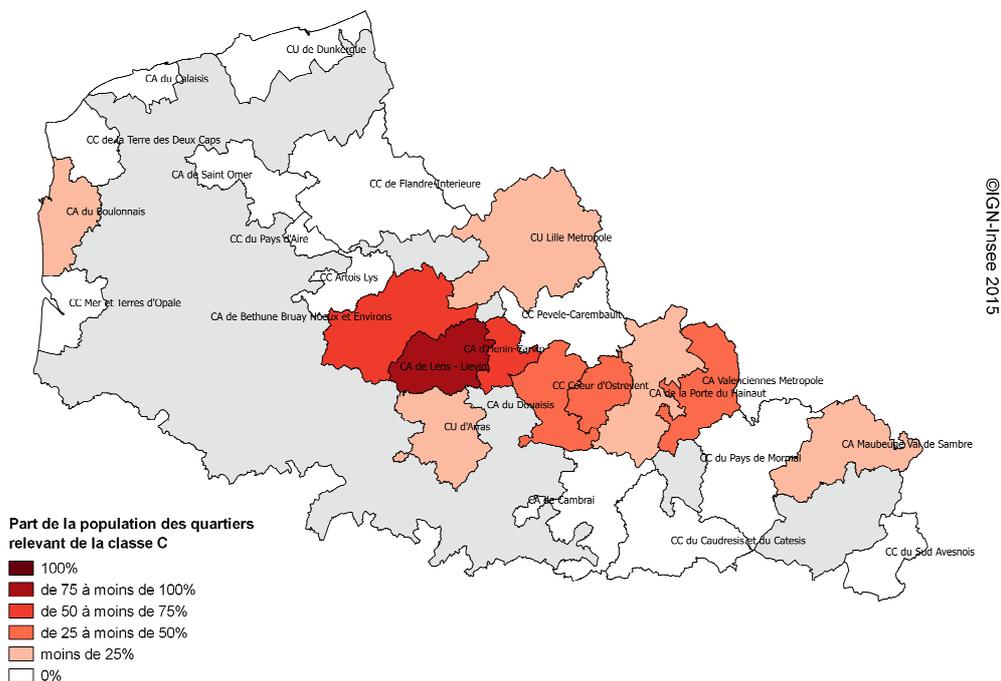
Classe C : un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile

Les 52 quartiers de la classe C représentent 22,2 % de la population des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais, soit près de 117 000 habitants. En raison du grand nombre de quartiers appartenant à cette classe, l'hétérogénéité entre ces derniers est plus marquée. Les revenus sont souvent plus élevés qu'en moyenne mais restent globalement plus faibles que ceux observés dans les quartiers des deux classes précédentes. En outre, les inégalités de revenus sont généralement moins prononcées.

Outre une mobilité résidentielle des ménages plus faible, c'est surtout l'importance du chômage de longue durée qui caractérise les formes de pauvreté des quartiers de ce groupe. Toutefois, la proportion de familles monoparentales est rarement élevée dans ces quartiers. Enfin, si la part de locataires est globalement plus importante, c'est assez souvent l'inverse pour la proportion de ceux résidant dans un logement social.

La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée le long de l'ancien corridor minier (figure 13), notamment dans son versant ouest : communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Noeux et environs et de Lens-Liévin.

13 Part de la population des quartiers appartenant à la classe C par EPCI



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

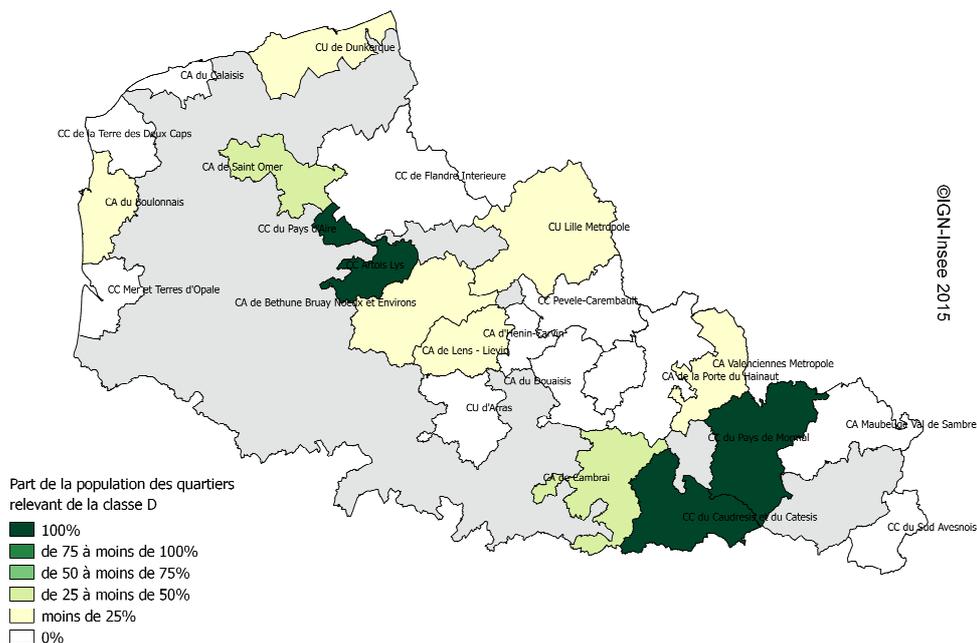
Classe D : une forte mobilité résidentielle et des actifs en emploi un peu plus diplômés

Les 13 quartiers de la classe D concentrent 7,1 % de la population des quartiers, soit près de 37 500 habitants. Les revenus sont globalement plus élevés qu'en moyenne mais les inégalités apparaissent un peu plus appuyées.

La population est relativement plus âgée que celle de la plupart des autres quartiers, avec toutefois des actifs en emploi un peu plus diplômés. Ensuite, la mobilité résidentielle des ménages est généralement plus importante qu'ailleurs. Globalement, les indicateurs socioéconomiques sont plutôt favorables, avec en particulier un chômage plus faible qu'en moyenne.

La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée dans les EPCI de petite taille ne comportant qu'un seul quartier prioritaire (figure 14) : les communautés de communes du Pays d'Aire, d'Artois-Lys, du Pays de Mormal et du Caudrésis-Catésis. Ils représentent en revanche une faible part de la population des quartiers dans les plus grands EPCI.

14 Part de la population des quartiers appartenant à la classe D par EPCI



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

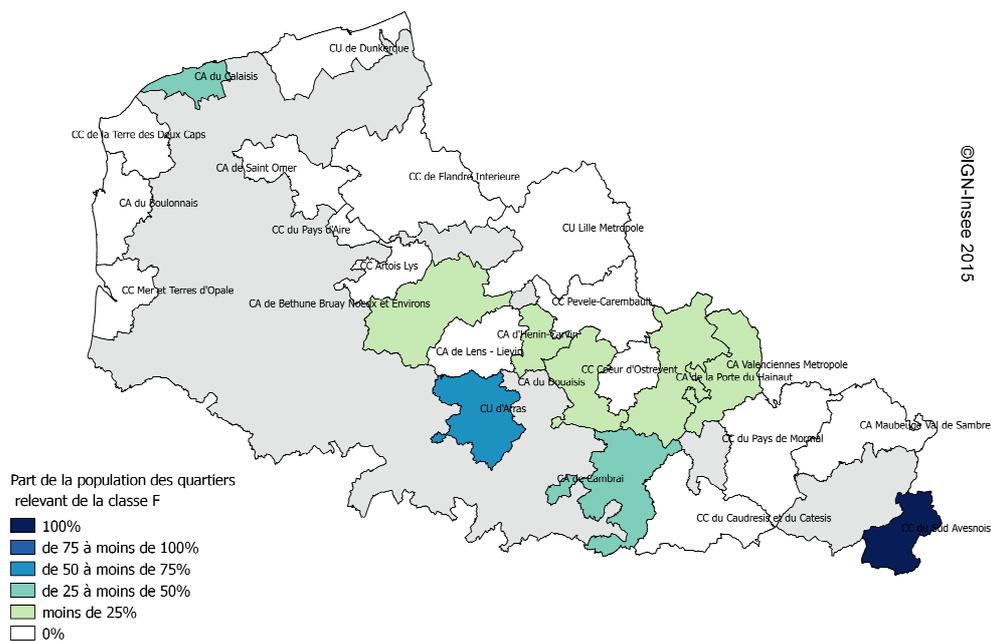
Classe F : davantage de chômeurs de longue durée et de faibles revenus

Les 11 quartiers de la classe F concentrent un peu plus de 6 % de la population vivant dans les quartiers prioritaires, soit près de 33 000 habitants. Les revenus sont nettement plus faibles et les inégalités bien plus marquées. Enfin, la part des allocataires Caf dépendant fortement des prestations sociales est plus élevée qu'ailleurs.

Du point de vue des formes de pauvreté, c'est surtout l'importance du chômage de longue durée qui caractérise les quartiers de cette classe. Dans une moindre mesure, la proportion de familles monoparentales est également plus importante.

La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée dans quelques EPCI du sud (figure 16) : communauté de communes du Sud Avesnois (constitué d'un unique quartier), communauté urbaine d'Arras et communauté d'agglomération de Cambrai. C'est également le cas dans la communauté d'agglomération du Calaisis.

16 Part de la population des quartiers appartenant à la classe F par EPCI



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

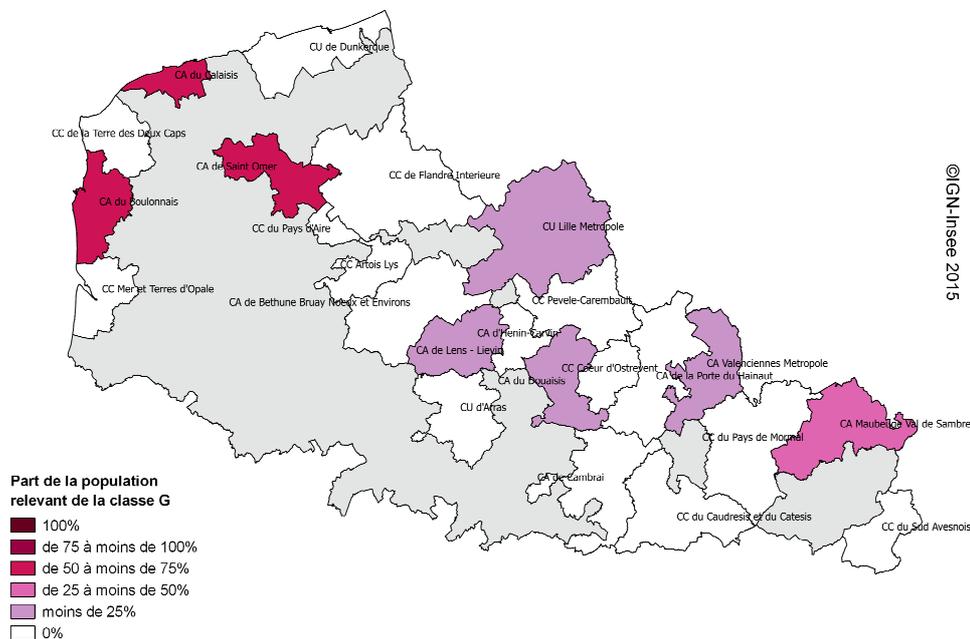
Classe G : une population très jeune qui cumule les difficultés

Les 12 quartiers de la classe G regroupent près de 43 500 habitants, soit 8,3 % de la population résidant dans un quartier prioritaire. Les indicateurs de revenus sont de loin les plus défavorables : les revenus sont très faibles et les inégalités particulièrement prononcées. Enfin, la proportion d'allocataires Caf dépendant fortement des prestations sociales est la plus élevée pour cette classe.

Outre une population significativement plus jeune, c'est la multiplicité des formes de pauvreté qui caractérise les quartiers de cette classe : la notion de pauvreté multidimensionnelle prend ici tout son sens. Le chômage est bien plus élevé, de même que le chômage de longue durée. En outre, la part des actifs en emploi sans diplôme est également importante. Les familles monoparentales et les étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne sont également plus présents. Enfin, du point de vue du logement, les locataires, dont ceux résidant en logement social, sont surreprésentés.

La population résidant dans ces quartiers est surtout présente dans les trois communautés d'agglomération du nord-ouest (figure 17) : celles de Boulogne-sur-Mer, de Calais et de Saint-Omer. C'est également le cas, dans une moindre mesure, dans la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et dans celle du Douaisis.

17 Part de la population des quartiers appartenant à la classe G par EPCI



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Des contrastes forts entre les EPCI

Les 155 quartiers prioritaires de la politique de la ville se situent au cœur de 24 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), échelon de contractualisation des contrats de ville. La Métropole Européenne de Lille regroupe près de 200 000 habitants en quartiers prioritaires tandis que dans les sept EPCI de l'ancien bassin minier, plus de 100 000 habitants vivent dans un quartier prioritaire. Les situations entre les territoires sont contrastées. Par exemple, la part des actifs au chômage dans les quartiers prioritaires varie du simple au double entre les EPCI. En particulier, il est très élevé dans les quartiers des communautés d'agglomération du Calaisis et de Maubeuge Val de Sambre. Dans ces territoires, les prestations sociales constituent une part substantielle du revenu des allocataires Caf.

38 % des habitants des quartiers prioritaires dans la Métropole Européenne de Lille

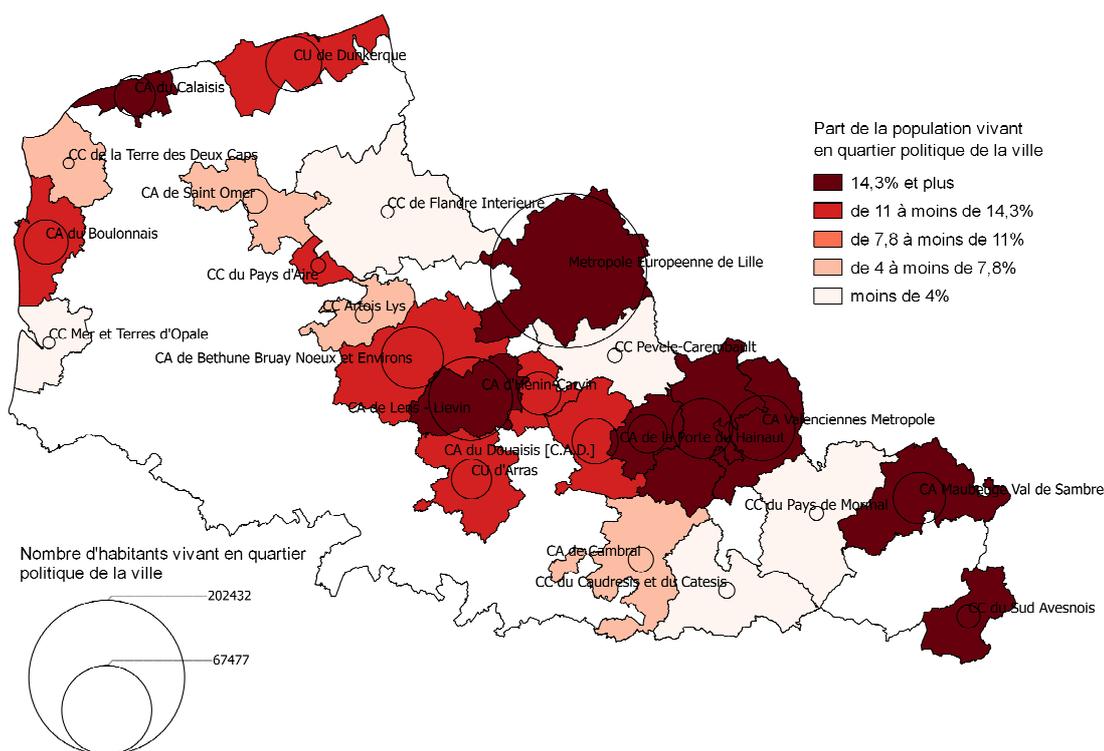
Les 155 quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais comptent près de 521 000 habitants en 2011, soit 13 % de la population des deux départements. Cette population est très inégalement répartie à l'échelle des EPCI (figures 18 et 19). Ainsi, la Métropole Européenne de Lille regroupe près de 200 000 habitants en quartiers prioritaires, soit 38 % de la population concernée par la géographie prioritaire. En particulier, les deux plus grands quartiers y sont localisés : le « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » situé dans les communes de Roubaix, Tourcoing, Wattlelos et Croix, qui concentre près de 69 000 habitants, et le quartier « Secteur Sud » localisé à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies, avec près de 45 000 habitants.

18 Données de synthèse des quartiers prioritaires par EPCI

Quartiers de l'EPCI (nombre de quartiers)	Population	Indice de vieillissement	Actifs en emploi sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part des allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles mono-parentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	%	%	%	%	%	%	%
Métropole Européenne de Lille (26)	199 060	40,5	21,5	28,7	46,0	20,0	69,2	12,6
CA Lens-Liévin (21)	57 340	47,6	19,5	31,1	46,8	17,8	46,7	3,2
CA Valenciennes Métropole (14)	35 890	53,7	17,4	28,2	45,9	18,5	62,2	4,0
CA de Béthune Bruay Noeux et Environs (14)	32 300	62,4	15,6	27,6	44,1	17,3	51,5	0,7
CA de la Porte du Hainaut (10)	30 540	54,3	21,6	31,5	47,9	15,7	52,1	4,8
CU de Dunkerque (6)	25 230	47,2	18,9	31,8	41,8	19,2	87,2	5,9
CA Maubeuge Val de Sambre (9)	22 700	44,8	17,5	40,1	53,7	23,8	75,1	12,6
CA du Douaisis (9)	17 430	51,7	23,2	33,5	50,8	20,7	67,8	6,3
CA du Boulonnais (6)	16 370	49,2	28,4	32,6	45,9	24,3	86,2	2,5
CA Hénin-Carvin(10)	15 440	57,9	19,6	27,6	45,6	16,4	60,4	3,9
CA du Calaisis (2)	13 790	25,7	24,5	42,5	51,3	25,3	87,4	1,5
CU d'Arras (5)	13 500	44,1	17,6	32,1	46,3	24,6	91,6	4,4
CC Cœur d'Ostrevent (8)	12 740	58,8	20,1	29,6	43,7	16,4	51,3	3,0
CA de Cambrai (4)	5 230	76,7	16,7	25,9	42,8	22,3	63,1	3,2
CA de Saint-Omer (2)	5 020	41,4	16,2	30,2	46,1	24,8	79,9	4,4
CC du Sud Avesnois (1)	4 690	88,0	22,6	33,0	57,7	20,4	61,1	0,4
CC Artois Lys (1)	2 560	55,8	13,4	29,8	s	19,6	26,4	0,6
CC du Caudrésis et du Catésis (1)	2 170	54,2	18,9	28,8	55,4	22,0	25,2	1,3
CC du Pays d'Aire (1)	1 790	56,0	13,5	28,8	48,3	19,0	31,2	0,5
CC Pévèle-Carembault (1)	1 720	91,5	24,1	31,0	37,1	16,5	43,3	12,1
CC du Pays de Mormal (1)	1 660	113,7	15,0	24,4	43,7	23,8	58,7	0,6
CC de Flandre Intérieure (1)	1 320	45,3	19,0	28,8	s	30,3	84,0	3,8
CC Mer et Terres d'Opale (1)	1 200	30,5	27,9	26,5	42,3	15,6	94,6	0,5
CC de la Terre des Deux Caps (1)	1 000	53,0	19,2	22,3	27,5	24,0	83,0	0,0
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord	360 380	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5

s : secret statistique

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 et Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

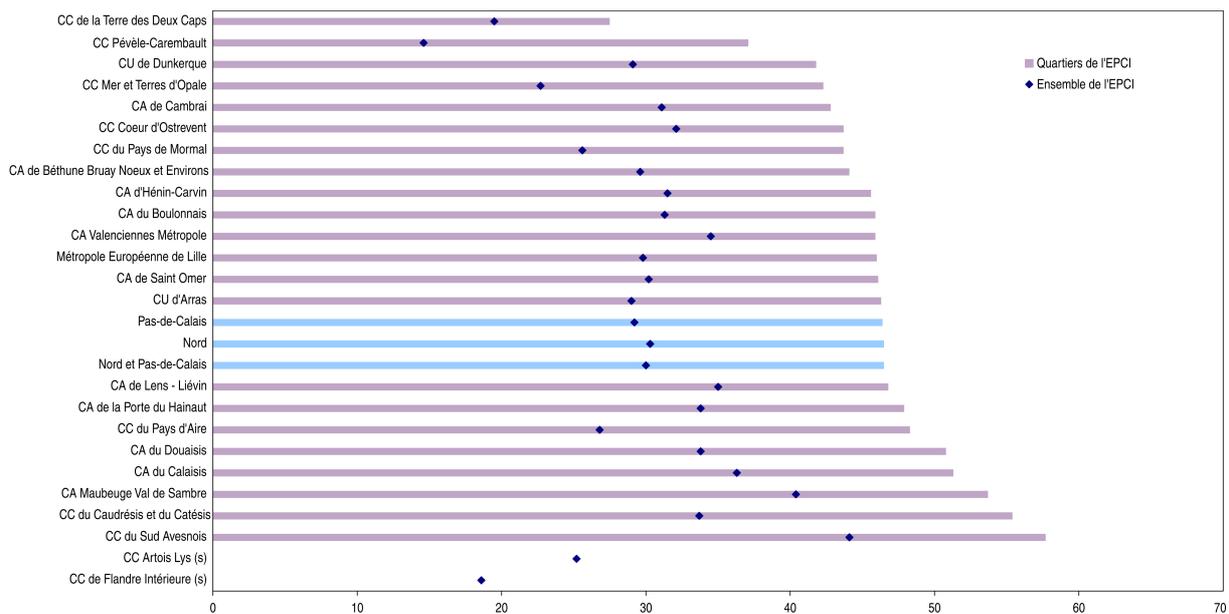
Une structure par âge des quartiers prioritaires très différente d'un EPCI à l'autre

Si la population des quartiers apparaît significativement plus jeune que l'ensemble de la population, cette situation varie sensiblement d'un EPCI à l'autre. Globalement, on compte 40 seniors de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 18 ans dans les quartiers de la Métropole Européenne de Lille. Ce rapport est plus faible encore sur une partie du corridor littoral, à l'échelle des quartiers de la communauté d'agglomération du Calaisis pris dans leur ensemble ou de celui de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale. Ce constat est d'autant plus intéressant pour le quartier de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale, intégré à un espace où le vieillissement est pourtant très prononcé. La population des quartiers de la communauté d'agglomération de Saint-Omer est également plus jeune que celle de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais. En revanche, la population apparaît globalement plus âgée au sein des quartiers du bassin minier : c'est notamment le cas pour les quartiers des communautés d'agglomération de Béthune et d'Hénin-Carvin pris dans leur ensemble ou de celui de la communauté de communes d'Ostrevant. Le vieillissement est encore plus prononcé dans les quartiers de certaines communautés de communes comme celles du Sud Avesnois, de la Pévèle-Carembault et du pays de Mormal. Sur ces deux territoires, la population des quartiers prioritaires apparaît légèrement plus âgée que dans l'ensemble de ces deux EPCI.

Une forte dépendance aux prestations sociales pour les allocataires Caf dans certains territoires

Au-delà des seuls revenus fiscaux, la structure des revenus des allocataires Caf apporte un éclairage complémentaire. Pour près de 47 % des allocataires Caf des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, le revenu est constitué à plus de 50 % des prestations sociales. Les disparités entre les territoires sont toutefois marquées (figure 20). Cette forte dépendance aux prestations sociales concerne moins de 40 % des allocataires Caf pour les quartiers de certains EPCI, comme ceux des deux communautés de communes de Mer et Terres d'Opale et de Pévèle-Carembault. En revanche, elle concerne globalement plus de la moitié des allocataires des quartiers d'autres territoires : communautés de communes du Sud Avesnois et du Caudrésis et du Catésis, communautés d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et du Calaisis.

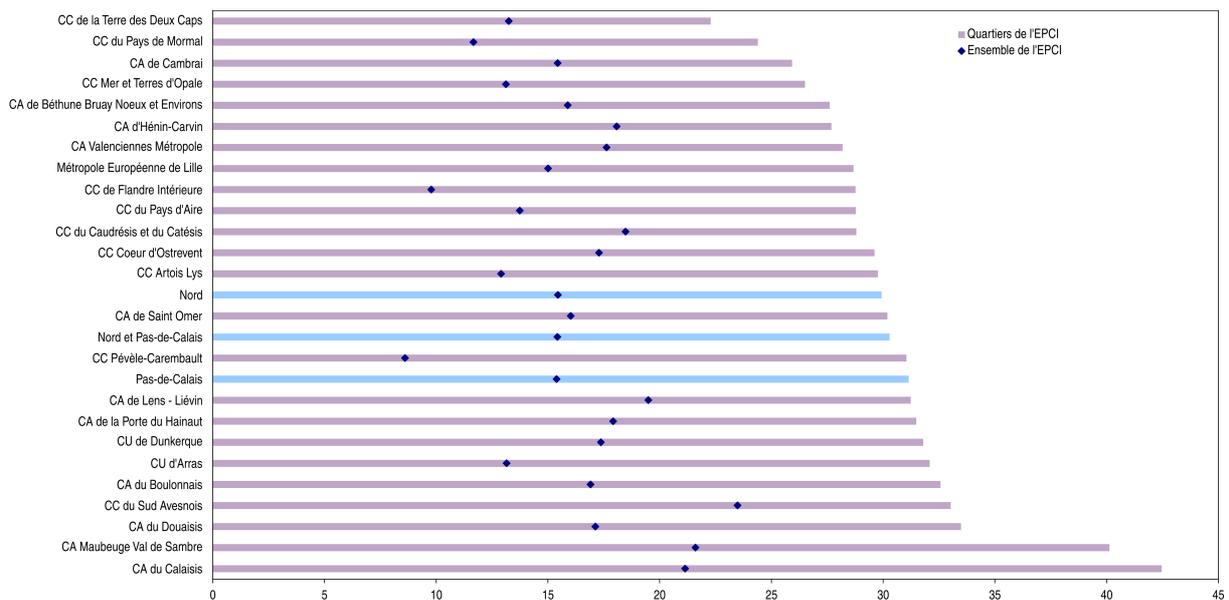
20 Allocataires Caf fortement dépendants des prestations sociales des EPCI et des quartiers prioritaires



Note : les données sur les allocataires Caf des quartiers prioritaires des communautés de communes Artois Lys et de Flandre intérieure sont manquantes en raison du secret statistique.

Source : Cnaf 2014.

21 Part de la population active au chômage des EPCI et des quartiers associés



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

Une part des actifs au chômage qui varie du simple au double

Globalement, près d'un tiers de la population active est au chômage. Cette part varie quasiment du simple au double d'un EPCI à l'autre (figure 21). S'il apparaît plus faible dans certains EPCI (quartiers de la communauté d'agglomération de Cambrai ou encore des communautés de communes de la Terre des deux caps et du Pays de Mormal), il est en revanche nettement plus important sur d'autres. C'est notamment le cas des quartiers des communautés d'agglomération du Calaisis et de Maubeuge Val de Sambre pris dans leur ensemble, où il dépasse 40 %. Sur les territoires de Pévèle-Carembault, de Flandre intérieure et d'Arras, le contraste est particulièrement marqué entre les habitants de l'EPCI et ceux des quartiers.

La proportion de chômeurs de longue durée est généralement élevée là où le chômage est lui-même prégnant. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, les quartiers, pris dans leur ensemble des communautés d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et du Boulonnais sont caractérisés par des proportions de chômeurs de longue durée comparables, alors que le chômage est nettement plus important dans les quartiers de Maubeuge. La part du chômage de longue durée est particulièrement élevée dans les quartiers de la communauté d'agglomération du Calaisis (près de 60 %). En revanche, elle apparaît globalement plus faible dans les quartiers de la communauté urbaine de Dunkerque ou dans ceux de certaines communautés de communes comme celles du Caudrésis-Catésis, du Pays de Mormal ou de Flandre intérieure.

De la même manière, la part des actifs en emploi sans diplôme varie considérablement : elle est globalement plus élevée dans les quartiers des communautés d'agglomération du Boulonnais (où elle atteint près de 28 %) et du Calaisis et dans celui de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale. Elle est par contre nettement plus faible à l'échelle des quartiers des communautés d'agglomération de Béthune, Saint-Omer et Cambrai, ce qui peut expliquer en partie une moindre importance du chômage dans ces territoires. Toutefois, le lien n'est pas systématique : la part des actifs en emploi sans diplôme est plus faible qu'en moyenne dans les quartiers de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre alors que la part des actifs au chômage y est très élevé, à l'inverse du quartier de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

Une proportion variable d'habitants vivant dans une famille monoparentale

Si près de 20 % des habitants des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais vivent au sein d'une famille monoparentale, cette proportion diffère d'un EPCI à l'autre (figure 22). Pris dans leur ensemble, les quartiers de certains EPCI sont caractérisés par une part nettement plus faible, comme ceux de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale ou de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. À l'inverse, près d'un quart des habitants sont concernés à l'échelle globale des quartiers des communautés d'agglomération du Calaisis, de Saint-Omer et de Maubeuge Val de Sambre, ou encore de la communauté urbaine d'Arras.

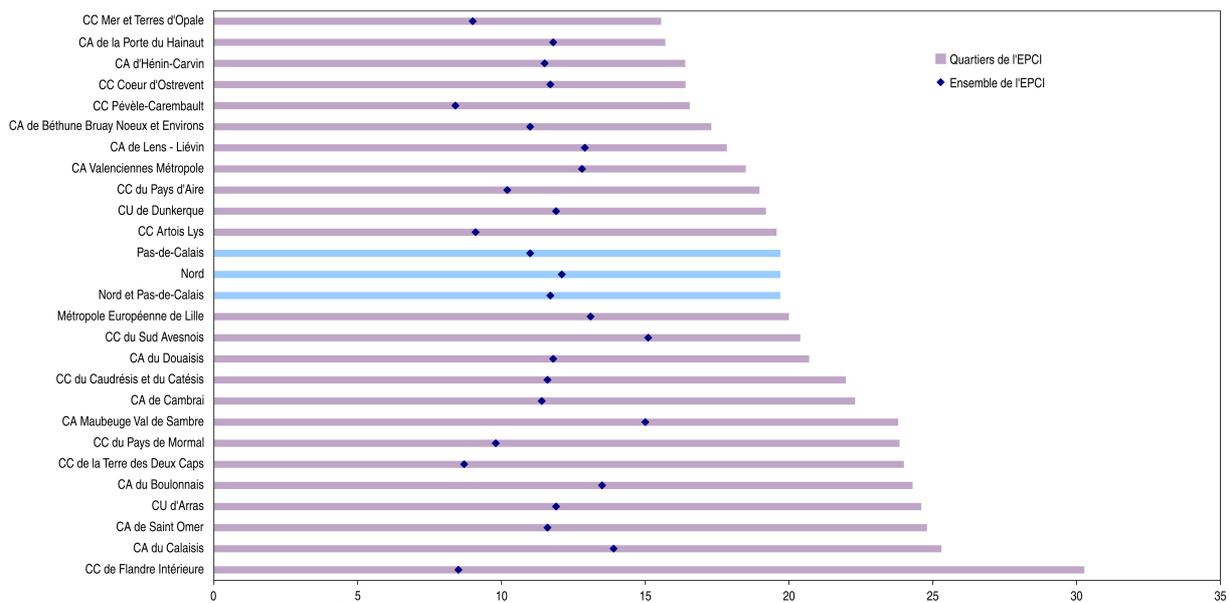
Une proportion de locataires en logement social souvent très élevée

La proportion de locataires résidant en logement social, parmi les locataires, est généralement plus élevée là où l'offre locale de logement social est plus conséquente (figure 23). Globalement élevée dans l'ensemble des quartiers prioritaires, elle l'est davantage encore dans les quartiers de certains EPCI, en particulier ceux d'Arras et du littoral, de la communauté urbaine de Dunkerque à la communauté de communes Mer et Terres d'Opale. Elle apparaît en revanche plus faible dans une bonne partie du bassin minier.

Une surreprésentation de la population étrangère hors Union européenne dans les quartiers de la Métropole lilloise et de l'Avesnois

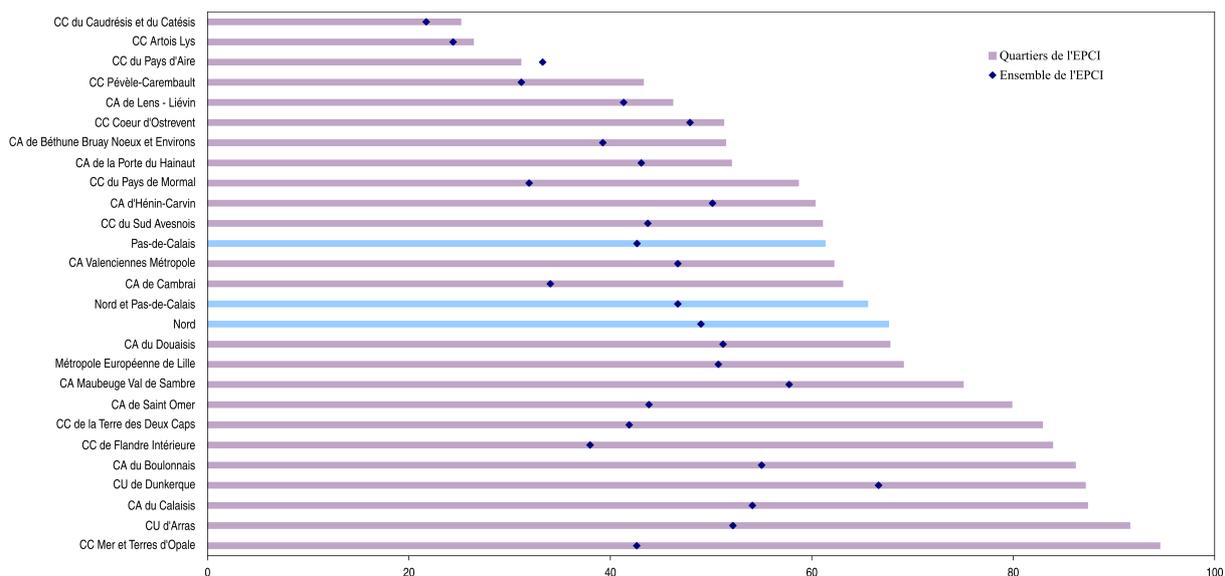
La part de la population étrangère provenant de l'extérieur de l'Union européenne est très variable : faible dans la plupart des cas, elle est en revanche beaucoup plus élevée dans certains quartiers de la Métropole Européenne de Lille ou de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et, avec une population moindre, dans la communauté de communes de Pévèle-Carembault.

22 Part de la population vivant dans une famille monoparentale des EPCI et des quartiers associés



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

23 Part des locataires en logement social parmi les locataires des EPCI et des quartiers associés



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

Communauté urbaine d'Arras

Les cinq quartiers prioritaires de la communauté urbaine d'Arras regroupent près de 13 500 habitants en 2011, soit 13,4 % de la population de l'EPCI (figure 24). Ils concentrent 2,6 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et 8,3 % de ceux du Pas-de-Calais. Le quartier « Arras Ouest » est, avec près de 7 400 habitants, nettement plus peuplé que les autres. Si globalement la population est un peu plus jeune que celle de l'ensemble des quartiers, elle l'est surtout dans les quartiers « Arras Ouest » et « Nouvelles Résidences ».

24 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté urbaine d'Arras

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles monoparentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Quatre As	1 040	9 100	53,4	17,1	22,6	43,4	28,2	95,4	1,7
Arras Ouest	7 370	7 900	39,5	17,0	34,8	48,3	25,7	92,4	4,4
Saint Michel Goudemand	1 410	10 700	59,9	14,3	23,7	42,8	17,4	89,1	8,8
Cheminsots Jean Jaurès Moulin Hacart	1 460	11 200	53,1	15,6	23,6	41,1	21,4	75,7	0,8
Nouvelles Résidences	2 220	7 400	41,7	23,2	37,9	S	26,0	97,3	5,5
Quartiers de la CU d'Arras	13 500	nd	44,1	17,6	32,1	46,3	24,6	91,6	4,4
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	nd	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CU d'Arras	100 279	18 952	97,3	6,9	13,1	29,0	11,9	52,2	1,5
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Une forte proportion de locataires en logement social et une insertion plus difficile sur le marché du travail

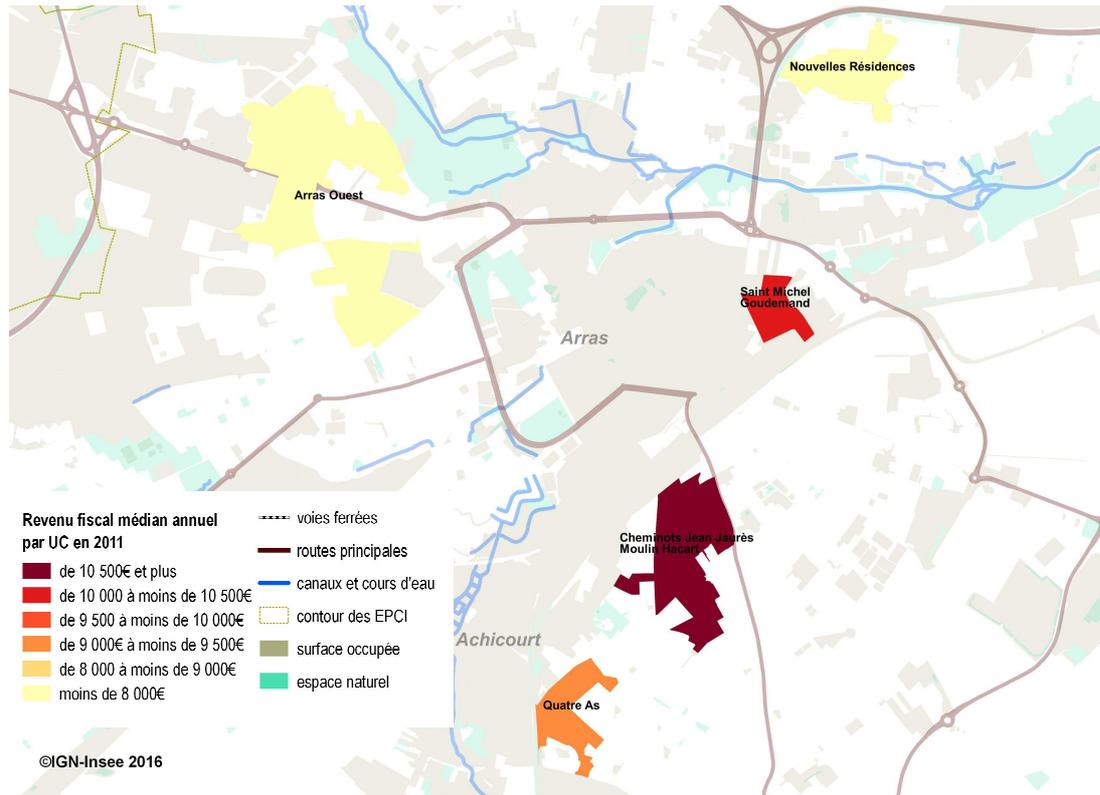
Les quartiers de la communauté urbaine d'Arras se distinguent des autres par une proportion nettement plus forte de locataires vivant dans un logement social parmi les locataires. De même, si les actifs en emploi sont plus souvent diplômés, le chômage ainsi que le chômage de longue durée sont plus importants, traduisant une fragilité accrue sur le marché du travail. Enfin, la proportion d'individus vivant dans une famille monoparentale est globalement plus élevée.

« Arras Ouest » et « Nouvelles résidences » : les deux quartiers cumulant le plus de difficultés

Dans les quartiers prioritaires « Arras Ouest » et « Nouvelles Résidences », le revenu fiscal médian par UC est faible, inférieur à 8 000 euros. Ces deux quartiers sont les plus peuplés et regroupent 71 % de la population en géographie prioritaire de l'EPCI (figure 24). En outre, plus de neuf locataires sur dix résident dans un logement social dans chacun d'entre eux. « Arras Ouest » appartient à la classe F de la typologie (« davantage de chômeurs de longue durée et de faibles revenus ») tandis que « Nouvelles Résidences » relève de la classe E de la typologie (« une population assez jeune souvent locataire du parc social ») (figure 25). Le chômage est nettement plus prononcé sur ces deux territoires, y compris celui de longue durée sur « Arras Ouest ». « Nouvelles Résidences » se distingue également par une proportion très élevée d'actifs en emploi sans diplôme. Enfin, parmi les quartiers de l'EPCI, « Arras Ouest » se singularise par la part la plus élevée d'allocataires Caf dépendant fortement des prestations sociales.

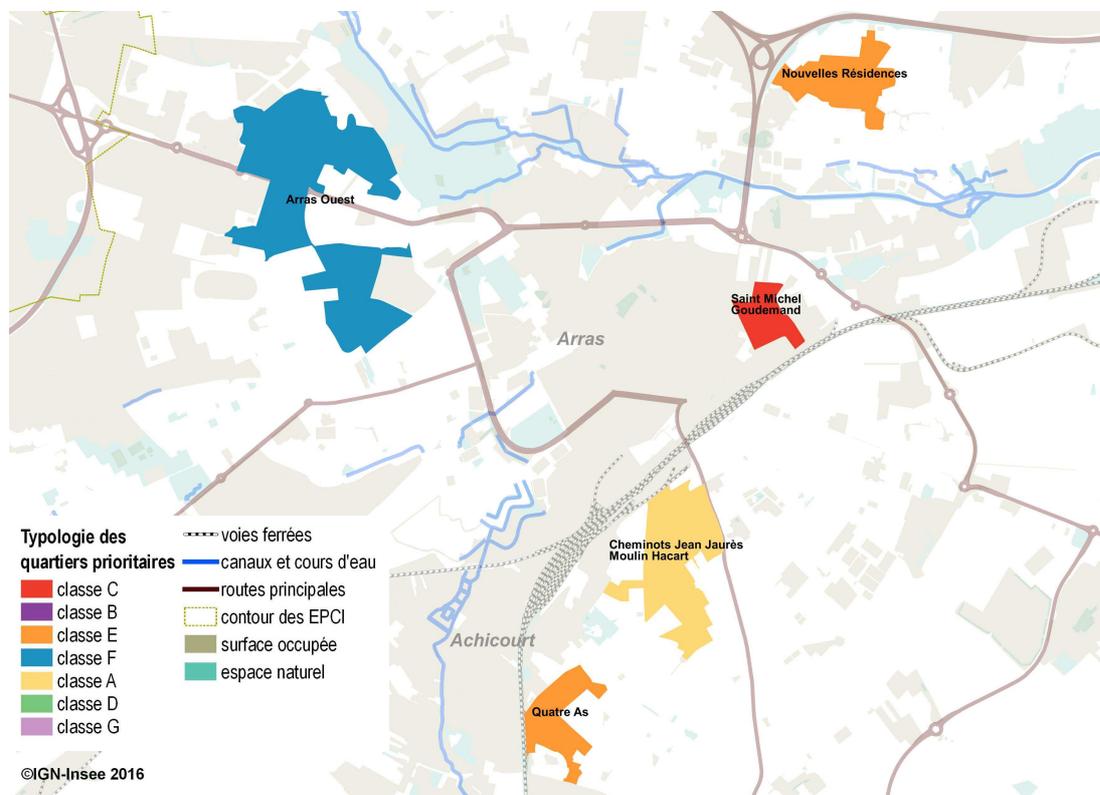
Le quartier « Quatre As » appartient également à la classe E de la typologie : si la part de locataires vivant en logement social est également très importante, les indicateurs d'insertion sur le marché du travail sont en revanche plus favorables que pour le quartier « Nouvelles Résidences ». En revanche, la part d'individus vivant dans une famille monoparentale est significativement plus importante. Les quartiers « Saint-Michel Goudemand » et « Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart » appartiennent aux classes C (« un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile ») et A (« de moindres difficultés socioéconomiques et des revenus plus élevés ») de la typologie. Outre des revenus plus élevés, supérieurs à 10 000 euros, les indicateurs socioéconomiques y sont moins défavorables.

25 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté urbaine d'Arras



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

26 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté urbaine d'Arras



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs et communauté de communes d'Artois Lys

Près de 32 000 habitants résident dans l'un des quatorze quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs et 2 600 dans le quartier de la communauté de communes d'Artois Lys. Ils représentent respectivement 14 % et 7 % de l'ensemble des habitants du territoire (figure 27). La plupart des quartiers sont de taille moyenne ; deux quartiers comptent néanmoins plus de 3 000 habitants : « Le Centre » à Bruay-la-Buissière/Haillicourt (5 200 habitants), et « Quartier de la rue de Lille » à Béthune/Verquin (3 530 habitants).

27 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs et de la communauté de communes d'Artois Lys

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales		Familles monoparentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
						%	%			
Centre Ville à Auchel	2 630	8 900	60,1	14,5	36,4	47,8	19,1	64,5	0,2	
Quartier des Cité 5 - Cité de Marles - Cité du Rond-Point	2 400	9 700	92,7	17,2	30,0	42,3	11,9	22,6	0,1	
Quartier Rimbart	1 070	10 000	41,2	17,7	31,3	39,2	14,8	71,3	0,1	
Quartier du Regain	2 290	10 700	88,4	13,2	23,4	35,4	13,8	58,6	0,3	
Quartier du Mont Liébaut	2 940	9 200	44,3	27,9	38,2	48,7	29,1	86,7	3,4	
Quartier de la Rue de Lille	3 530	10 100	53,8	12,6	23,2	49,0	12,6	31,8	2,4	
Renaissance	1 120	10 100	51,2	15,9	27,2	45,4	20,8	79,9	0,2	
Le Centre à Bruay-la-Buissière	5 250	10 500	70,5	11,8	22,6	41,6	21,6	63,9	0,4	
Terrasses Basly	1 660	9 800	52,1	14,5	25,4	39,4	10,5	68,6	0,0	
Quartier Coteau du Stade Parc-Cité 34	1 800	11 000	74,2	15,7	28,2	38,8	12,4	53,0	0,1	
Quartier des Cités 6 et 30	1 740	8 900	75,0	15,4	27,0	44,8	17,7	7,9	0,3	
Quartier Provinces - Longues Trinques	1 310	7 600	58,0	12,4	31,4	56,6	19,8	62,9	0,3	
Le Haut d'Houdain	2 810	9 500	57,0	18,0	25,0	S	16,1	9,6	0,1	
Terre-Noeue	1 750	9 700	50,9	20,4	27,5	S	15,8	53,3	0,1	
QP CA Béthune	32 300	<i>nd</i>	62,4	15,6	27,6	44,1	17,3	51,5	0,7	
Ville Centre	2 560	9 400	55,8	13,4	29,8	s	19,6	26,4	0,6	
QP CC Artois Lys	2 560	9 400	55,8	13,4	29,8	s	19,6	26,4	0,6	
Quartiers du Nord	360 380	<i>nd</i>	46,17	20,65	29,93	46,5	19,7	67,68	9,63	
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	<i>nd</i>	48,71	19,53	31,14	46,4	19,7	61,37	2,58	
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,94	20,32	30,29	46,5	19,7	65,59	7,49	
CA de Béthune Bruay Noeux et Environs	225 733	15 824	89,7	10,2	15,9	29,6	11,0	39,3	0,4	
CC Artois Lys	34 912	17 449	90,6	7,6	12,9	25,2	9,1	24,4	0,2	
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8	
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9	
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1	
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8	

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Une population plus âgée et installée depuis plus longtemps que dans les autres quartiers du Nord et du Pas-de-Calais

La majorité des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs et de la communauté de communes d'Artois Lys se distinguent tout particulièrement de l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais sur trois points. Tout d'abord, le chômage de longue durée touche particulièrement les habitants de ces territoires. Ensuite, une majorité des habitants des quartiers de ce territoire occupent leur logement depuis plus de 5 ans. C'est nettement plus que dans les autres quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais. Enfin, les habitants sont en moyenne plus âgés que dans les autres quartiers (figure 27). C'est particulièrement le cas du « Quartier des Cité 5 - Cité de Marles - Cité du Rond-Point » à Auchel, Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines et du « Quartier du Regain » à Barlin : ici, les indices de vieillissement sont proches de celui de l'ensemble de la population du Nord et du Pas-de-Calais.

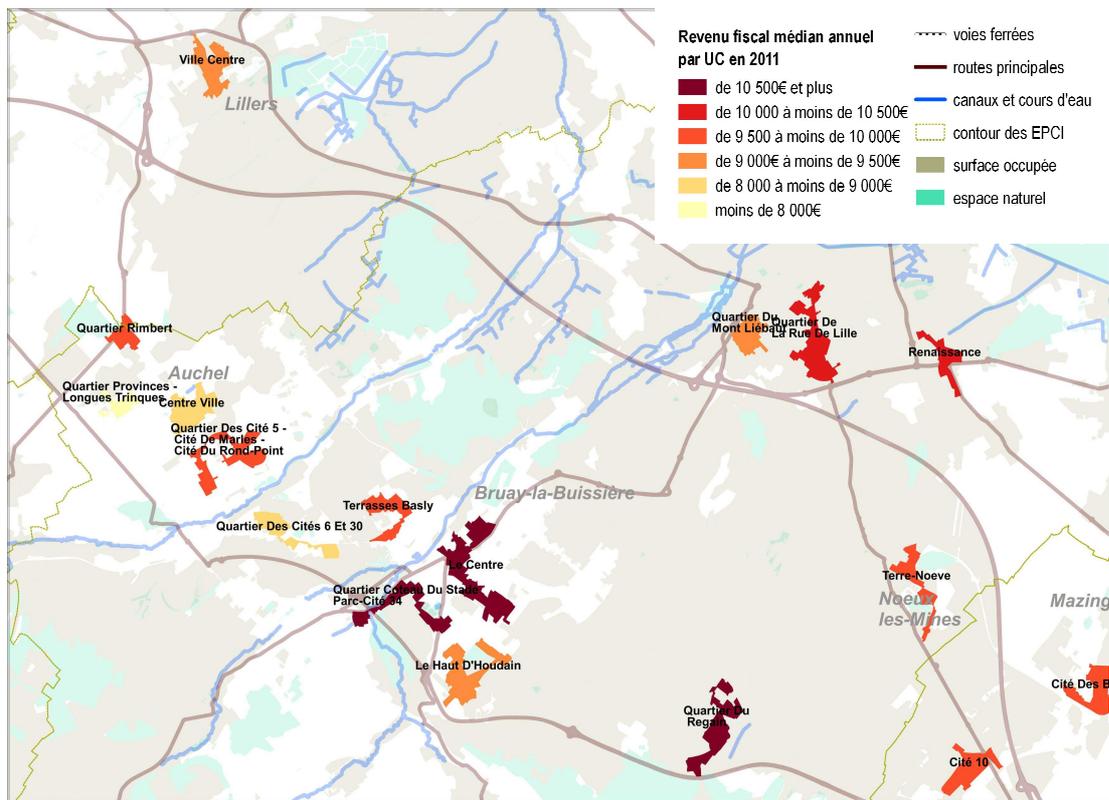
Toutes ces caractéristiques sont toutefois en partie liées les unes aux autres : une population plus âgée est aussi souvent moins mobile. Cette moindre mobilité des ménages peut entraîner certaines difficultés sur le marché de l'emploi, et explique pour partie l'importance du chômage qui s'ancre sur ce territoire. La plupart des quartiers du territoire appartiennent ainsi à la classe C (« un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile »).

Des revenus très faibles dans les quartiers de Provinces - Longues Trinques de Cauchy-à-la-Tour et du centre ville d'Auchel

Cependant, quelques quartiers se différencient (figure 27). Deux quartiers sont particulièrement en difficulté : celui de « Provinces- Longues Trinques » à Cauchy-à-la-Tour et Auchel et le quartier « Centre ville » à Auchel. Les revenus des habitants y sont très faibles (figure 28). De plus, un habitant sur quatre a un revenu fiscal inférieur à respectivement 1 400 euros et 3 500 euros par UC par an. Ces deux quartiers appartiennent à la classe F caractérisée par davantage de chômeurs de longue durée et de faibles revenus (figure 29).

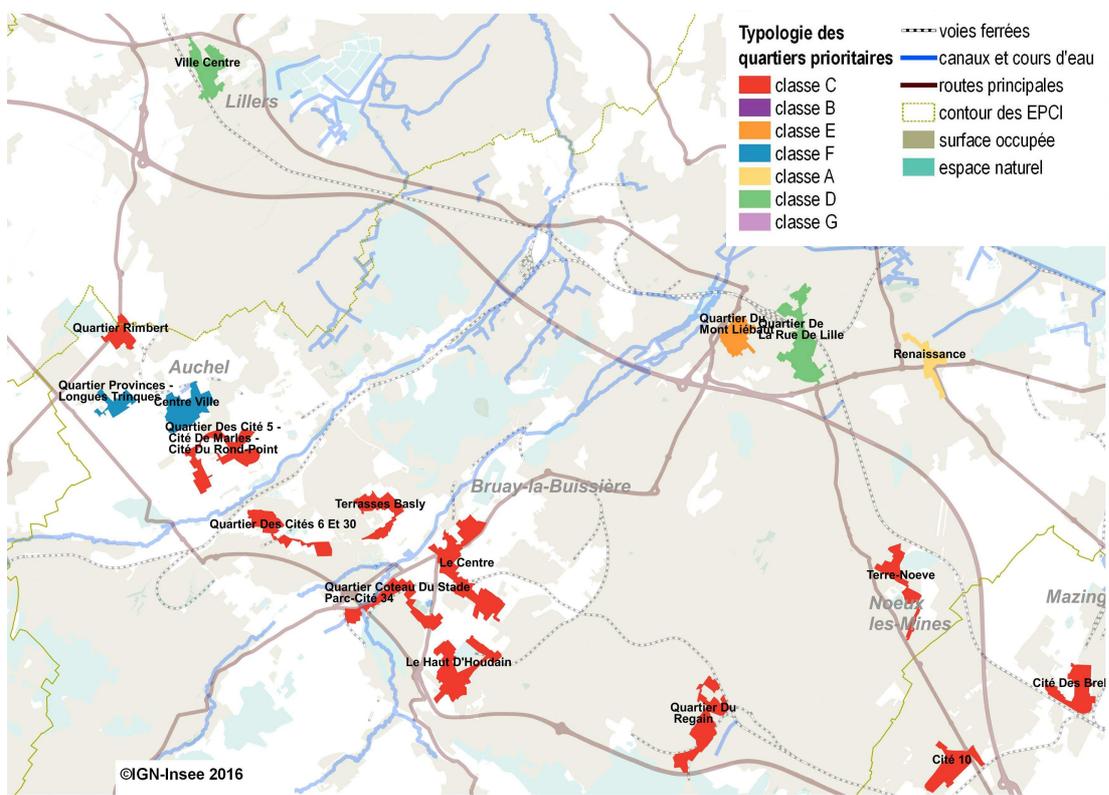
Dans le « Quartier de la rue de Lille » situé sur les communes de Béthune et Verquin, la mobilité des ménages est très importante, contrairement aux autres quartiers du territoire. Ce territoire appartient à la classe D qui se distingue par une forte mobilité résidentielle et des actifs en emploi un peu plus diplômés. Dans le « Quartier du Mont Liébaut » à Béthune, Fouquières-lès-Béthune, le parc social est très présent : plus de 85 % des locataires sont locataires en logement social, contre 65 % pour l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. Ce quartier appartient à la classe E, caractérisée par une population assez jeune souvent locataire du parc social.

28 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs et de la communauté de communes d'Artois Lys



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

29 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs et de la communauté de communes d'Artois Lys



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération du Boulonnais et communauté de communes Mer et Terres d'Opale

Les six quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Boulonnais concentrent près de 16 500 habitants en 2011, soit 14 % de la population de l'EPCI (figure 30). Ils regroupent 3 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et 10 % de ceux du département du Pas-de-Calais. Seul le quartier « Chemin Vert – Beaufort – Malborough » est, avec plus de 8 000 habitants, caractérisé par un volume conséquent de peuplement, représentant 50 % de la population en géographie prioritaire de l'EPCI. La communauté de communes Terre et Mer d'Opale ne comporte qu'un seul quartier prioritaire de petite taille : le « Quartier de la Renaissance ». Globalement, la structure par âge apparaît assez proche de celle de l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais même si la population est significativement plus âgée sur le quartier « Damrémont ». À l'inverse, le quartier du « Chemin Vert – Beaufort - Malborough » se distingue par une surreprésentation de la population de moins de 25 ans (45 % de la population), notamment des jeunes âgés de 16 ans ou moins (un tiers de la population du quartier).

30 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Boulonnais et de la communauté de communes Mer et Terre d'Opale

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles monoparentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Damrémont	1 710	10 300	107,4	20,8	26,0	36,9	23,1	80,6	1,8
Centre Ville à Boulogne-sur-Mer	1 280	9 700	68,0	15,7	30,3	51,5	19,6	27,3	5,6
Chemin Vert - Beaufort - Malborough	8 210	7 300	38,6	33,4	35,1	50,1	26,4	93,0	3,3
Henriville - Montplaisir	1 430	10 700	73,8	24,8	25,5	41,1	15,4	87,6	1,0
Quartier Tour Du Renard	1 520	9 500	73,6	30,8	32,6	40,1	20,0	97,1	0,0
Quartier Des Résidences	2 220	8 100	37,9	29,6	34,4	39,3	27,2	95,3	0,3
QP CA Boulonnais	16 370	<i>nd</i>	49,2	28,4	32,6	45,9	24,3	86,2	2,5
Quartier De La Renaissance	1 200	8 100	30,5	27,9	26,5	42,3	15,6	94,6	0,5
QP CC Mer et Terres d'Opale	1 200	8 100	30,5	27,9	26,5	42,3	15,6	94,6	0,5
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	<i>nd</i>	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CA du Boulonnais	117 930	15 773	90,4	14,5	16,9	31,3	13,5	55,0	1,0
CC Mer et Terres d'Opale	33 059	17 622	127,3	12,8	13,1	22,7	9,0	42,6	0,3
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Des indicateurs davantage dégradés sur l'ensemble des quartiers de la communauté d'agglomération du Boulonnais

À l'instar de l'EPCI, les quartiers de la communauté d'agglomération du Boulonnais présentent une situation dégradée par rapport aux autres quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais (figure 30). En particulier, la part d'actifs en emploi sans diplôme est la plus élevée. En corollaire, les indicateurs d'insertion sur le marché du travail sont moins nettement favorables : la part des actifs au chômage et la proportion de chômeurs de longue durée sont plus importants. Enfin, la proportion de familles monoparentales et la part de locataires résidant en logement social sont nettement plus élevées.

Des difficultés accrues sur le quartier « Chemin Vert – Beaufort – Malborough »

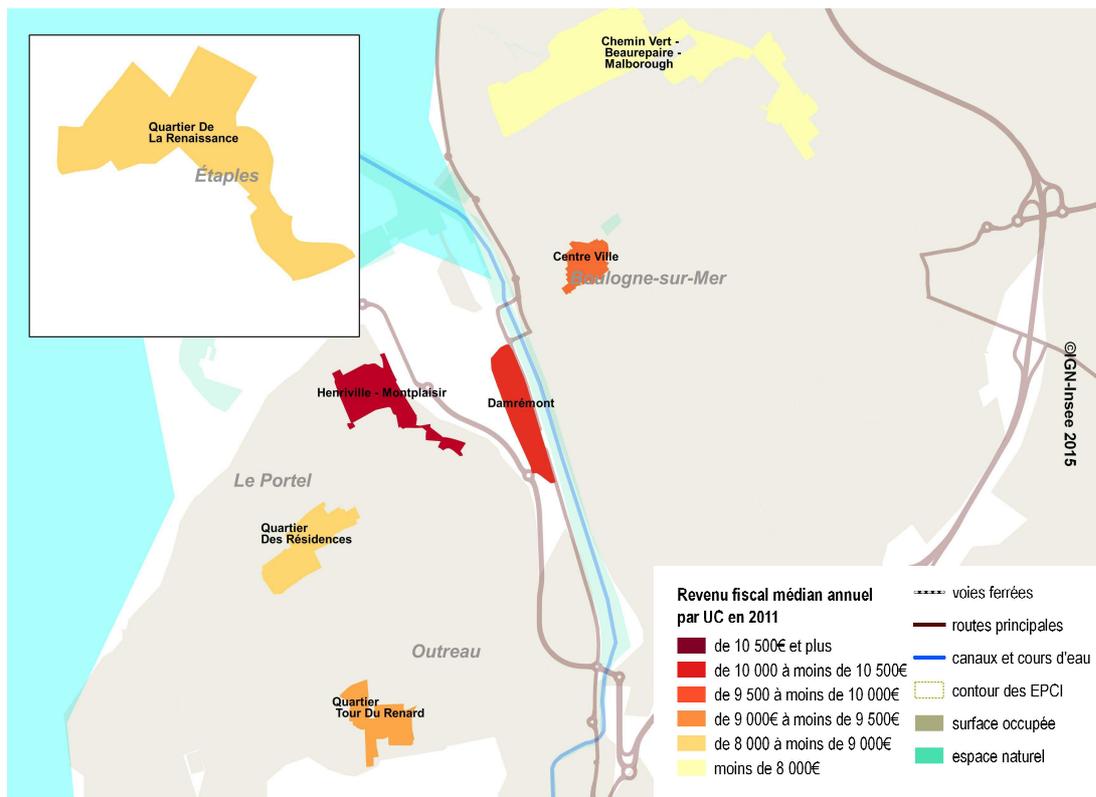
Si le quartier « Chemin Vert – Beaufort – Malborough » est le seul à appartenir à la classe G de la typologie (« une population très jeune qui cumule les difficultés »), près de la moitié des habitants en géographie prioritaire de l'EPCI y résident. Le revenu fiscal médian par UC est particulièrement faible, près de 7 300 euros (figure 31), et les phénomènes de pauvreté y sont particulièrement accentués. Les indicateurs socioéconomiques sont en effet nettement moins favorables dans ce quartier avec, en particulier, la part des actifs au chômage la plus élevée des quartiers de la communauté urbaine. De même, la moitié des allocataires Caf de ce quartier dépendent fortement des prestations sociales et la proportion de familles monoparentales y est nettement plus importante que sur les autres quartiers de l'EPCI.

« Henriville – Montplaisir » et « Damrémont » appartiennent à la classe C de la typologie (« un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile ») et concentrent 19 % de la population des quartiers de l'EPCI. Outre des revenus supérieurs à 10 000 euros, la part des actifs au chômage est plus faible. En revanche, la part de chômeurs de longue durée est très élevée sur le quartier « Henriville – Montplaisir ». Si la part de locataires en logement social est importante, elle reste inférieure à celle observée dans d'autres quartiers de l'agglomération. Enfin, « Damrémont » se singularise par une proportion plus faible d'allocataires Caf très dépendant des prestations sociales et « Henriville – Montplaisir » par une part plus faible de personnes vivant dans une famille monoparentale.

Les quartiers de la classe E, « quartier des résidences » et « quartier Tour du renard », sont en effet surtout caractérisés par une proportion très élevée de locataires résidant en logement social : cela concerne plus de 95 % des ménages locataires. Par rapport aux territoires de la classe précédente, les revenus sont moins élevés et les indicateurs socioéconomiques moins favorables. Le « quartier des résidences » est notamment caractérisé par la part la plus élevée de familles monoparentales avec celui du « Chemin Vert – Beaufort – Malborough ». Si le « quartier de la Renaissance » de la communauté de communes Mer et Terre d'Opale présente un revenu fiscal médian plus faible (à peine 8 200 euros par UC), il se singularise aussi par des indicateurs moins défavorables, notamment du point de vue de l'insertion sur le marché du travail.

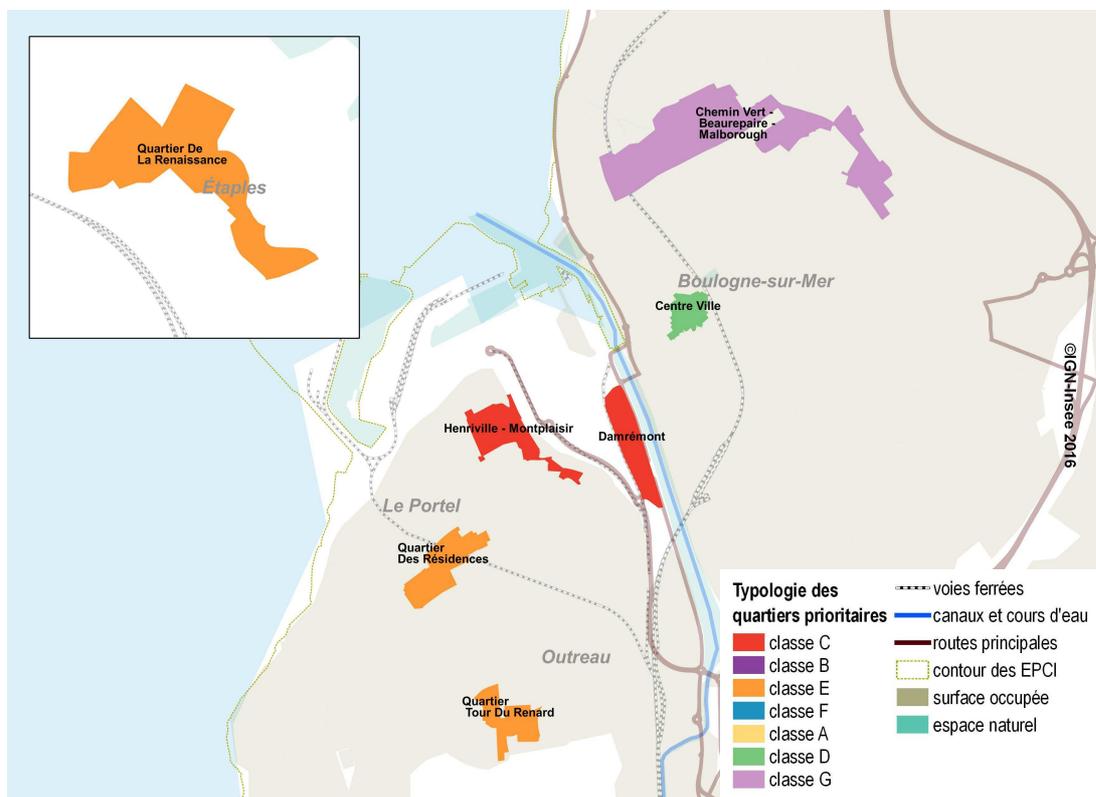
Enfin, le quartier « Centre ville » de Boulogne-sur-Mer, qui appartient à la classe D de la typologie (« une forte mobilité résidentielle et des actifs en emploi un peu plus diplômés »), présente un profil spécifique : la mobilité résidentielle des ménages y est nettement plus développée et les indicateurs socioéconomiques moins défavorables. Si la part de locataires reste importante, la proportion de ceux vivant dans un logement social est nettement plus faible que dans les autres quartiers.

31 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Boulonnais et de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

32 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Boulonnais et de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté urbaine du Calaisis et communauté de communes de la Terre des Deux Caps

Les deux quartiers situés dans la communauté urbaine du Calaisis et celui de la communauté de communes de la Terre des Deux Caps accueillent respectivement 13 800 et 1 000 habitants en 2011 (figure 33). Ces derniers représentent 9,2 % des habitants des quartiers prioritaires du Pas-de-Calais et 2,8 % de ceux du Nord et du Pas-de-Calais. Si le quartier du Mieux-être ne compte que 1 000 habitants, soit 4,5 % de la population de la communauté de communes de la Terre des Deux Caps, la communauté urbaine du Calaisis compte quant à elle deux quartiers de taille relativement importante. Les quartiers « Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre » et « Beaux Marais » comptent respectivement 5 700 et 8 100 habitants, ce qui représente 14,4 % des habitants de l'EPCI. La population résidant dans les deux quartiers calaisiens est particulièrement jeune, notamment à Beau Marais. En effet, ces deux quartiers se distinguent par l'importance de la population âgée de moins de 25 ans : celle-ci représente par exemple la moitié de la population qui réside dans le quartier « Beau Marais ». Plus précisément, la population âgée de moins de 16 ans représente un tiers de la population du quartier.

33 Données de synthèses des quartiers prioritaires de la communauté urbaine du Calaisis et de la communauté de communes de la Terre des Deux Caps

Libellé du quartier	Population	Revenu	Indice de	Actifs	Chômage	Part d'allocataires	Familles	Locataires	Étrangers
		fiscal				vieillessement			
	Nombre	médian	%	sans	RP	plus de 50 % des	%	%	%
		par UC		diplôme		prestations			
		Euros				sociales			
Quartier du Mieux-Être	1 000	10 900	53,0	19,2	22,3	27,5	24,0	83,0	0,0
QP CC de la Terre des deux Caps	1 000	10 900	53,0	19,2	22,3	27,5	24,0	83,0	0,0
Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre	5 700	8 000	28,3	20,4	35,2	49,2	20,4	78,2	0,8
Beau Marais (*)	8 090	6 300	23,9	28,4	47,9	52,5	28,7	92,6	2,1
QP CA Calaisis	13 790	nd	25,7	24,5	42,5	51,3	25,3	87,4	1,5
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	nd	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CC de la Terre des Deux Caps	22 325	16 722	79,8	9,9	13,2	19,5	8,7	41,9	0,2
CA du Calaisis	96 157	14 969	75,3	11,5	21,1	36,3	13,9	54,1	1,0
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

(*) Quartier identifié comme « cœur de cible » à la suite du comité interministériel égalité citoyenneté du 6 mars 2015

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Une situation plus difficile pour les habitants des quartiers de la communauté urbaine du Calaisis

Comme en général dans l'EPCI, les habitants des quartiers de la communauté urbaine du Calaisis ont des revenus plutôt bas et leur insertion sur le marché de l'emploi est particulièrement délicate : le chômage atteint ainsi près de 42 % sur l'ensemble des deux quartiers (figure 33).

La situation est un peu plus favorable dans le quartier du Mieux-Être, mais globalement, pour ces trois quartiers pris dans leur ensemble, la part de locataires en logement social est bien plus élevée qu'ailleurs, tout comme la part des personnes appartenant à une famille monoparentale. Ces trois quartiers accueillent par contre moins d'étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne.

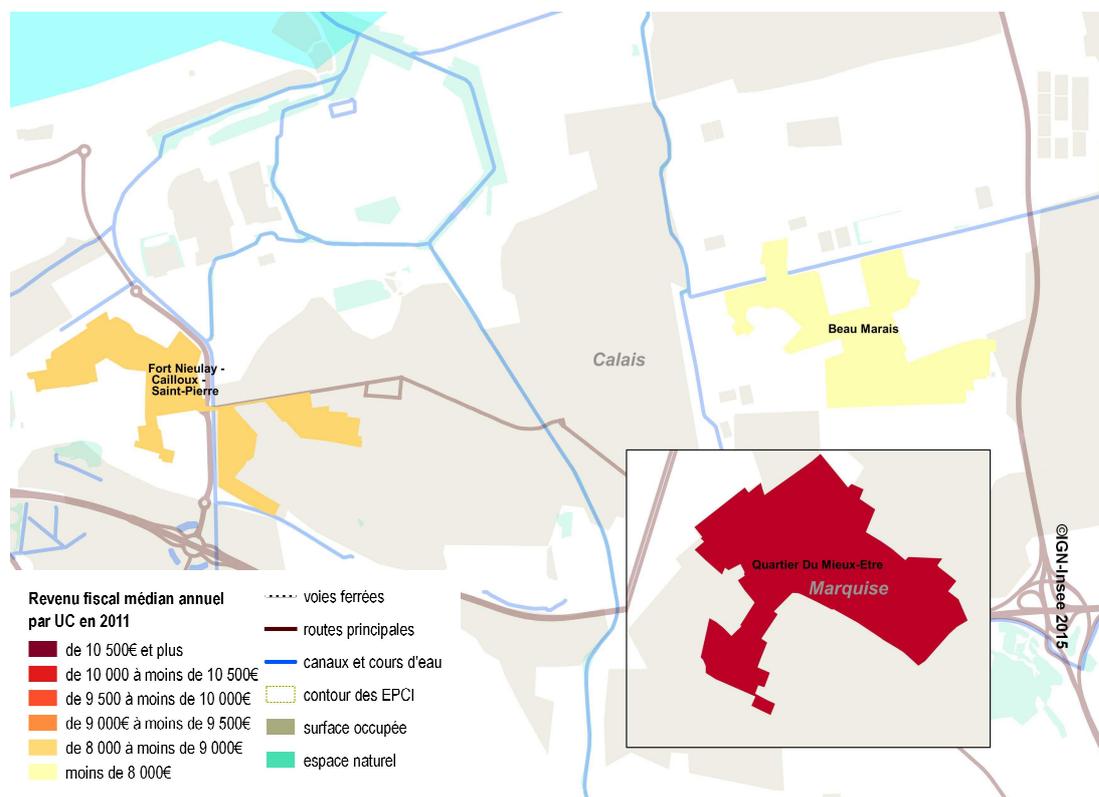
Des difficultés accrues pour les habitants du quartier « Beau Marais »

Les habitants du quartier « Du Mieux-Être » à Marquise, qui appartient à la classe A, qui regroupe les quartiers les moins exposés aux difficultés socioéconomiques (figure 35), affichent des niveaux de revenus bien plus élevés : la moitié des habitants de ce quartier gagnent ainsi plus de 10 900 euros par an, et le chômage est moins intense. De fait, la part des allocataires Caf dont les revenus dépendent fortement des prestations sociales est beaucoup plus faible. Enfin, la population du quartier est un peu plus âgée et moins mobile.

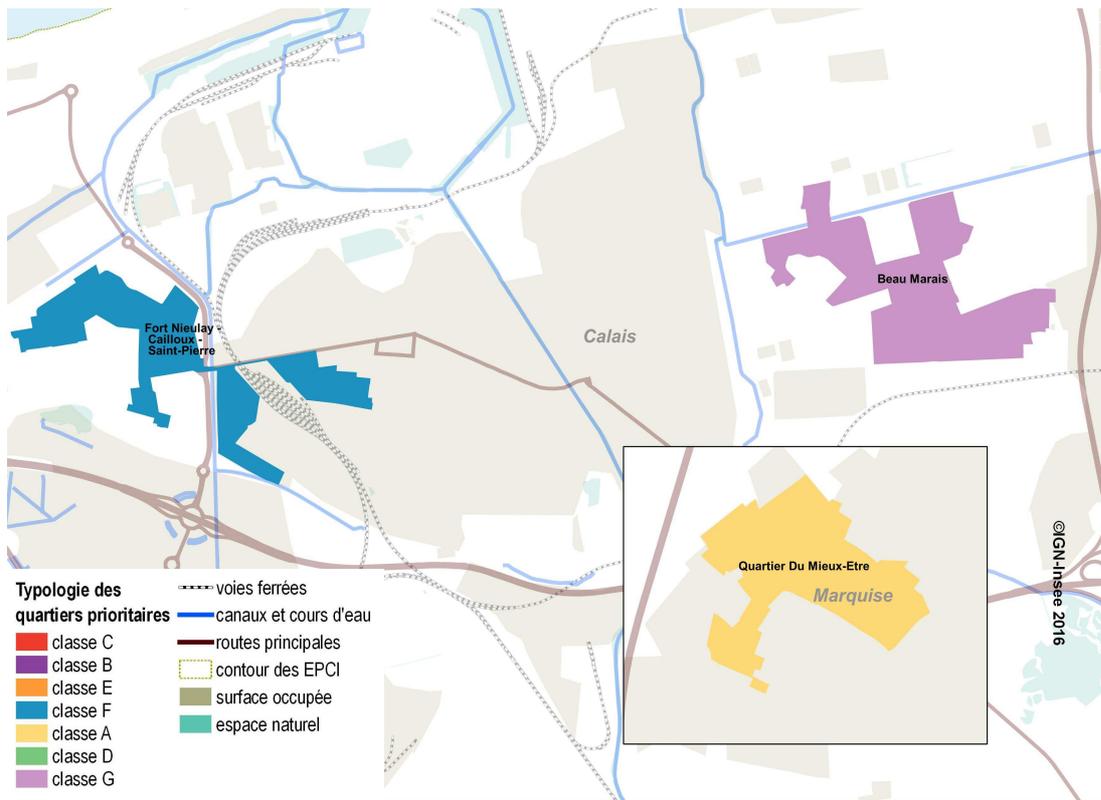
À l'inverse, la moitié des habitants du quartier de « Beau Marais » gagne moins de 5 700 euros par an, soit le plus faible niveau de revenu observé chez les habitants des quartiers du Pas-de-Calais (figure 34). Ce quartier fait ainsi partie de la classe G de la typologie qui regroupe les quartiers les plus exposés aux difficultés (figure 35). Les obstacles sur le marché de l'emploi sont accentués : la part des actifs en recherche d'emploi approche 50 % et plus de 28 % des actifs occupés n'ont pas de diplôme. S'ajoute des parts de personnes appartenant à une famille monoparentale et de locataires en logement social plus élevées qu'ailleurs. Enfin, plus de la moitié des allocataires Caf dépendent à plus de 50 % des prestations sociales.

La situation est légèrement moins défavorable dans le quartier du « Fort Nieulay ». Ce quartier se positionne dans la classe F (figure 35), caractérisée par une forte dispersion des revenus. Le chômage y est toutefois plus prégnant qu'en général et les locataires résident plus souvent en logement social. Enfin, près de la moitié des allocataires Caf du quartier dépendent à plus de 50 % des prestations sociales.

34 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté urbaine du Calais et de la communauté de communes de la Terre des Deux Caps



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération de Cambrai et communauté de communes du Caudrésis et du Catésis

La communauté d'agglomération de Cambrai compte quatre quartiers prioritaires où résident près de 5 200 habitants. Ces quartiers accueillent 1,4 % de la population des quartiers du Nord et 1 % de ceux du Nord et du Pas-de-Calais (figure 36). L'unique quartier de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis, le quartier « Centre Ville - Gambetta » compte environ 2 200 habitants, soit moins de 1 % des habitants des quartiers du département. Comme dans chacun des deux EPCI, la population de ces quartiers est plus âgée qu'en général, en particulier dans le quartier « Vieux Centre-ville-Saint Géry ». À l'inverse, la population semble plus jeune dans les quartiers « Saint Roch » et « Amérique ».

36 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles monoparentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
Centre Ville - Gambetta	2 170	9 900	54,2	18,9	28,8	55,4	22,0	25,2	1,3
QP CC du Caudrésis et du Catésis	2 170	9 900	54,2	18,9	28,8	55,4	22,0	25,2	1,3
Vieux Centre Ville Saint Géry	1 510	10 600	161,1	9,5	22,3	46,2	19,5	13,3	1,0
Quartier Saint Roch	1 260	9 700	44,2	18,1	25,8	38,8	29,0	84,5	1,5
Quartier Amérique	1 440	8 200	52,2	19,1	28,4	45,5	26,2	77,7	5,3
Résidence d'Esnes	1 020	10 400	77,3	21,2	27,1	37,9	12,7	76,0	5,2
QP CA Cambrai	5 230	<i>nd</i>	76,7	16,7	25,9	42,8	22,3	63,1	3,2
Quartiers du Nord	360 380	<i>nd</i>	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CC du Caudrésis et du Catésis	64 958	15 244	89,5	14,0	18,5	33,7	11,6	21,7	0,5
CA de Cambrai	75 960	17 155	100,3	10,4	15,4	31,1	11,4	34,0	0,9
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Des revenus plutôt élevés

Les habitants des quartiers de la communauté d'agglomération de Cambrai sont en général un peu moins affectés par le chômage que dans l'ensemble des quartiers du département du Nord, et la part des actifs en emploi sans diplôme est également plus faible. Ce constat peut expliquer en partie des revenus plus élevés au sein de ces quartiers (figure 36). La part des personnes vivant dans une famille monoparentale et celle des personnes locataires résidant dans un logement social sont en général plus élevées qu'ailleurs, contrairement à la part des allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales. Ces constats cachent néanmoins des disparités entre les quartiers de l'EPCI.

Une situation moins défavorable dans certains quartiers du Cambrésis

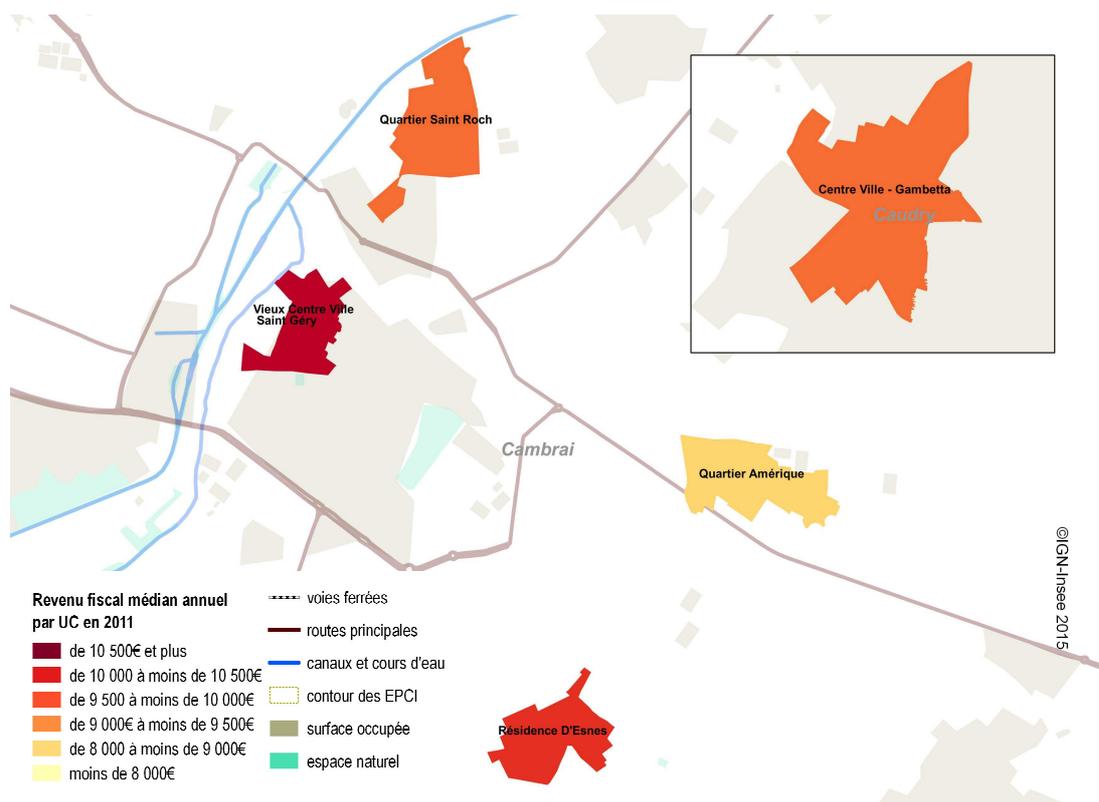
Le quartier « Résidences d'Esnes » appartient à la classe A (figure 38), qui regroupe les quartiers les moins confrontés aux difficultés. Les revenus des habitants y sont relativement élevés et surtout la part de la population vivant dans une famille monoparentale est beaucoup plus faible, seulement 12,7 % contre 19,7 % en général. La part des allocataires Caf dont les revenus dépendent des prestations sociales est également plus faible qu'ailleurs. Néanmoins les locataires en logement social et les actifs occupés sans diplôme sont plus présents que dans les autres quartiers.

Les quartiers « Vieux Centre-Ville Saint Géry » situé à Cambrai et « Centre Ville - Gambetta » localisé à Caudry appartiennent quant à eux à la classe D de la typologie. Le contexte socioéconomique est également un peu moins défavorable dans ces deux quartiers, qui se distinguent avant tout par une part des locataires en logement social plus faible qu'ailleurs et les mobilités résidentielles semblent plus fréquentes. Dans ces deux quartiers, la part des allocataires dépendant fortement des prestations sociales est plus élevée en dépit de revenus relativement plus élevés (figure 37). Le quartier « Vieux Centre-Ville Saint Géry » se distingue nettement des autres quartiers de l'EPCI : le chômage est moins prégnant et la part d'actifs en emploi sans diplôme bien plus faible.

Le quartier « Saint Roch » appartient quant à lui à la classe E. Celui-ci accueille une très forte proportion de personnes vivant en logement social : 84,5 % contre 65,6 % dans les quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi qu'une part importante de personnes vivant dans une famille monoparentale. Le chômage est par contre un peu moins prégnant.

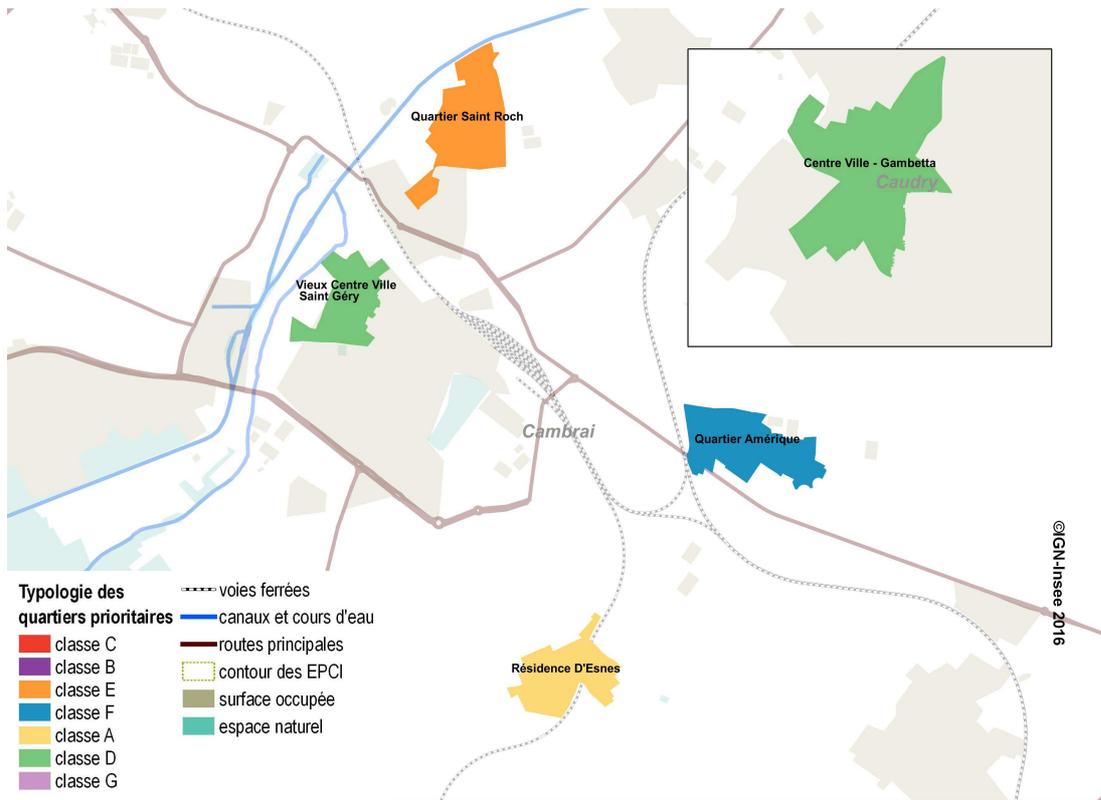
Les habitants du quartier « Amérique », qui appartient à la classe F, disposent de revenus plus faibles qu'ailleurs, en raison notamment d'un chômage plus prégnant. Comme dans les autres quartiers de la classe, les personnes vivant dans une famille monoparentale et /ou dans un logement social sont plus présentes, tout comme les allocataires Caf dépendant fortement des prestations sociales.

37 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la communauté de communes du Caudresis et du Catésis



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

38 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la communauté de communes du Caudresis et du Catésis



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération du Douaisis

Les neuf quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Douaisis concentrent près de 17 600 habitants en 2011, soit 11,6 % de la population de l'EPCI (figure 39). Ils regroupent 3,4 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et 4,8 % de ceux du département du Nord. Les quartiers « Flers En Escrebieux Pont De La Deûle – Dorignies » et « Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac » sont les plus peuplés, avec respectivement 3 000 et 2 900 habitants. La population résidant dans les quartiers de cet EPCI est un peu plus âgée mais la situation varie d'un quartier à l'autre : elle est par exemple nettement plus jeune sur « Résidence Gayant » et « Les Épis ». Dans ces deux quartiers, la part de la population âgée de moins de 25 ans est plus élevée (elle atteint près de 47 %). C'est le cas, en particulier, pour les plus jeunes, âgés de 6 ans ou moins, qui représentent 17 % de la population dans ces deux quartiers.

39 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Douaisis

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles monoparentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Auby Centre	1 320	10 500	61,3	19,3	26,3	40,5	16,4	67,1	4,1
Asturies - Belleforières	1 080	10 500	80,6	18,5	34,1	S	12,4	50,0	11,2
Résidence Gayant	2 030	6 600	25,6	27,6	34,8	53,5	27,2	96,0	4,6
Flers En Escrebieux - ... - Dorignies	3 010	8 500	47,0	26,5	37,1	51,3	19,3	69,7	7,9
Frais Marais	2 130	9 400	44,9	23,1	31,0	43,5	22,7	67,2	3,9
Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac	2 900	9 900	83,3	25,7	30,4	50,2	16,4	53,1	7,6
Faubourg De Béthune	1 780	7 500	49,7	17,8	28,7	55,1	23,6	89,6	5,3
Les Epis	2 060	6 100	29,7	24,1	45,8	58,2	25,0	47,9	5,3
Haut Terroir - Le Vivier	1 120	10 100	56,6	18,5	29,2	47,3	21,8	71,9	7,5
Quartiers de la CA du Douaisis	17 430	nd	51,7	23,2	33,5	50,8	20,7	67,8	6,3
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CA du Douaisis	150 979	16 110	89,3	11,9	17,1	33,8	11,8	51,2	2,2
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Une plus difficile insertion sur le marché du travail

Au-delà du seul aspect monétaire (en particulier, la proportion d'allocataires Caf fortement dépendant des prestations sociales est nettement plus élevée), les quartiers de la communauté d'agglomération du Douaisis se distinguent par de moins bons indicateurs relatifs au marché du travail par rapport aux autres quartiers du Nord et du Pas-de-Calais (figure 39). La part des actifs au chômage est plus élevée, de même que la part de chômeurs de longue durée ou la proportion d'actifs en emploi sans diplôme. Ces éléments singularisent aussi la communauté d'agglomération dans son ensemble par rapport aux départements du Nord et du Pas-de-Calais même si les écarts sont moins marqués.

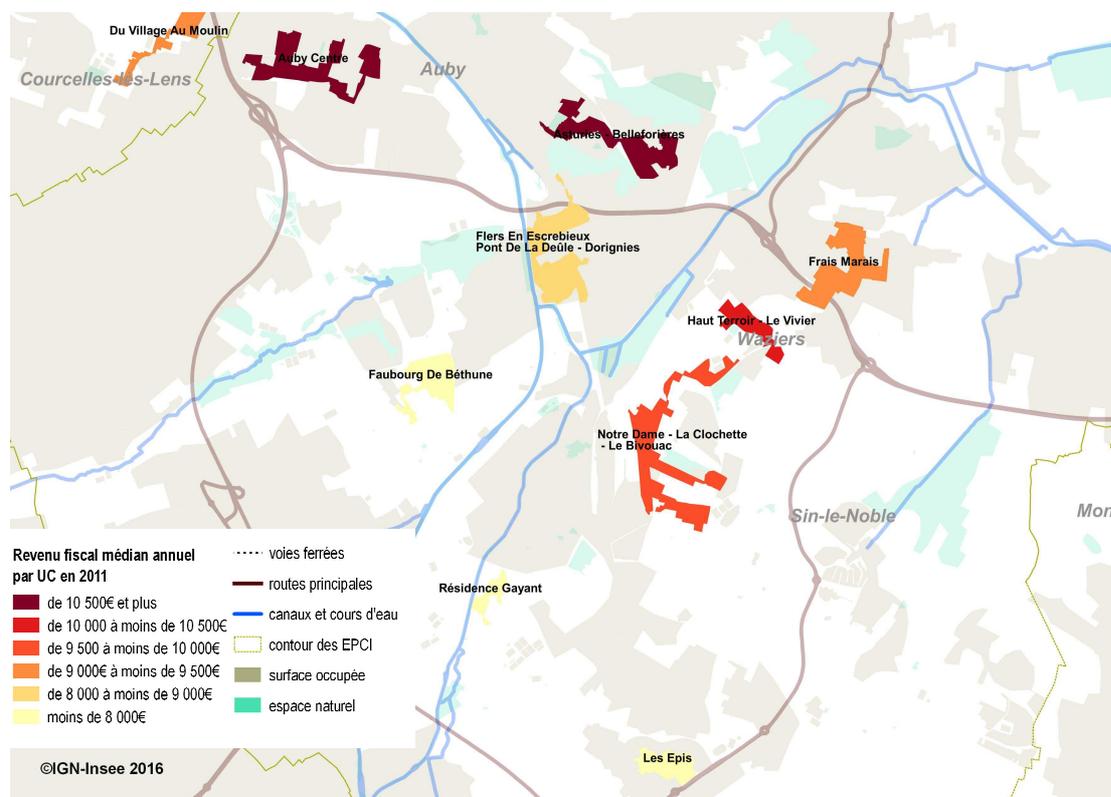
Un tiers de la population en géographie prioritaire résident dans un quartier où le revenu fiscal médian par UC est inférieur à 8 000 euros

Les quartiers « Résidence Gayant » et « Les Épis » appartiennent à la classe G de la typologie (« une population très jeune qui cumule les difficultés ») (figure 41). Outre des revenus très faibles, inférieurs à 7 000 euros (figure 40), les indicateurs socioéconomiques sont nettement défavorables : la part des actifs au chômage est importante, notamment dans le quartier « Les Épis » où il s'élève à 46 %. Si le chômage est moins prononcé sur « Résidence Gayant », la part du chômage de longue durée atteint 60 % et la proportion de locataires résidant en logement social est la plus importante des quartiers de la communauté d'agglomération. Ces deux quartiers sont également caractérisés par les plus fortes parts de personnes vivant dans une famille monoparentale parmi les quartiers de l'EPCI. Enfin, la proportion d'allocataires fortement dépendant des prestations sociales y est également supérieure. Le quartier « Faubourg de Béthune » appartient à la classe F (« davantage de chômeurs de longue durée et de faibles revenus »). Si le revenu est également faible et les indicateurs socio-économiques dégradés, la situation apparaît un peu plus favorable, avec en particulier un chômage plus faible.

Les quartiers « Auby Centre », « Flers En Escrebieux Pont De La Deûle - Dorignies » et « Frais Marais » appartiennent à la classe C (« un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile »). La situation sur « Flers En Escrebieux Pont De La Deûle - Dorignies » et « Frais Marais » apparaît plus délicate avec des revenus plus faibles et des indicateurs plus dégradés par rapport au quartier « Auby Centre », en particulier une part très élevée du chômage de longue durée.

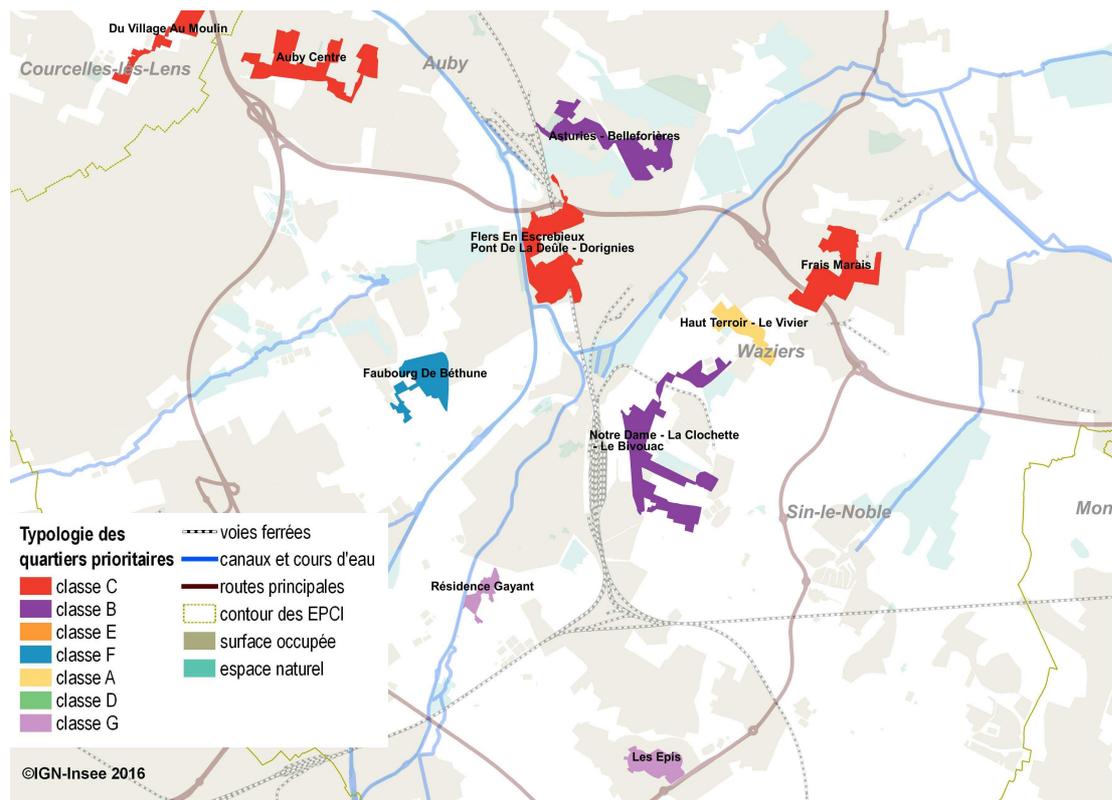
Les deux quartiers appartenant à la classe B (« une population plus âgée et moins mobile avec des revenus un peu plus élevés qu'ailleurs »), « Asturies – Belleforières » et « Notre Dame – La Clochette – Le Bivouac », sont caractérisés par des revenus plus importants et une population nettement plus âgée. La proportion de locataires en logement social et la part du chômage de longue durée sont plus faibles. Enfin, le quartier « Haut Terroir – Le Vivier », appartenant à la classe A (« de moindres difficultés socioéconomiques et des revenus plus élevés »), est dans une configuration plutôt favorable, proche de celle des deux quartiers précédents.

40 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Douaisis



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

41 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération du Douaisis



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté urbaine de Dunkerque

Les six quartiers prioritaires de la communauté urbaine de Dunkerque regroupent près de 25 900 habitants en 2011, soit 13 % de la population de l'EPCI (figure 42). Ils représentent 5 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et 7 % de ceux du Nord. Deux quartiers concentrent 57 % des habitants en géographie prioritaire de l'EPCI : « Banc Vert – Ile Jeanty – Carré De La Vieille – Jeu de Mail » et « Albeck – Europe – Moulin ». L'indice de vieillissement est analogue à celui de l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. Toutefois, la population est plus âgée dans les quartiers « Petit Steedan » et « Soubise – Basse ville ».

42 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté urbaine de Dunkerque

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles mono-parentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
Petit Steedan	1 300	8 900	69,3	22,1	31,4	35,8	19,3	96,3	2,4
Saint Pol ... Quartiers Ouest	4 200	8 500	48,4	26,0	36,9	42,1	19,5	93,0	7,6
Banc Vert - ... - Jeu De mail	6 010	9 900	52,9	17,2	32,6	41,6	21,1	87,4	3,9
Soubise - Basse Ville	4 210	10 800	71,1	10,8	23,3	45,4	19,1	63,5	2,4
Albeck - Europe - Moulin	8 420	9 000	33,5	23,4	34,9	39,7	17,7	96,5	9,3
Degroote	1 090	9 600	37,5	19,9	32,7	47,8	19,9	96,5	2,7
QP CU Dunkerque	25 230	<i>nd</i>	47,2	18,9	31,8	41,8	19,2	87,2	5,9
QP du Nord	360 380	<i>nd</i>	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
QP du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CU de Dunkerque	199 813	16 589	89,8	12,7	17,4	29,1	11,9	66,6	1,9
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Des quartiers surtout caractérisés par une forte proportion de locataires résidant dans un logement social

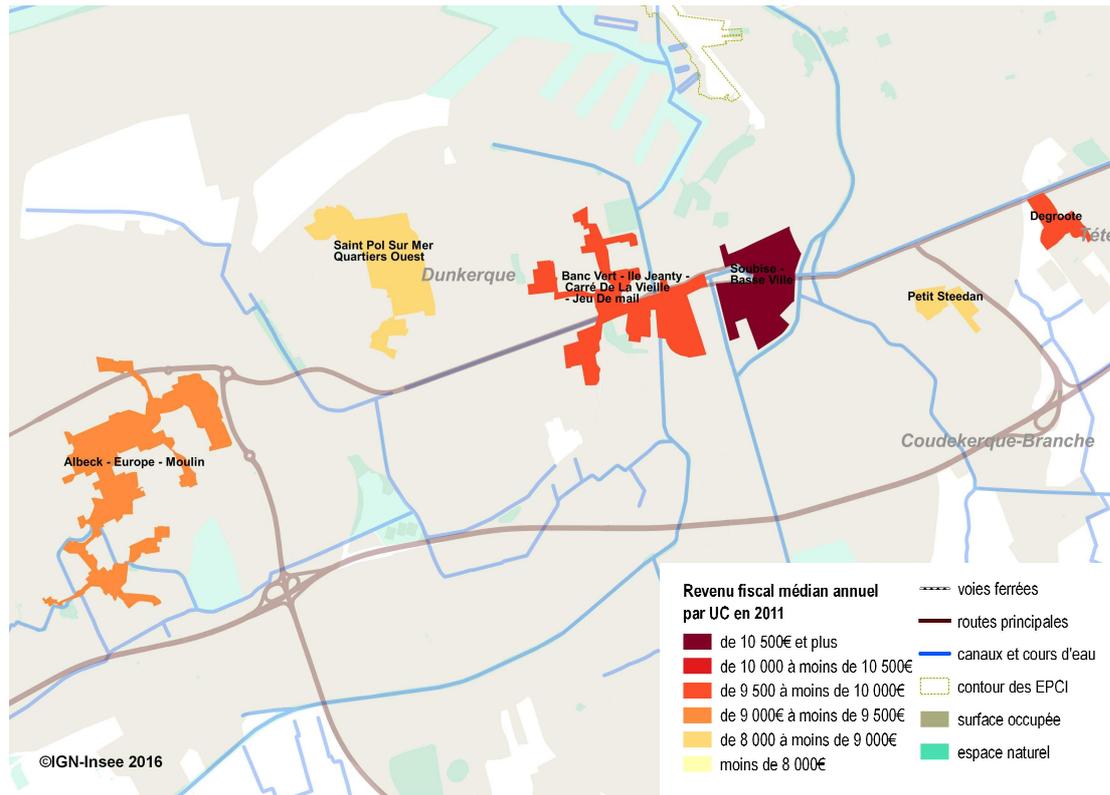
Globalement, les quartiers prioritaires de la communauté urbaine de Dunkerque se distinguent de ceux de l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais par une proportion de locataires en logement social nettement plus importante (figure 32) : 87 % contre 68 %. Si la part du chômage est un peu plus élevée, c'est l'inverse pour la proportion de chômeurs de longue durée et la part des actifs en emploi sans diplôme. De même, la proportion d'allocataires Caf fortement dépendant des prestations sociales est plus faible. Enfin, les étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne sont moins représentés que dans les autres quartiers du département. Ces spécificités se retrouvent globalement à l'échelle de l'EPCI elle-même.

Un positionnement moins défavorable pour le quartier de « Soubise – Basse Ville »

Le quartier « Soubise – Basse ville », appartenant à la classe D de la typologie (« une forte mobilité résidentielle et des actifs en emploi un peu plus diplômés »), concentre 17 % de la population en géographie prioritaire de l'EPCI. Il s'agit du quartier présentant la configuration la moins défavorable. Le revenu fiscal médian atteint près de 10 700 euros (figure 43) et les indicateurs socioéconomiques traduisent une moindre prégnance des différentes formes de pauvreté (figure 44). Toutefois, la part d'allocataires Caf fortement dépendant des prestations sociales y est plus importante que sur la majorité des autres quartiers de l'EPCI.

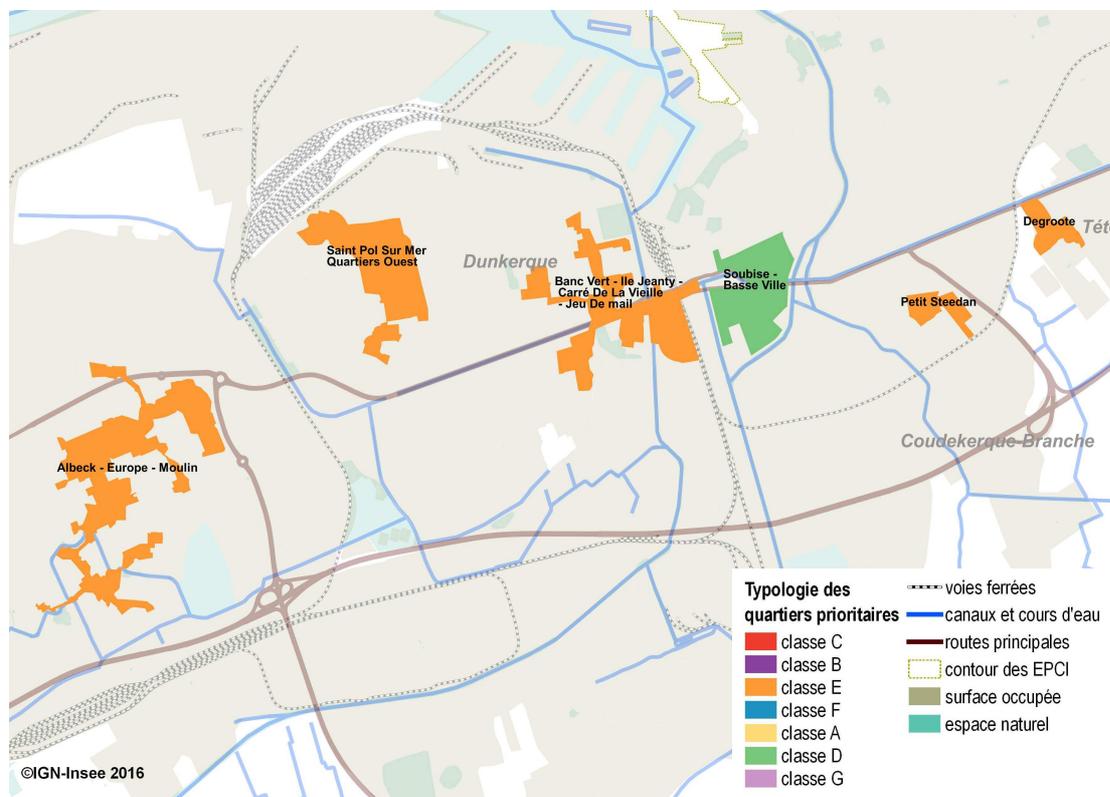
Les cinq autres quartiers de la communauté urbaine appartiennent tous à la classe E de la typologie (« une population assez jeune souvent locataire du parc social ») et regroupent 83 % des habitants de l'EPCI. Les revenus y sont plus faibles, en particulier dans les quartiers de « Petit Steedan » et de « Saint-Pol-sur-Mer – Quartiers Ouest ». La proportion de locataires résidant dans un logement social est très élevée et l'insertion sur le marché du travail semble plus difficile : la part d'actifs en emploi sans diplôme et le chômage sont plus importants que dans le quartier « Soubise – Basse ville », notamment dans le quartier « Saint-Pol-sur-Mer – Quartiers Ouest ».

43 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté urbaine de Dunkerque



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

44 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté urbaine de Dunkerque



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et communauté de communes de Pévèle-Carembault

Près de 15 000 habitants résident dans l'un des 11 quartiers prioritaires de communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et 1 700 dans la communauté de communes de Pévèle-Carembault. Cela représente respectivement 12 % et 2 % de la population de l'ensemble du territoire. Les quartiers sur ces deux intercommunalités sont de petite taille et comptent tous moins de 2 000 habitants. Le vieillissement de la population est plus ou moins marqué selon les quartiers. C'est dans le quartier de « La Plaine du 7 » qu'il est le plus faible. En particulier, la population âgée de moins de 25 ans est surreprésentée (46 % de la population), notamment celle des jeunes âgés de 16 ans ou moins (plus d'un tiers de la population).

45 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et de la communauté de communes de Pévèle-Carembault

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles mono-parentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Cité Des Bois	1 720	10 000	91,5	24,1	31,0	37,1	16,5	43,3	12,1
QP CC Pévèle-Carembault	1 720	10 000	91,5	24,1	31,0	37,1	16,5	43,3	12,1
Plantigeons - Fosse 4	1 650	10 800	34,6	24,4	20,7	36,5	12,3	81,0	0,9
Du Village Au Moulin	1 190	9 400	41,5	19,5	22,0	S	10,6	42,8	5,3
Rotois - Saint Roch	1 110	8 500	64,9	16,5	27,5	50,6	15,0	84,6	2,9
Cornuault	1 640	9 700	86,9	24,0	24,8	S	12,6	21,2	9,6
Macé - Darcy	1 950	10 200	46,6	17,0	25,1	43,3	13,8	37,1	1,5
Ponchelet - Kennedy	1 030	7 400	38,0	18,8	31,0	60,0	20,6	51,7	2,5
La Plaine Du 7	1 790	8 500	28,5	17,7	28,5	47,9	19,7	60,0	5,1
Zac Des Deux Villes	1 920	9 100	77,7	14,3	29,4	S	20,9	90,2	1,5
Nouméa	1 290	10 100	70,2	21,0	31,5	39,9	12,6	75,4	0,5
Quartier De La Haute Voie	1 870	8 700	59,0	21,7	39,3	S	25,1	56,4	9,1
QP CA Hénin-Carvin	15 440	nd	53,0	19,4	27,7	45,6	16,4	60,4	4,0
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,7	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	nd	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CC Pévèle-Carembault	92 778	22 330	80,7	7,4	8,6	14,6	8,4	31,2	0,6
CA d'Hénin-Carvin	124 291	14 881	84,2	13,2	18,1	31,5	11,5	50,1	2,2
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Des quartiers dans une situation un peu plus favorable

Les quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et de la communauté de communes de Pévèle-Carembault apparaissent dans leur ensemble dans une situation un peu plus favorable que l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. En effet, le chômage est en moyenne un peu moins élevé que dans les autres quartiers, la part de familles monoparentales est un peu moins importante. La moitié des quartiers de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin appartiennent toutefois à la classe C, caractérisée par une part importante de chômeurs de longue durée (figure 47).

Dans le quartier « Cité des Bois » à Ostricourt, dans la communauté de communes de Pévèle-Carembault, la population apparaît relativement âgée par rapport à l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. Cela se traduit par une part d'actifs en emploi sans diplôme importante. Le quartier « Cité des Bois » appartient à la classe B caractérisée par une population âgée et moins mobile. La situation des habitants de ce quartier contraste fortement avec celle de l'ensemble des habitants de la communauté de communes de Pévèle-Carembault, où les difficultés sont moins importantes qu'ailleurs.

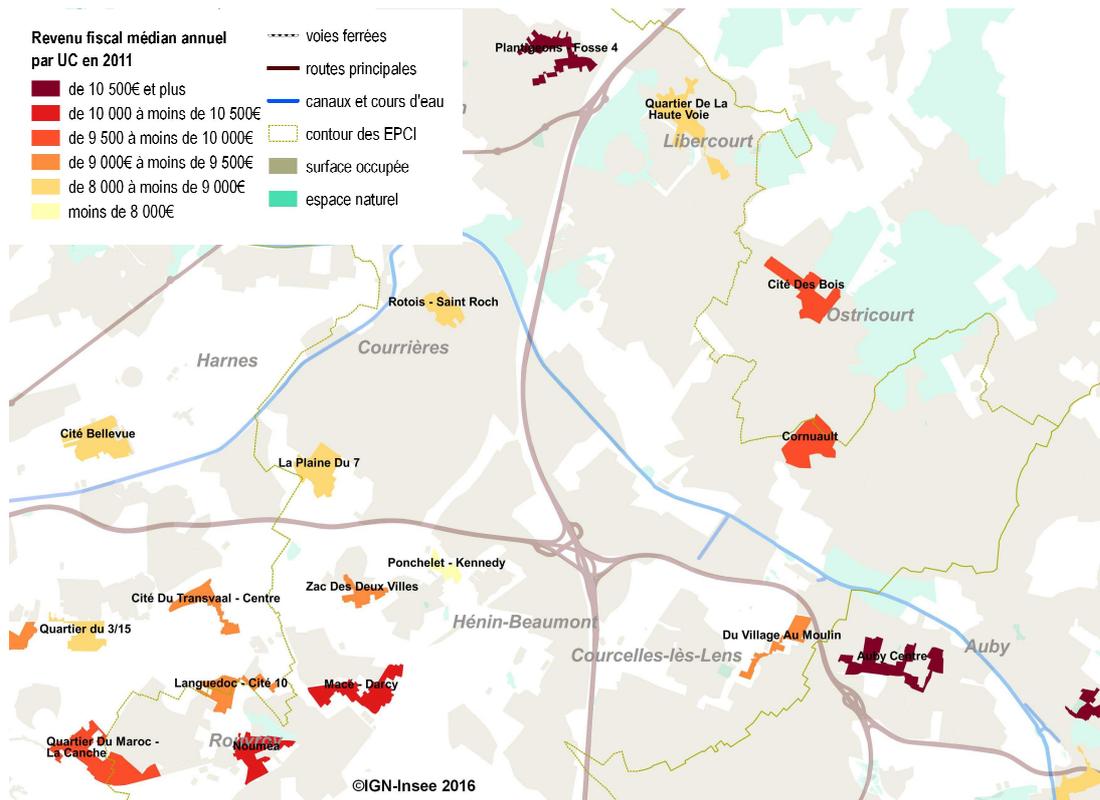
Des revenus très faibles à « Rotois-Saint Roch » à Courrières et à « Ponchelet-Kennedy » à Hénin-Beaumont

Dans les quartiers du « Rotois-Saint Roch » à Courrières et de « Ponchelet-Kennedy » à Hénin-Beaumont, les revenus des habitants sont très faibles. Outre un revenu fiscal médian par UC faible, les revenus des plus pauvres sont particulièrement bas : un habitant sur quatre a un revenu fiscal inférieur à 3 665 euros et 2 145 euros par UC. Parallèlement, respectivement 50 % et 60 % des allocataires Caf ont des revenus composés de plus de moitié par les prestations sociales. Ces deux quartiers appartiennent à la classe F caractérisée par des inégalités de revenus marquées et davantage de chômeurs de longue durée (figure 47).

Les quartiers de « Cornuault » à Evin-Malmaison, Ostricourt et de « La Plaine du 7 » à Montigny-en-Gohelle, Courrières, Fouquières-lès-Lens appartiennent à la classe E caractérisée par une population assez jeune souvent locataire du parc social parmi les locataires (figure 47). Or, ces deux quartiers n'affichent pas une part de locataires en logement social particulièrement importante (respectivement 21 % et 60 %). En effet, la classe E comporte beaucoup de quartiers et apparaît relativement hétérogène. En revanche, comme pour les autres quartiers de cette classe, le quartier de la « Plaine du 7 » apparaît relativement jeune, avec une part de familles monoparentales importante. Le quartier de « Cornuault » se caractérise davantage par une part importante de population étrangère, et une part d'actifs en emploi sans diplôme importante.

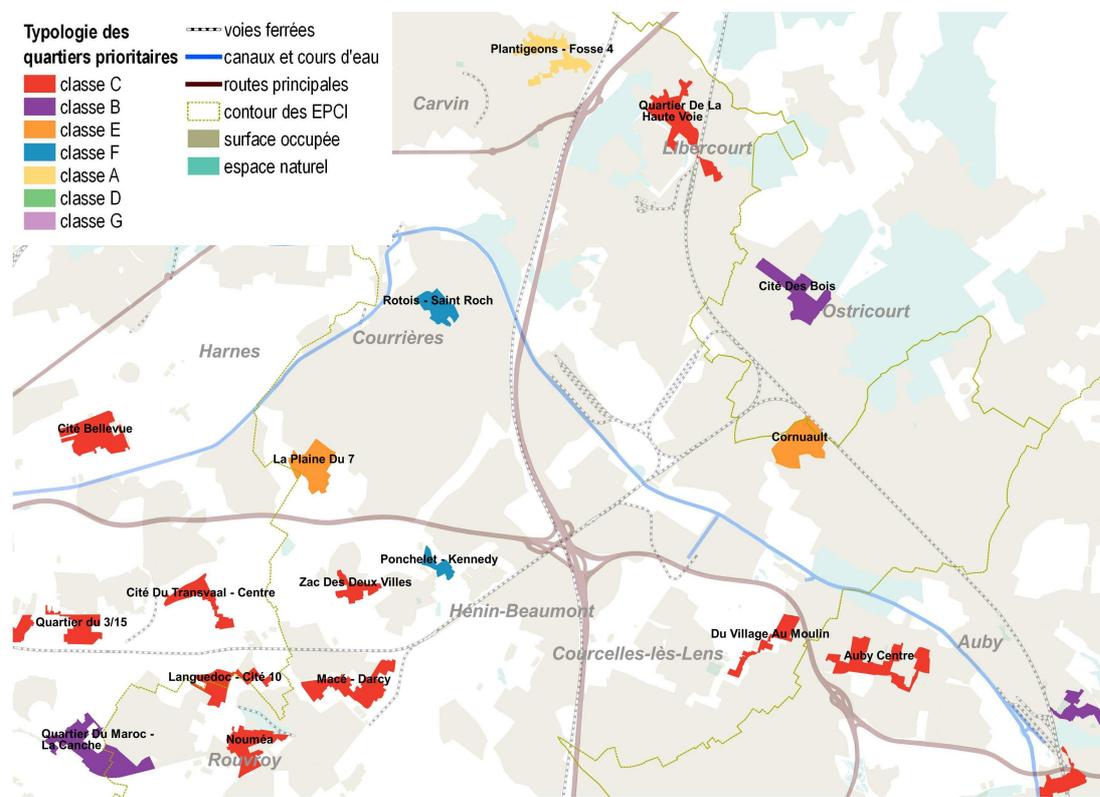
Enfin, le quartier de « Plantigeons-Fosse 4 » appartient à la classe A où les difficultés sont moins importantes que dans les autres quartiers. En effet, le revenu fiscal médian est plus élevé que dans les autres quartiers, et la part de chômeurs dans la population plus faible (21 % contre 28 % dans l'ensemble des quartiers de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin).

46 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et de la communauté de communes de Pévèle-Carembault



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

47 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et de la communauté de communes de Pévèle-Carembault



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Près de 58 000 habitants résident dans l'un des 21 quartiers prioritaires de communauté d'agglomération de Lens-Liévin, soit 24 % de l'ensemble des habitants du territoire (figure 48). Les quartiers de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin sont en moyenne plus peuplés que les autres quartiers du département du Pas-de-Calais. En particulier, quatre quartiers comptent plus de 5 000 habitants : le quartier de « Calonne - Marichelles - Vent De Bise » à Liévin et Angres avec 7 080 habitants, le quartier « Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis » à Liévin, Lens, Loos-en-Gohelle avec 5 260 habitants, le quartier « Grande Résidence » à Lens, Loison-sous-Lens, Vendin-le-Vieil avec 5 050 habitants, le quartier « République - Cité 4 » à Avion avec 5 000 habitants. Si le vieillissement varie considérablement d'un quartier à l'autre, la population apparaît significativement plus jeune dans deux quartiers : « Grande Résidence » et « Quartier du 3/15 ». La population des moins de 25 ans y est plus présente (près de 47 % de la population).

48 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Libellé du quartier	Population	Revenu	Indice de	Actifs	Chômage au	Part	Familles	Locataires	Étrangers
		fiscal	vieillissement	occupés		d'allocataires			
	Nombre	médian par UC	%	sans diplôme	sens du RP	dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	%	%	%
		Euros		%	%	%	%	%	%
Camus	1 220	10 800	128,2	16,0	27,0	40,7	9,9	25,1	3,4
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	1 390	10 400	65,7	23,2	25,4	33,8	9,3	25,4	2,3
République - Cité 4	5 000	7 700	43,0	27,5	37,6	56,3	23,9	70,4	5,6
Cité Des Brebis	2 170	9 400	53,4	23,2	30,5	41,7	12,5	34,1	1,6
Cité Du Transvaal - Centre	1 900	9 100	69,7	19,0	34,0	41,3	18,5	57,6	3,6
Cité 5 - Cité 11	3 780	9 900	47,0	17,7	26,8	40,4	13,8	28,6	0,5
Cité Bellevue	2 440	8 900	46,7	16,1	33,1	46,1	16,4	44,5	4,9
Cité 12-14	2 380	9 900	58,5	18,6	32,6	43,6	17,8	27,5	3,7
Grande Résidence	5 050	7 100	27,3	18,4	40,7	51,7	27,6	85,4	5,4
Cité 2	1 640	9 500	49,0	14,2	21,4	64,3	12,4	23,2	3,6
Sellier Cité 4	1 800	7 900	42,9	19,7	33,6	58,3	20,3	49,1	4,5
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	7 080	8 900	38,7	18,1	32,3	48,6	20,1	50,4	1,6
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	5 260	9 800	52,5	17,0	27,2	40,5	14,0	32,1	1,4
Blum - Salengro - 109	2 250	8 600	34,9	25,0	31,4	51,1	25,9	46,2	2,7
3 Cités	1 190	8 700	62,5	20,9	26,6	36,6	7,5	8,2	1,4
Cité 10	1 640	9 700	50,9	20,6	26,7	S	15,6	30,1	0,1
Les Blanchés Laines Fosse 11 12 13	4 260	9 300	46,1	20,5	30,6	47,0	17,1	48,8	5,8
Quartier du 3/15	1 420	8 200	30,0	19,3	22,0	45,6	11,8	23,9	7,2
Cité Des Taberneaux	2 380	11 000	52,6	17,3	28,6	39,0	15,6	42,6	3,4
Quartier Du Maroc - La Canche	1 680	9 700	82,7	22,6	28,3	42,0	17,1	65,9	2,4
Languedoc - Cité 10	1 410	8 900	52,1	17,9	40,0	39,9	18,4	50,3	1,5
QP CA Lens-Liévin	57 340	nd	48,4	19,6	31,2	46,8	17,8	46,2	3,2
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,7	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	nd	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CA de Lens - Liévin	244 975	14 455	83,9	12,4	19,5	35,0	12,9	41,3	1,9
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Moins de familles monoparentales et de locataires en logement social que dans les autres quartiers du Nord et du Pas-de-Calais

La majorité des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin se distinguent tout particulièrement de l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais sur plusieurs aspects. D'abord, le chômage de longue durée touche particulièrement les habitants de ces territoires. Ensuite, parmi les locataires, 46 % sont locataires du parc social, soit nettement moins que dans l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais (66 %). Parallèlement, les familles monoparentales sont un peu moins présentes dans ces quartiers que dans les autres quartiers. Ces deux caractéristiques sont particulièrement prégnantes à « Camus » à Angres-Liévin, dans le quartier « Saint-Élie Fosse 13 » à Hulluch, Haisnes, Douvrin et à Mazin ou aux « 3 Cités » à Mazingarbe.

La plupart des quartiers du territoire appartiennent ainsi à la classe C « un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile » et répondent à ces caractéristiques (figure 50).

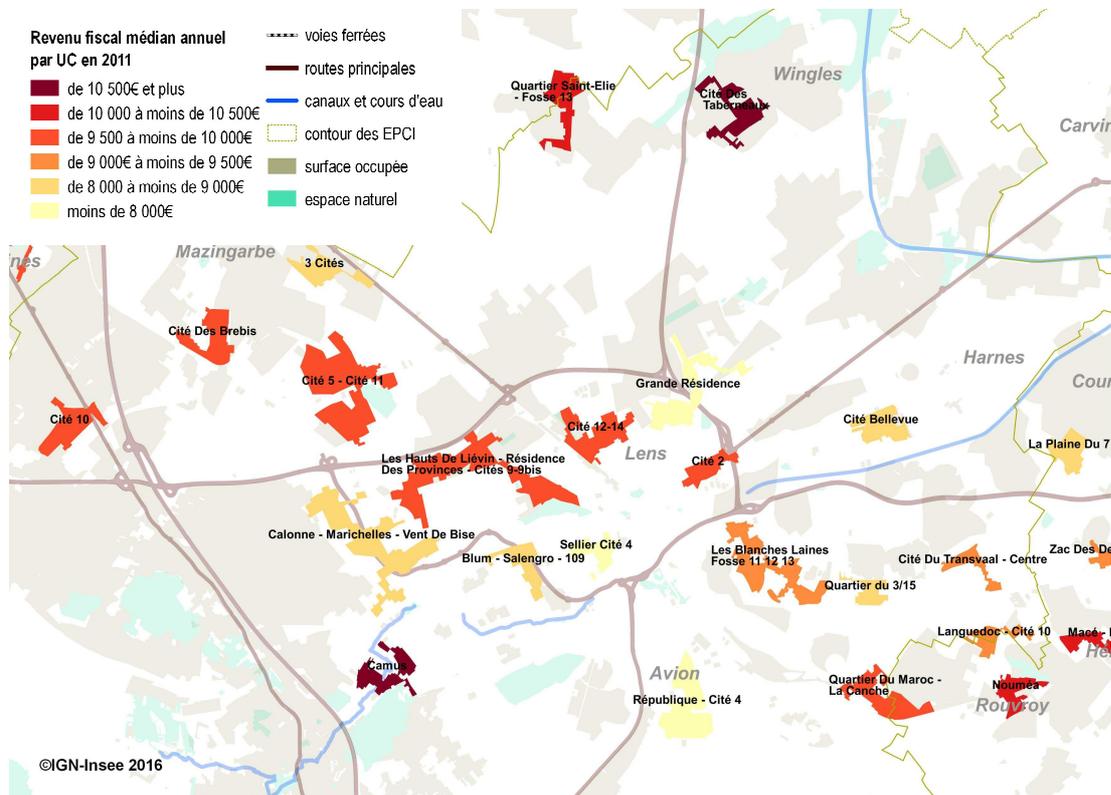
Des difficultés plus marquées dans les quartiers « République - Cité 4 » à Avion et « Grande Résidence » à Lens, Loison-sous-Lens, Vendin-le-Vieil

Cependant, quelques quartiers se différencient (figure 50). Deux des quartiers les plus peuplés font face à davantage de difficultés : celui de « République - Cité 4 » à Avion et « Grande Résidence » à Lens, Loison-sous-Lens, Vendin-le-Vieil. Les revenus des habitants sont faibles : un habitant sur deux a un revenu fiscal inférieur à 8 000 euros par UC. La part des actifs au chômage est très élevée (plus de 37 % contre 31 % en moyenne dans les quartiers de la communauté d'agglomération), les familles monoparentales sont surreprésentées, ainsi que la part de locataires en logement social. Le quartier « Grande Résidence » appartient à la classe G, où les difficultés des habitants sont importantes et multiples. Le quartier « République-Cité 4 » appartient à la classe E, caractérisée principalement par une population assez jeune souvent locataire du parc social mais aussi des revenus faibles.

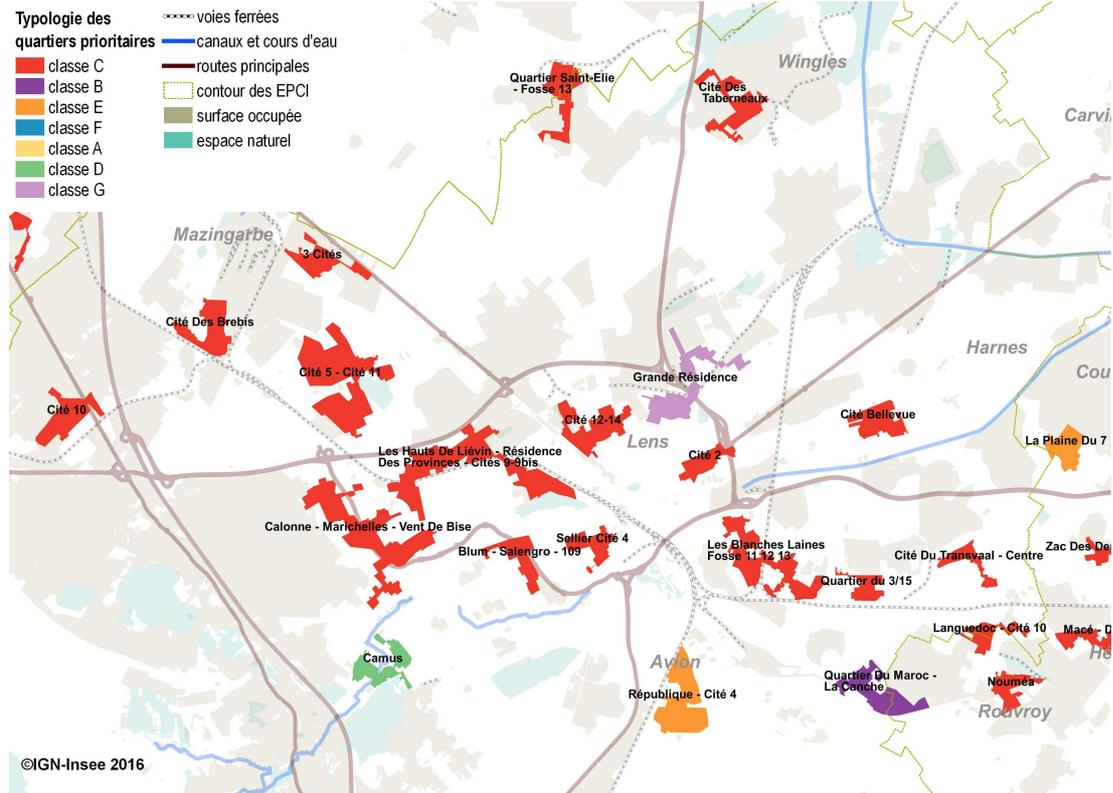
Le quartier de « Camus » à Angres se caractérise par une population en moyenne plus âgée que dans l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais. La part d'actifs en emploi sans diplôme est faible (16 % contre 20 % dans l'ensemble des quartiers de la communauté d'agglomération). Ce quartier appartient à la classe D caractérisée par une forte mobilité résidentielle et des actifs en emploi un peu plus diplômés.

Le quartier du « Maroc- La Canche » à Méricourt, Rouvroy se caractérise également par une population plus âgée mais aussi moins mobile que dans les autres quartiers : 70 % des habitants de ce quartier y sont installés depuis plus de 5 ans contre près de 50 % en moyenne dans le Nord et le Pas-de-Calais. Ce quartier appartient à la classe B où la population est en moyenne plus âgée et moins mobile que dans les autres quartiers.

49 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Métropole Européenne de Lille

Les 26 quartiers prioritaires de la Métropole Européenne de Lille abritent près de 202 400 habitants en 2011, soit 18,7 % de la population de l'EPCI (figure 51). Ces quartiers regroupent 38,5 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et 55,5 % de ceux du département du Nord. Deux quartiers rassemblent à eux seuls 56,5 % de la population en géographie prioritaire de l'EPCI : celui du « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » sur les communes de Roubaix, Tourcoing, Watrelos et Croix (avec près de 69 000 habitants, il s'agit du troisième quartier le plus peuplé de France métropolitaine) et celui du « Secteur Sud » sur les communes de Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies (avec un peu plus de 45 000 habitants). La population apparaît plus jeune sur ces quartiers, ce qui déjà le cas de l'EPCI considéré dans son ensemble. Toutefois, plus localement, la population apparaît nettement plus âgée sur certains quartiers comme ceux de « Pont Rompu » et de « Attargette – Chanzy ». À l'inverse, le vieillissement apparaît nettement moins prononcé dans d'autres quartiers, comme ceux de « Pont de Bois », « Phalempins » ou encore « Bizet – Briquetterie ». Dans ces trois quartiers, la population jeune est surreprésentée, notamment les plus jeunes, âgés de moins de 6 ans. Par exemple, dans le quartier « Pont de Bois », les jeunes âgés de 6 ans ou moins constituent près de 18 % de la population.

Une plus forte part de locataires vivant en logement social et davantage d'étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne

Globalement, trois éléments distinguent les quartiers prioritaires de la Métropole Européenne de Lille de ceux de l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais (figure 51). Tout d'abord, la population étrangère provenant de l'extérieur de l'Union européenne est surreprésentée. De même, la proportion de locataires résidant dans un logement social est plus importante. Enfin, la part des actifs au chômage est un peu plus faible que pour l'ensemble des quartiers.

Une situation très variable d'un quartier à l'autre

Deux quartiers sont caractérisés par un revenu fiscal médian par UC inférieur à 8 000 euros (figure 52) : « La Bourgogne », localisé à Tourcoing, et le « Secteur Ouest », situé sur la commune de Lille. Néanmoins, la configuration socioéconomique apparaît plus favorable sur le « Secteur Ouest ». En effet, le quartier « La Bourgogne », seul quartier de la classe G de la typologie (« une population très jeune qui cumule les difficultés ») présente la part d'actifs au chômage la plus élevée parmi les quartiers de l'EPCI, de même pour la proportion d'actifs en emploi sans diplôme. En outre, la part des allocataires Caf très dépendant des prestations sociales et la proportion de familles monoparentales y sont très élevées.

À l'opposé, les quartiers de la classe A (« de moindres difficultés socioéconomiques et des revenus plus élevés ») sont dans une position plus favorables (figure 53). Il s'agit des quartiers « Pacot-Vandracq », « Bizet-Briquetterie », « Virolois », « Clémenceau-Kiener » et « Phalempins ». Outre des revenus significativement plus élevés, la part des actifs au chômage et le chômage de longue durée y sont plus faibles. De plus, la part de locataires résidant en logement social est souvent beaucoup plus faible, tout comme celle des familles monoparentales.

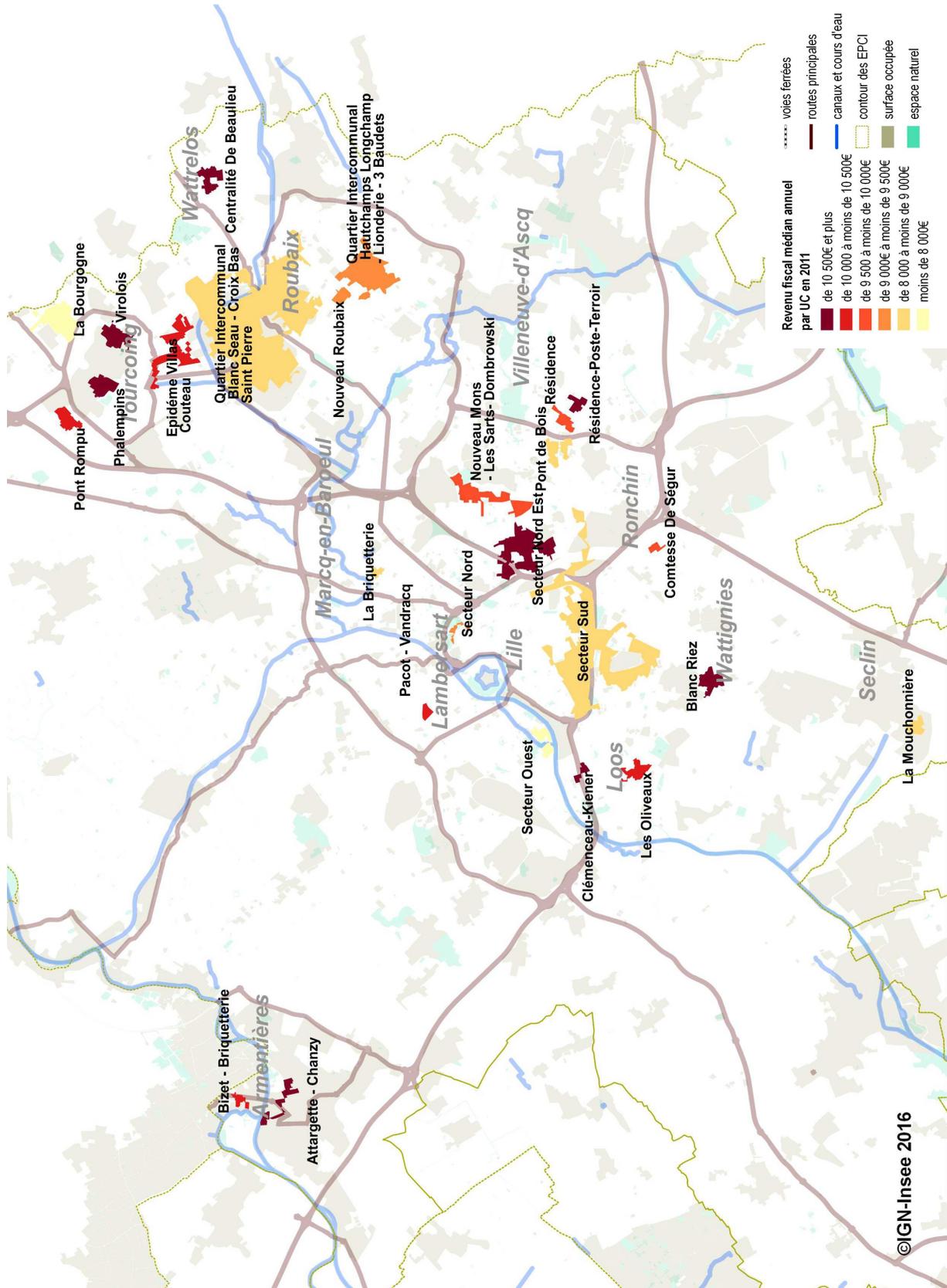
Près de 77 % de la population en géographie prioritaire de la Métropole Européenne de Lille résident dans un quartier appartenant à la classe E de la typologie (« une population assez jeune souvent locataire du parc social »). Cela concerne notamment les deux plus grands quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, le « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » et celui du « Secteur Sud ». Toutefois, la situation est assez disparate d'un quartier à l'autre. Ainsi, la configuration apparaît plus défavorable pour le « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » que pour le « Secteur Sud ». La proportion d'actifs en emploi sans diplôme, la part des actifs au chômage et la part de chômeurs de longue durée y sont en effet plus importantes. Enfin, plus de la moitié des allocataires Caf y sont fortement dépendants des prestations sociales. En revanche, la proportion de locataires vivant en logement social y est plus faible. Enfin, ces deux territoires sont également caractérisés par une part élevée de la population étrangère originaire de l'extérieur de l'Union européenne.

51 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la Métropole Européenne de Lille

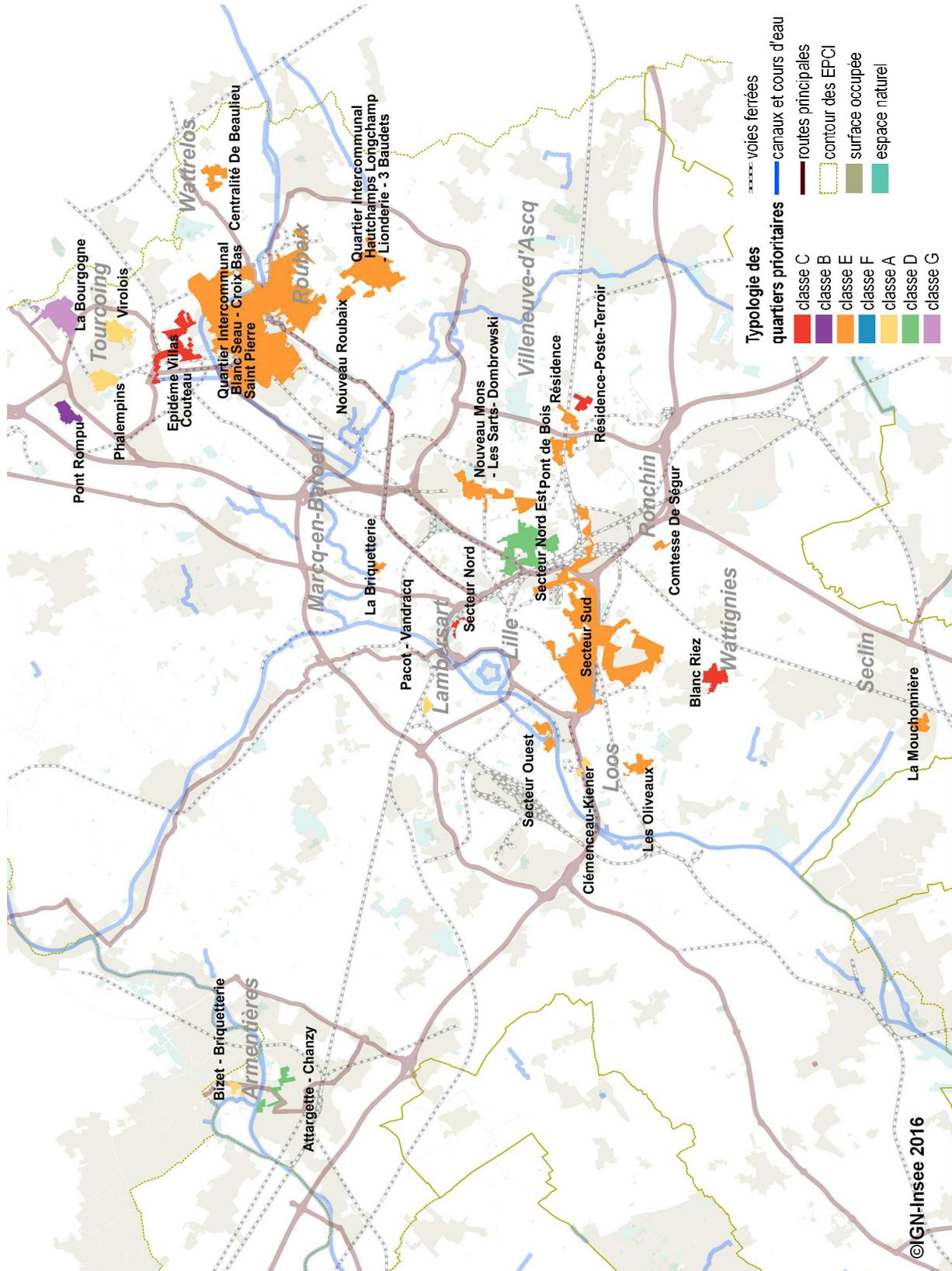
Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles mono-parentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Pont de Bois	5 240	8 500	16,1	17,3	31,6	44,5	24,7	89,9	14,5
Résidence-Poste-Terroir	2 860	9 900	38,7	21,6	24,9	40,2	21,2	86,9	13,6
Résidence	2 200	10 600	41,8	19,9	21,1	34,2	20,0	91,2	10,1
Attargette - Chanzy	1 630	10 300	101,5	17,7	21,1	38,7	15,9	36,8	6,3
Bizet - Briquetterie	1 170	10 400	33,2	20,3	14,7	33,0	15,1	57,1	1,2
Quartier Interc. Hautchamps ... 3 Baudets	7 870	9 000	56,2	25,7	31,3	46,7	20,8	88,8	7,5
Pacot - Vandracq	1 020	10 500	37,3	17,5	21,6	37,1	18,6	96,6	10,0
Secteur Ouest	1 610	7 500	44,7	19,8	22,9	41,8	23,4	67,0	11,4
Secteur Sud (*)	45 020	8 500	40,0	18,8	28,7	42,8	18,5	70,5	16,1
Secteur Nord Est	12 100	11 200	37,9	13,7	22,8	40,5	19,5	49,4	10,8
Secteur Nord	1 040	9 400	39,4	7,0	20,3	42,3	18,1	66,9	7,7
Les Oliveaux	3 270	10 300	51,8	24,8	22,6	39,1	22,3	94,1	8,0
Clémenceau-Kiener	1 260	10 700	57,5	15,7	16,6	41,8	8,7	48,0	6,1
La Briquetterie	1 390	8 700	75,9	24,5	23,3	44,2	20,6	88,5	6,6
Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	9 520	9 200	44,0	18,3	24,9	39,4	21,0	78,5	10,4
Comtesse De Ségur	1 770	9 700	46,7	15,4	21,2	39,4	22,6	75,6	6,7
Quartier Interc. Blanc Seau ... Saint Pierre (*)	69 050	8 000	36,4	25,3	32,5	53,5	20,8	59,4	14,1
Nouveau Roubaix	2 260	9 300	52,7	23,8	25,3	44,2	21,1	95,9	5,6
La Mouchonnaie	1 500	8 000	38,1	24,6	27,6	43,5	22,9	94,0	3,4
Phalempins	3 950	11 200	30,4	20,9	21,5	42,5	19,8	23,1	6,6
Virolois	4 040	10 400	37,9	20,1	24,9	45,1	17,9	43,5	7,9
La Bourgogne (*)	7 120	7 400	36,7	34,7	38,2	51,0	25,5	88,0	14,0
Pont Rompu	1 490	10 100	112,1	26,3	35,2	40,4	15,1	56,6	12,0
Blanc Riez	4 050	10 800	63,9	21,5	23,3	39,0	15,2	86,2	7,5
Epidéme Villas Couteau	3 640	10 400	52,9	22,9	26,1	41,0	16,7	74,6	7,7
Centralité De Beaulieu	2 990	11 000	35,5	22,2	23,6	33,6	20,5	96,8	5,7
QP de la Métropole Européenne de Lille	199 060	nd	40,5	21,5	28,7	46,0	20,0	69,2	12,6
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
Métropole Européenne de Lille	1 083 314	17 985	73,4	11,3	15,0	29,8	13,1	50,7	4,5
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

(*) Quartiers identifiés comme « cœur de cible » à la suite du comité interministériel égalité citoyenneté du 6 mars 2015

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et communauté de communes du Sud Avesnois

Les neuf quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre concentrent près de 22 800 habitants en 2011, soit 18 % de la population de l'EPCI (figure 54). Ces neuf quartiers regroupent 4,3 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et 6,2 % de ceux du département du Nord. Seul le « quartier intercommunal Sous le Bois Montplaisir Rue d'Hautmont » est très peuplé, avec près de 9 900 habitants : il concentre 43 % de la population en géographie prioritaire de la communauté d'agglomération. La communauté de communes du Sud Avesnois ne comporte qu'un seul quartier prioritaire, « Fourmies », qui, avec près de 4 500 habitants, concentre 17,2 % de la population de l'EPCI. La population apparaît plus jeune sur les quartiers « Provinces Françaises », « Pont de Pierre » et « Long Prés – Près du Paradis ». En effet, la population des moins de 25 ans est surreprésentée : elle représente entre 45 % et 50 % de la population résidant dans ces trois quartiers.

54 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et de la communauté de communes Sud Avesnois

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles mono-parentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Les Explorateurs - ... - La Flamenne	1 210	9 100	50,9	21,0	34,9	42,0	33,1	88,9	7,9
Quartier Du Village	1 250	10 300	53,1	18,3	35,1	42,2	23,0	84,5	2,3
Bois Du Quesnoy	1 370	7 300	56,9	19,0	45,7	54,7	29,7	87,2	5,5
Centre Lambreçon	2 810	9 300	59,7	10,9	35,7	51,1	30,1	79,2	5,4
Long Prés - Près Du Paradis	1 360	5 500	33,7	19,2	36,7	54,0	27,3	87,4	18,0
Pont de Pierre (*)	2 080	6 300	37,6	14,1	43,2	54,1	23,9	95,6	23,4
Provinces Françaises	1 580	4 400	28,2	24,0	59,5	63,5	33,4	93,8	11,7
L'Épinette	1 200	8 000	60,7	16,5	46,1	57,3	20,4	81,6	13,6
Quartier Intercommunal ... D'Hautmont	9 840	7 900	42,9	18,8	38,1	54,6	19,5	54,3	14,1
Quartiers de la CA de Maubeuge Val de Sambre	22 700	nd	44,8	17,5	40,1	53,7	23,8	75,1	12,6
Fourmies	4 690	7 200	88,0	22,6	33,0	57,7	20,4	61,1	0,4
Quartiers de la CC du Sud Avesnois	4 690	7 200	88,0	22,6	33,0	57,7	20,4	61,1	0,4
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CA Maubeuge Val de Sambre	125 939	14 299	85,4	10,8	21,6	40,4	15,0	57,8	4,3
CC du Sud Avesnois	26 102	13 641	91,8	16,9	23,5	44,1	15,1	43,7	0,4
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

(*) Quartier identifié comme « cœur de cible » à la suite du comité interministériel égalité citoyenneté du 6 mars 2015

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

De faibles revenus et un chômage très élevé

Outre un revenu parmi les plus faibles, les quartiers de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre se distinguent de ceux du Nord et du Pas-de-Calais par une proportion d'actifs au chômage nettement plus importante. De même, la part de la population étrangère originaire de l'extérieur de l'Union européenne est la plus élevée avec celle des quartiers de la Métropole Européenne de Lille. Plus généralement, la configuration socioéconomique apparaît nettement plus défavorable : davantage de chômeurs de longue durée, de familles monoparentales, d'allocataires Caf fortement dépendants des prestations sociales ou encore de locataires en logement social. Ces spécificités singularisent également l'ensemble de la communauté d'agglomération par rapport aux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

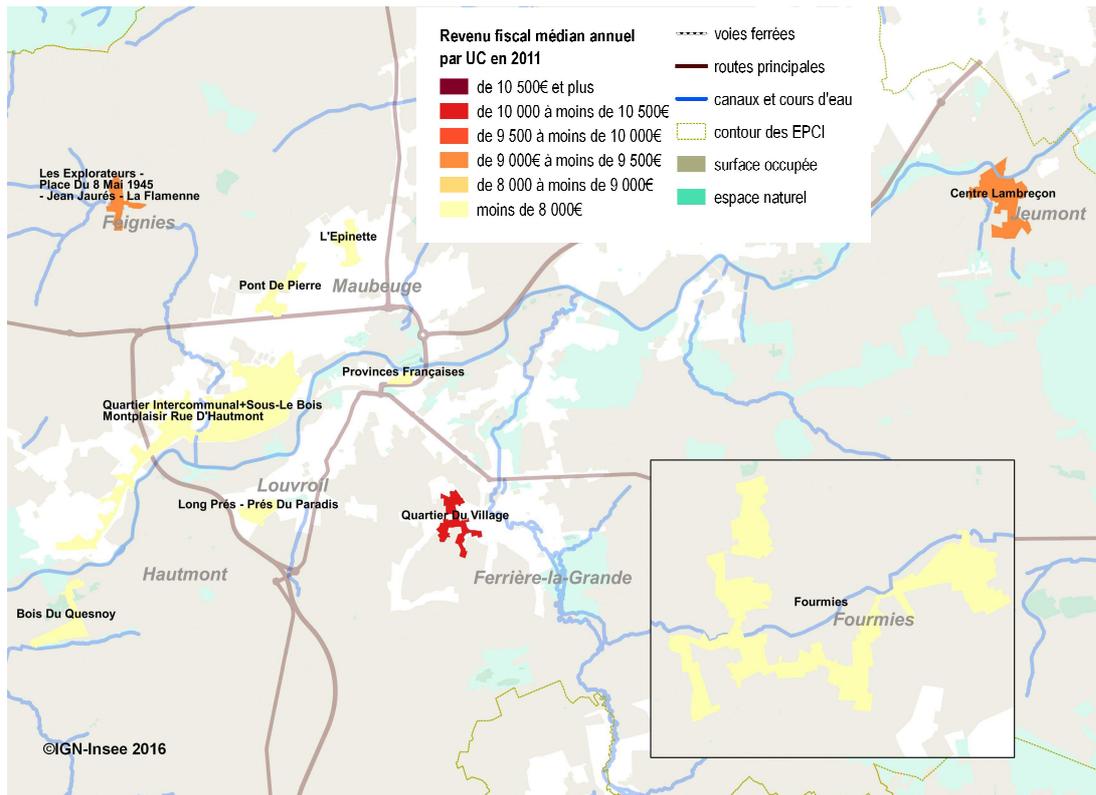
Des difficultés extrêmes sur les quartiers « Provinces Françaises », « Pont de Pierre » et « Long Prés – Prés du Paradis »

28 % des habitants en géographie prioritaire de la communauté d'agglomération appartiennent à un quartier de la classe G de la typologie (« une population très jeune qui cumule les difficultés ») : il s'agit des quartiers « Provinces Françaises », « Pont de Pierre », « Long prés – Prés du Paradis » et « Bois du Quesnoy » (figure 56). Les revenus des habitants de ces territoires sont particulièrement faibles : le revenu fiscal médian par UC s'étend de 4 300 euros à 7 300 euros (figure 55). Les indicateurs socioéconomiques sont très défavorables. En particulier, la part des actifs au chômage et la proportion de chômeurs de longue durée sont nettement supérieures : ainsi, la part des actifs au chômage atteint près de 60 % sur « Provinces Françaises », où un quart des actifs en emploi sont sans diplôme. Plus de 60 % des allocataires Caf sont en outre très dépendants des prestations sociales et les familles monoparentales surreprésentées. Enfin, la proportion d'étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne est particulièrement prononcée sur les quartiers « Long prés – Prés du Paradis » et « Pont de Pierre ».

Les quartiers « Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne », « L'Épinette » et « Quartier intercommunal Sous-le-Bois Montplaisir Rue d'Hautmont » appartiennent à la classe E de la typologie (« une population assez jeune souvent locataire du parc social ») et regroupent 54 % des habitants en géographie prioritaire de la communauté d'agglomération. Les revenus sont plus élevés que pour les quartiers précédents mais restent faibles. La proportion de locataires en logement social est également importante, hormis pour le « Quartier intercommunal Sous-le-Bois Montplaisir Rue d'Hautmont » où elle apparaît significativement plus faible. La part des actifs au chômage reste importante, tout comme sa composante de longue durée. Le quartier « L'Épinette » se singularise par une proportion très importante d'allocataires Caf fortement dépendants des prestations sociales et, à l'inverse, par la plus faible part de personnes vivant dans une famille monoparentale. Enfin, la part d'étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne est nettement supérieure sur les quartiers « L'Épinette » et « Quartier intercommunal Sous-le-Bois Montplaisir Rue d'Hautmont ».

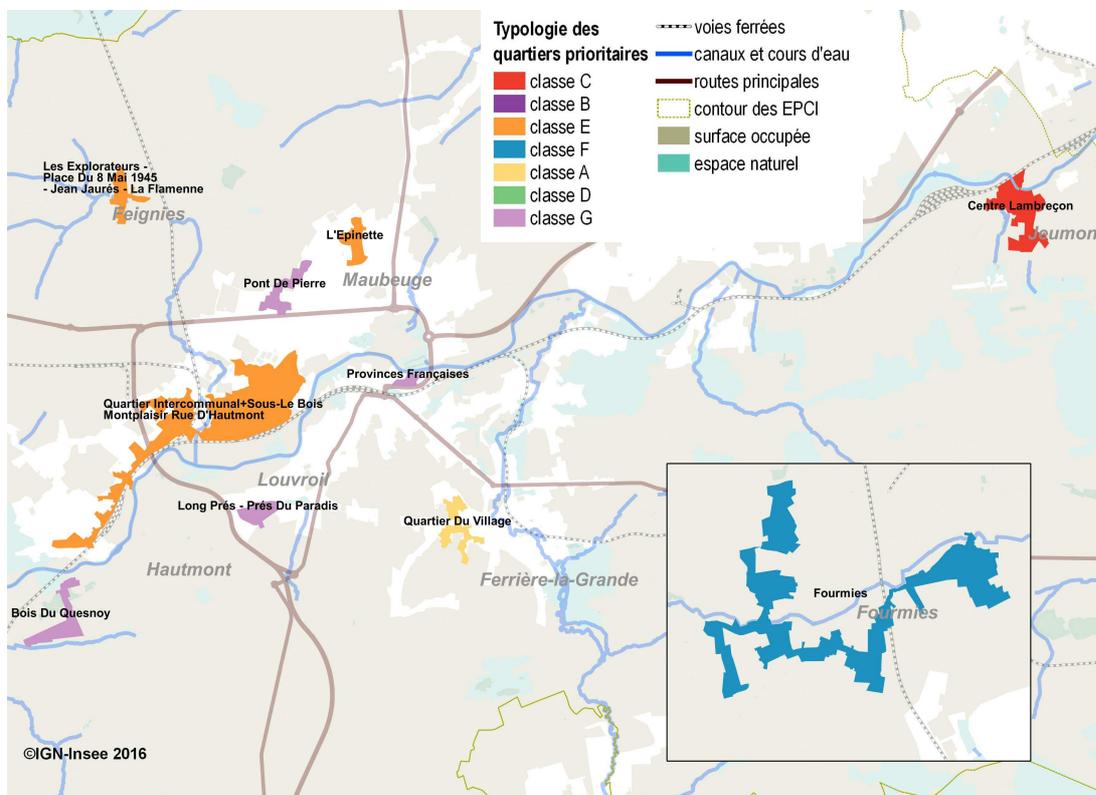
Le quartier « Fourmies », appartenant à la classe F de la typologie (« davantage de chômeurs de longue durée et de faibles revenus ») présente également de faibles revenus mais les indicateurs socioéconomiques sont globalement plus favorables : la part des actifs au chômage et la proportion de locataires en logement social sont plus faibles que sur les quartiers de l'agglomération maubeugeoise. Toutefois, la part du chômage de longue durée reste très élevée. Enfin, les deux autres quartiers de la communauté d'agglomération, « Quartier du Village » et « Centre Lambreçon » sont caractérisés par des revenus plus élevés et par un positionnement plus favorable que les autres quartiers de l'EPCI, notamment du point de vue de l'insertion sur le marché du travail.

55 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et de la communauté de communes Sud Avesnois



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

56 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et de la communauté de communes Sud Avesnois



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent

Près de 13 000 habitants résident dans l'un des 8 quartiers prioritaires de communauté de communes du Cœur d'Ostrevent, soit 17 % de l'ensemble des habitants du territoire (figure 57). La plupart des quartiers sont de petite taille et regroupent moins de 2 000 habitants. Le « Quartier prioritaire d'Aniche » situé sur les communes de Aniche et Auberchicourt est le quartier le plus peuplé du territoire, avec 3 750 habitants.

57 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles monoparentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Quartier prioritaire de Hornaing	1 030	10 500	48,5	21,1	25,4	37,2	14,3	75,0	1,5
Quartier Prioritaire d'Aniche	3 750	10 700	48,5	17,0	23,3	47,8	17,1	65,5	1,4
Quartier Prioritaire d'Auberchicourt et Ecaillon	1 260	10 500	71,4	20,7	29,5	s	21,1	70,9	1,6
Quartier Prioritaire de Masny	1 480	8 900	55,9	15,8	31,1	40,7	20,1	61,2	3,6
Quartier Prioritaire de Montigny en Ostrevent	1 100	9 600	60,7	18,1	34,2	37,9	16,8	65,5	5,2
Barrois	1 430	9 900	78,2	25,2	33,7	s	11,8	20,8	5,7
Lemay Sainte Marie	1 080	10 300	92,5	22,5	33,8	s	12,9	30,4	4,3
Quartier Prioritaire De Somain	1 610	8 300	44,5	25,0	34,1	45,0	17,4	35,8	2,6
Quartiers de la CC du Cœur d'Ostrevent	12 740	nd	58,8	20,1	29,6	43,7	16,4	51,3	3,0
		nd							
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,7	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	nd	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CC Cœur d'Ostrevent	72 960	15 588	80,8	11,4	17,3	32,1	11,7	47,9	1,0
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

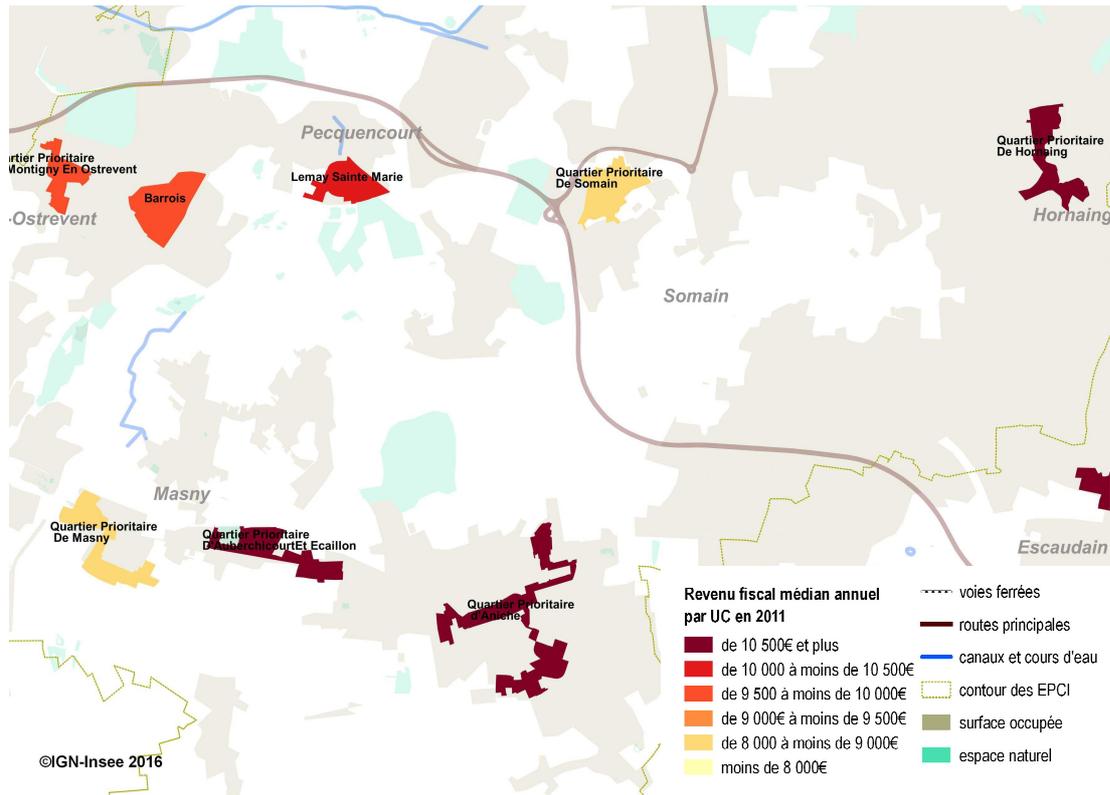
Des quartiers très hétérogènes

Les quartiers de la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent sont assez différents les uns des autres (figure 59). Le « Quartier prioritaire de Hornaing » et le « Quartier prioritaire d'Aniche » sont des quartiers relativement jeunes et se caractérisent par des difficultés socio-économiques certes importantes mais moins prégnantes que dans les autres quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. Ils appartiennent à la classe A, où les revenus des habitants sont plus élevés et les difficultés moindres.

Les quartiers « Barrois » à Pecquencourt, Montigny-en-Ostrevent et « Lemay Sainte Marie » à Pecquencourt sont, à l'inverse des deux précédents, relativement âgés. Le chômage est relativement élevé ; les non-diplômés sont également surreprésentés parmi les actifs en emploi. Ils appartiennent à la classe B où la population plus âgée et moins mobile.

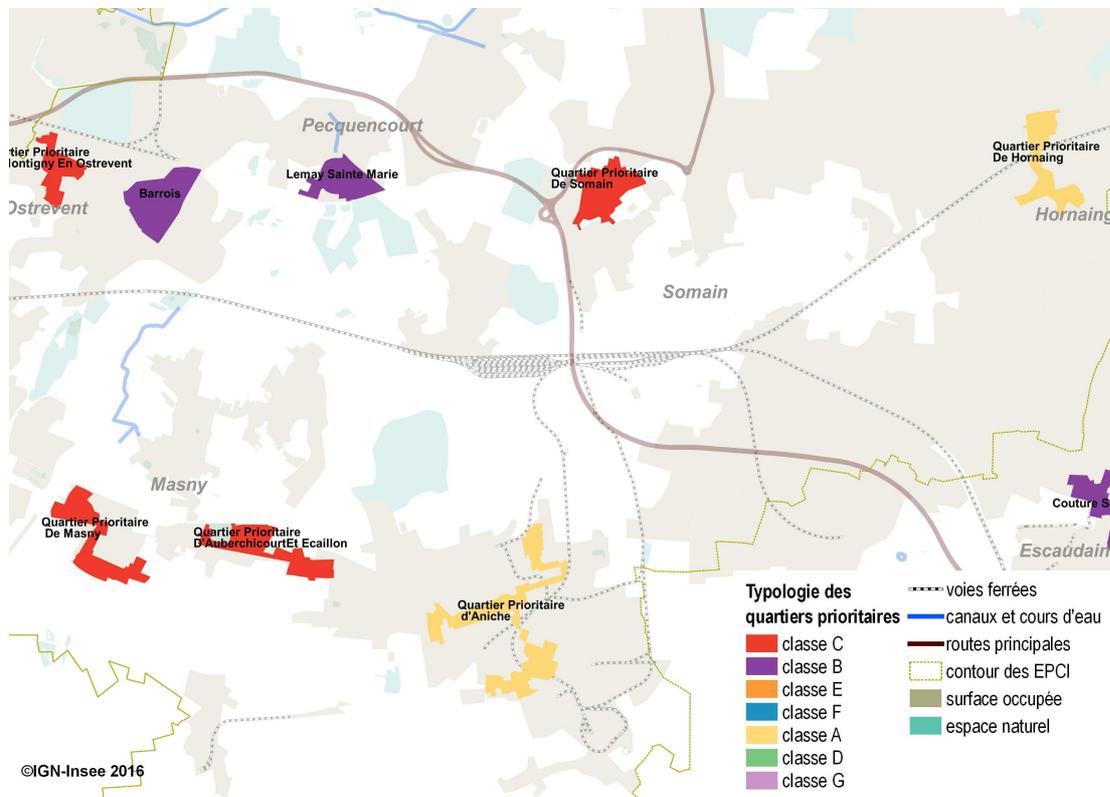
Enfin, les quatre autres quartiers du territoire appartiennent à la classe C, caractérisée par une surreprésentation des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs et une population moins mobile. Ces quartiers abritent également une part de familles monoparentales plus importante que dans les autres quartiers de la communauté de communes. Le « Quartier prioritaire de Somain » apparaît toutefois dans une situation plus défavorable que les trois autres. En effet, les revenus des habitants sont particulièrement faibles (figure 58) et la part des actifs au chômage et celle des chômeurs de longue durée sont élevées. De plus, ce quartier abrite une population en moyenne plus jeune qu'ailleurs.

58 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

59 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Les dix quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut concentrent près de 30 500 habitants en 2011, soit 19,4 % de la population de l'EPCI (figure 60). Ces dix quartiers accueillent 5,8 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et 8,4 % de ceux du département du Nord. Seul le quartier « Centre » est très peuplé, avec près de 13 900 habitants, soit 45,5 % des habitants des quartiers de la communauté d'agglomération. La population de ces quartiers apparaît un peu plus âgée que celle de l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais : elle l'est particulièrement sur deux d'entre eux, « Brunehaut » et surtout « Arenberg ».

60 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles monoparentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Centre à Denain	13 980	8 000	51,7	21,7	31,6	52,3	14,7	42,7	5,9
Boulevard De La Liberté	3 440	8 400	39,2	16,2	30,1	45,8	21,8	96,8	3,9
Schneider	2 290	8 700	55,8	21,3	41,9	48,5	16,6	50,1	5,4
Couture Savonnerie	1 200	10 600	60,8	21,5	31,0	42,2	12,2	60,8	3,5
Gambetta	1 240	9 000	55,2	18,9	32,5	S	14,4	46,3	3,2
Sabatier	2 820	10 700	56,9	34,4	34,0	43,1	17,5	49,4	1,0
Brunehaut	1 270	9 700	80,2	24,5	26,8	41,2	10,1	39,2	2,7
Collinière	1 440	9 100	30,0	20,4	29,5	45,3	25,1	97,6	4,2
Elnon	1 110	10 100	66,1	13,6	21,1	37,0	15,6	56,3	0,8
Arenberg	1 750	10 500	96,9	18,0	26,3	37,5	11,8	27,9	8,8
Quartier CA Porte du Hainaut	30 540	nd	54,3	21,6	31,5	47,9	15,7	52,1	4,8
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CA de la Porte du Hainaut	157 388	15 008	81,0	12,4	17,9	33,8	11,8	43,1	1,7
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Des locataires résidant moins souvent en logement social et moins de familles monoparentales

En 2011, 64 % de la population en géographie prioritaire résident dans un quartier où le revenu fiscal médian par UC est inférieur à 9 000 euros. La proportion de locataires vivant dans un logement social est nettement plus faible dans les quartiers de cet EPCI (figure 61). De même, les familles monoparentales sont relativement moins présentes par rapport à l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. Les difficultés liées à l'insertion sur le marché du travail sont analogues avec toutefois un peu plus de chômage et un peu moins de chômage de longue durée.

Le quartier « Centre », de loin le plus peuplé, se distingue également par le plus faible revenu

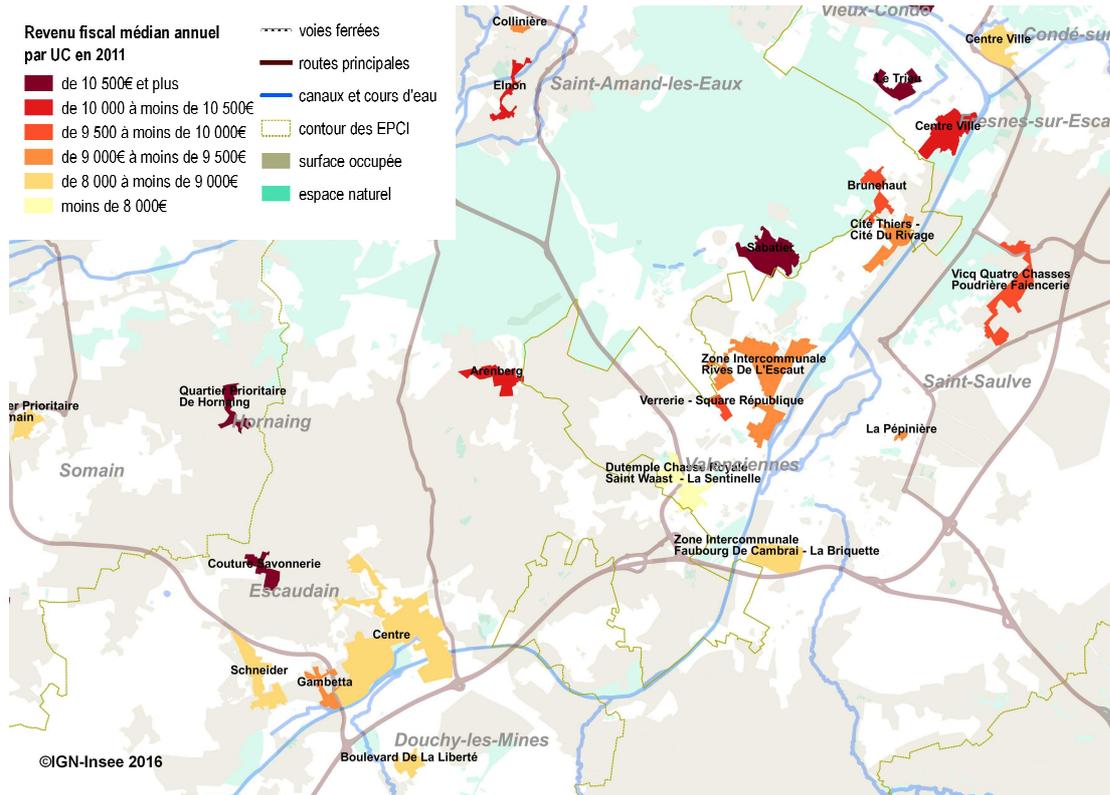
Trois quartiers présentent des revenus inférieurs à 9 000 euros (figure 61). Le premier, le quartier « Centre », appartient à la classe E de la typologie (« une population assez jeune souvent locataire du parc social »). Outre le plus faible revenu, il se caractérise par une position intermédiaire par rapport aux autres quartiers de la communauté d'agglomération, avec toutefois nettement moins de locataires résidant dans un logement social que les autres territoires de la classe E. En revanche, la part des allocataires Caf très dépendants des prestations sociales y est la plus élevée parmi les quartiers de l'EPCI. Le second quartier, « Boulevard de la Liberté », appartient à la classe F (« davantage de chômeurs de longue durée et de faibles revenus »). Il se distingue par une plus faible part d'actifs en emploi sans diplôme mais par la plus forte proportion de chômeurs de longue durée. La part de locataires vivant dans un logement social y est aussi la plus élevée. Le troisième quartier, « Schneider », appartenant à la classe C (« un chômage de longue durée plus présent et une population moins mobile »), est surtout caractérisé par un chômage bien plus important que dans les autres quartiers (près de 42 %) et par une proportion importante d'allocataires Caf fortement dépendant des prestations sociales.

Le revenu du quartier « Collinière », appartenant à la classe E, est un peu plus élevé mais la part de locataires en logement social y est très importante, de même que la composante de longue durée du chômage. Surtout, la proportion de personnes vivant dans une famille monoparentale est significativement plus importante que pour les autres quartiers de l'EPCI.

Les quartiers appartenant à la classe B (« une population plus âgée et moins mobile avec des revenus un peu plus élevés qu'ailleurs ») sont surreprésentés : 23 % de la population en géographie prioritaire de l'EPCI y réside contre moins de 4 % pour les quartiers du Nord et du Pas-de-Calais (figure 62). Il s'agit des quartiers « Couture Savonnerie », « Sabatier », « Brunehaut » et « Arenberg ». Les revenus sont nettement plus élevés que dans les quartiers précédents. Outre une population plus âgée, « Arenberg » et « Brunehaut » se distinguent par un plus faible chômage, y compris sa composante de longue durée sur « Arenberg », et par une moindre présence de familles monoparentales. Le quartier « Sabatier », au contraire, présente la deuxième part la plus élevée d'actifs au chômage après « Schneider ». En outre, la proportion de locataires résidant dans un logement social est bien plus faible sur « Arenberg » et « Brunehaut ».

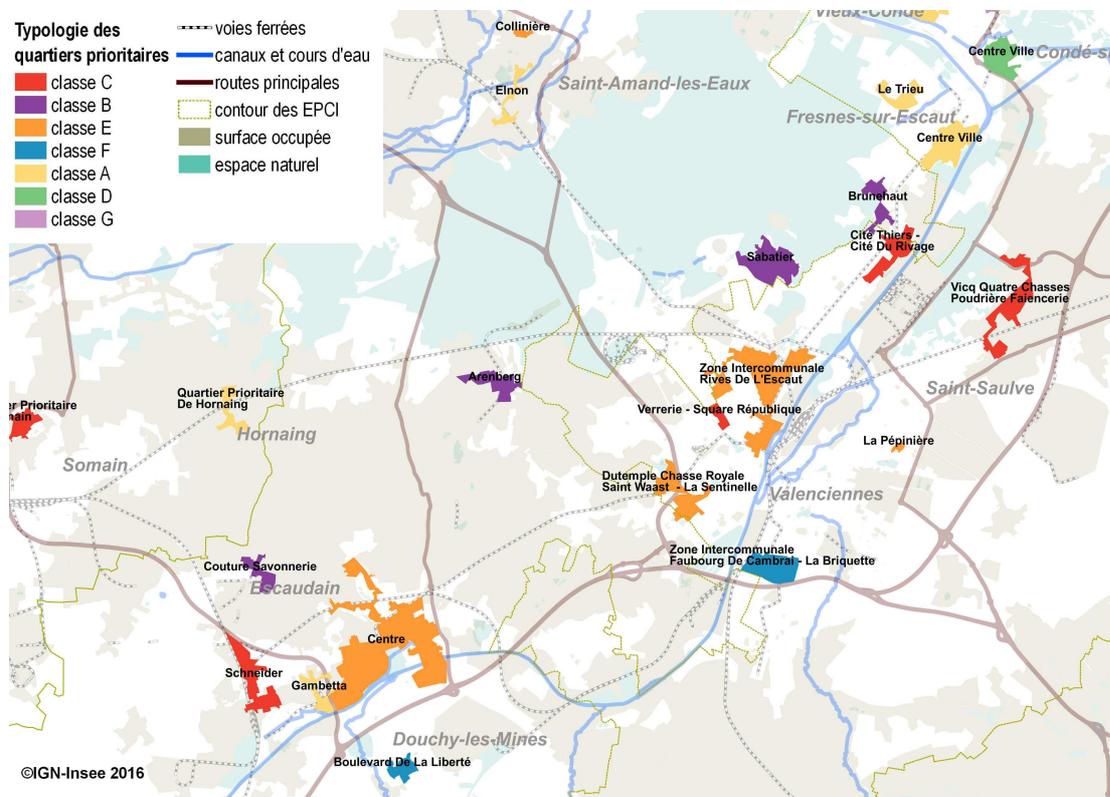
Enfin, le quartier « Elnon », qui appartient à la classe A (« de moindres difficultés socioéconomiques et des revenus plus élevés »), est également caractérisé par des revenus plus élevés et de meilleurs indicateurs socioéconomiques. En particulier, les parts des actifs au chômage, des actifs en emploi sans diplôme et celle des étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne sont les plus faibles des quartiers de l'EPCI.

61 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

62 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération de Saint-Omer et communautés de communes de Flandre Intérieure et du Pays d'Aire

Environ 5 000 habitants résident dans l'un des deux quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Saint-Omer, soit 7,3 % des habitants de l'EPCI. Ils représentent 3,1 % des habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires du Pas-de-Calais et 1 % de ceux du Nord et du Pas-de-Calais (figure 63). Les communautés de communes de Flandre Intérieure et du Pays d'Aire accueillent chacune un seul quartier de taille modeste. Les habitants du quartier « Résidence Pasteur » en Flandre Intérieure et ceux du quartier « Centre Historique », situé à Aire-sur-la-Lys, représentent chacun moins de 1 % de la population des quartiers du département.

La population est plus âgée dans les quartiers « Quai du commerce-Saint Sépulcre » et « Centre Historique » que dans les autres quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. À l'inverse, la population résidant dans le quartier « Saint Exupéry-Léon Blum » est relativement plus jeune.

63 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Saint-Omer et des communautés de communes de Flandre Intérieure et du Pays d'Aire

Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales	Familles mono-parentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
Résidences Pasteur Et Foch	1 320	8 500	45,3	19,0	28,8	S	30,3	84,0	3,8
QP CC de Flandre Intérieure	1 320	8 500	45,3	19,0	28,8	S	30,3	84,0	3,8
Centre Historique	1 790	11 100	56,0	13,5	28,8	48,3	19,0	31,2	0,5
QP CC du Pays d'Aire	1 790	11 100	56,0	13,5	28,8	48,3	19,0	31,2	0,5
Saint-Exupéry - Léon Blum	3 250	6 700	32,4	22,5	33,6	50,1	27,9	90,4	6,1
Quai Du commerce - Saint Sépulcre	1 770	9 900	54,5	10,6	26,8	40,8	21,1	67,5	2,5
QP CA Saint-Omer	5 020	<i>nd</i>	41,4	16,2	30,2	46,1	24,8	79,9	4,4
Quartiers du Nord	360 380	<i>nd</i>	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Pas-de-Calais	160 310	<i>nd</i>	48,7	19,5	31,1	46,4	19,7	61,4	2,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CC de Flandre Intérieure	100 765	18 979	89,4	9,9	9,8	18,6	8,5	38,0	0,5
CC du Pays d'Aire	15 822	16 925	84,6	10,6	13,7	26,8	10,2	33,3	0,2
CA de Saint-Omer	68 864	15 984	86,6	11,1	16,0	30,2	11,6	43,8	0,9
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

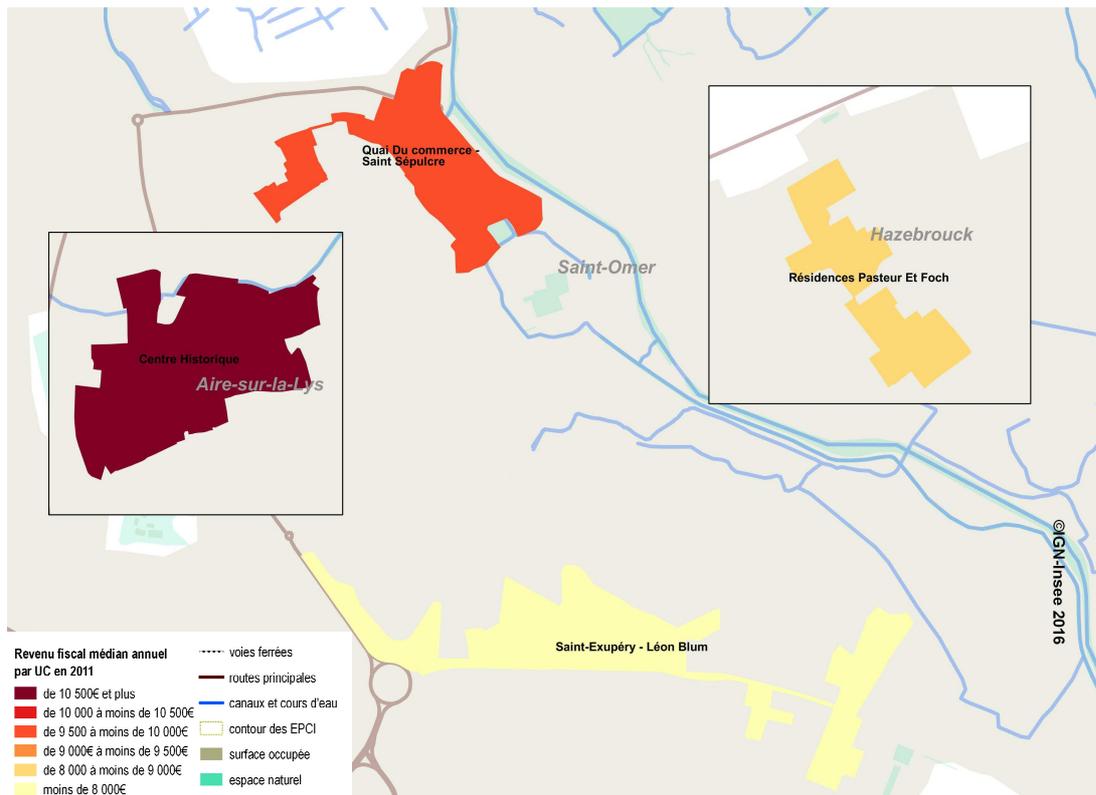
Des quartiers un peu moins exposés aux difficultés sociales, sauf le quartier « Saint-Exupéry - Léon Blum »

Les quartiers « Quai du commerce-Saint Sépulcre » dans la communauté d'agglomération de Saint-Omer et « Centre Historique » dans la communauté du Pays d'Aire appartiennent tous deux à la classe D (figure 65). On y retrouve certaines caractéristiques propres à cette classe et aux quartiers de taille modeste des petits EPCI : une population assez âgée, moins d'actifs occupés sans diplôme et une plus forte mobilité résidentielle des ménages que dans les autres quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. Comme en général dans ces deux EPCI, les personnes locataires en logement social sont beaucoup moins présentes (seulement 31,2 % dans le quartier « Centre Historique »). Les habitants de ces quartiers sont dans une situation socialement moins défavorisée et perçoivent des revenus plus élevés. En particulier, la moitié des personnes résidant dans le quartier « Centre Historique » gagne 11 100 euros ou plus par an contre 8 900 euros dans l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais.

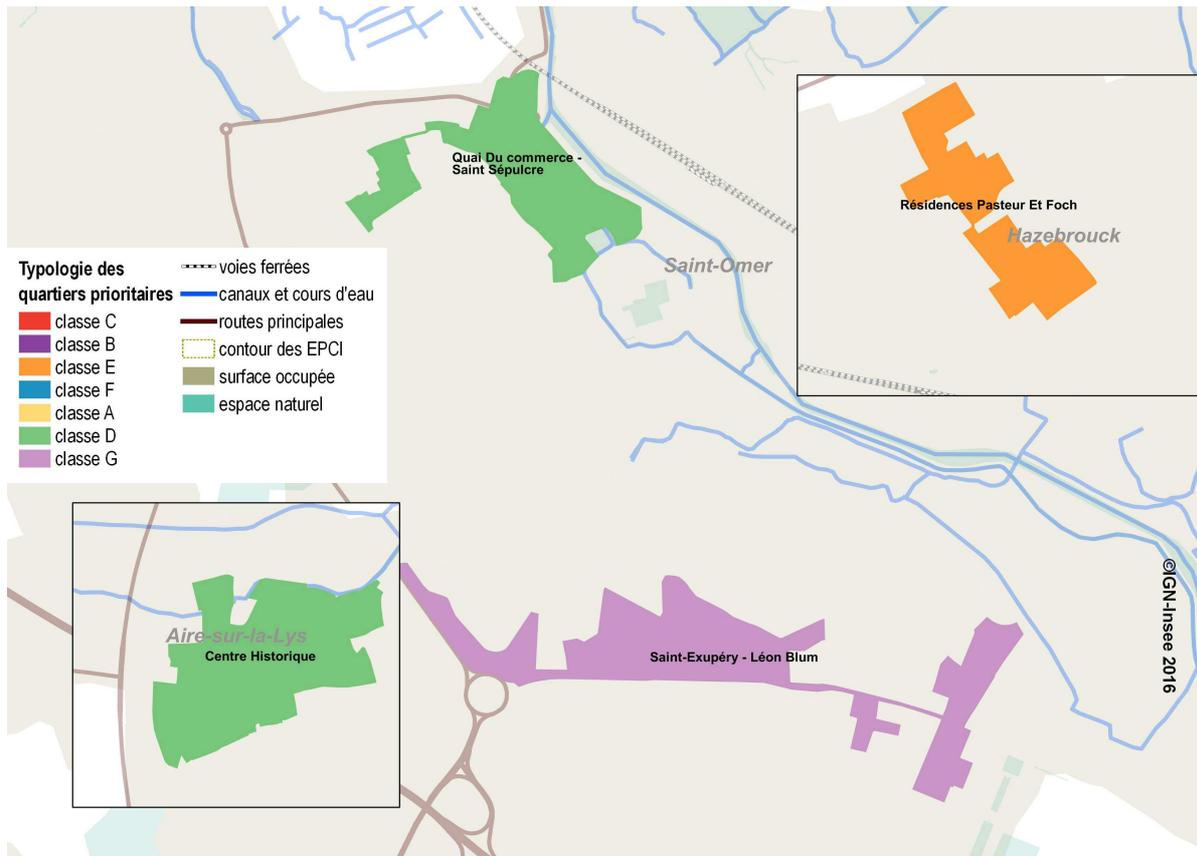
Le quartier « Résidences Pasteur Et Foch » dans la communauté de communes de Flandre Intérieure se trouve dans une position intermédiaire et appartient à la classe E. Ses habitants disposent de revenus un peu plus faibles qu'ailleurs (figure 64). Ce quartier se caractérise principalement par la part très importante de sa population qui appartient à une famille monoparentale : 30 % contre 20 % dans les quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. De plus, davantage de locataires vivent en logement social.

Le quartier « Saint-Exupéry - Léon Blum » dans la communauté d'agglomération de Saint-Omer appartient quant à lui à la classe G, qui regroupe les quartiers cumulant les fragilités sociales. Les revenus des habitants sont très faibles, la moitié de la population disposant de 6 700 euros ou moins par an. En effet, le chômage est plus prégnant et les actifs sans diplôme relativement plus nombreux qu'ailleurs (figure 63). La part des personnes vivant dans une famille monoparentale ou en logement social est également plus forte. Les allocataires Caf dont le revenu dépend fortement des prestations sociales sont également un peu plus nombreux qu'ailleurs, tout comme les étrangers arrivant de l'extérieur de l'Union européenne.

64 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Saint-Omer et des communautés de communes de Flandre Intérieure et du Pays d'Aire



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.



Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et communauté de communes du Pays de Mormal

La communauté d'agglomération Valenciennes Métropole accueille 14 des quartiers prioritaires et 35 890 personnes. Cela représente 10 % des habitants des quartiers du Nord (figure 66). Dans la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, 19 % de la population réside dans un quartier prioritaire, contre 3,4 % pour le seul quartier de la communauté de communes du Pays de Mormal. Si la plupart de ces 15 quartiers comptent moins de 2 500 habitants, le quartier « zone intercommunale des rives de l'Escaut » près de Valenciennes en accueille plus de 11 000. C'est le quatrième plus grand quartier du département, juste après les grands quartiers situés dans la Métropole lilloise. En général, la population est un peu plus âgée dans ces quartiers qu'ailleurs, en particulier dans les quartiers « Cœur d'Etoile », « Verrerie-Square République », « La Pépinière » ainsi que dans les quartiers situés en Centre Ville.

Des quartiers qui reflètent la situation moyenne des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais

Contrairement à la situation globale dans la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole où les habitants disposent de revenus moins élevés qu'ailleurs, les niveaux de revenus des habitants des quartiers de l'EPCI sont proches voire supérieurs à ceux des habitants des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. Le revenu fiscal médian par UC et par an s'échelonne ainsi de 7 600 euros à 10 600 euros selon les quartiers (figure 67). De même, bien que le chômage soit plus prégnant dans l'EPCI et que davantage de personnes vivent dans une famille monoparentale ou en logement social, la situation de la population des quartiers prioritaires n'est pas vraiment différente de celle des habitants des autres quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais d'un point de vue sociodémographique. Toutefois, des différences notables existent entre les quartiers.

Des situations contrastées selon les quartiers

Les trois quartiers « Centre Ville » et « Le Trieu », situés à Fresnes-sur-Escaut, et « Cité le Jard » à Vieux-Condé appartiennent à la classe A, qui regroupe les quartiers les moins confrontés aux difficultés (figure 68). Dans ces trois quartiers, la moitié de la population gagne plus de 10 000 euros par an. En outre, la part des allocataires Caf dont les revenus dépendent fortement des prestations sociales est plutôt faible. Toutefois, les actifs en emploi sans diplôme y sont relativement plus nombreux, la population vivant dans ces quartiers étant un peu plus âgée. Comme en général dans les quartiers de la classe, les personnes vivant dans un logement social y sont moins présentes qu'ailleurs.

Cinq quartiers font quant à eux partie de la classe C. Il s'agit des quartiers « Verrerie - Square République » à Anzin, « Cité Thiers - Cité Du Rivage » à Bruay-sur-l'Escaut et Escautpont, « Vicq Quatre Chasses Poudrière Faïencerie » à Onnaing et Vicq, « Centre Ville » à Quiévrechain et « La Solitude Hermitage » à Vieux-Condé. Cette classe, qui comporte 52 quartiers, est très hétérogène et certains quartiers de la classe peuvent présenter des caractéristiques qui leur sont propres. Ainsi, le quartier « Centre Ville » à Quiévrechain se distingue par une part relativement importante d'habitants originaires de l'extérieur de l'Union européenne (8,7 %). Dans le quartier « Vicq Quatre Chasses Poudrière Faïencerie », le chômage est un peu moins prégnant, et surtout la part des locataires en logement social est particulièrement faible : 26,5 % contre 62,2 % dans l'EPCI. Dans le quartier « Cité Thiers - Cité Du Rivage », les personnes appartenant à une famille monoparentale sont beaucoup moins présentes (13,9 %), et la part des locataires en logement social très élevée (figure 66).

Les quartiers « Centre Ville » à Condé-sur-l'Escaut et « Cœur D'Etoile » à Le Quesnoy dans le pays de Mormal appartiennent à la classe D. Dans ces deux quartiers, la mobilité résidentielle des habitants est plus importante et le chômage un peu moins prégnant qu'ailleurs. La part des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale y est la plus forte, proche ou supérieure à 24 %. Au contraire, celle des locataires en logement social est plutôt plus faible qu'ailleurs. Comme en général dans cette EPCI, les habitants de l'unique quartier du Pays de Mormal disposent de revenus relativement élevés : la moitié des habitants qui y vivent disposent ainsi de plus de 11 500 euros par an.

Les quartiers « Zone Intercommunale Rives De L'Escaut » et « Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle » dans le Valenciennois, ainsi que le quartier « La Pépinière » à Saint-Saulve, appartiennent à la classe E. Cette classe compte 37 quartiers et est également relativement hétérogène. Dans ces quartiers, la part de la population qui réside dans un logement social est globalement bien plus importante qu'ailleurs : elle est même supérieure à 90 % dans le quartier « La Pépinière ». La part de personnes vivant dans une famille monoparentale, population surreprésentée dans les logements sociaux, est aussi un peu plus importante. Sur le marché du travail, la part des actifs en emploi sans diplôme est plus faible, en particulier dans le quartier « La Pépinière » (10,5 %, la plus faible de l'EPCI). La population de ces quartiers semble moins exposée au chômage. Toutefois, ce n'est pas le cas dans le quartier « Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle » où les habitants affichent des revenus relativement faibles, la moitié des habitants gagnant moins de 7 700 euros par an (figure 67). Dans le quartier « Zone Intercommunale Rives De L'Escaut », la part de personnes vivant dans une famille monoparentale n'atteint pas 16 %, malgré une population plus jeune que dans les autres quartiers. Le quartier « Lecoq » à Condé-sur-l'Escaut appartient à la classe G qui regroupe les quartiers les plus fragiles. Les habitants de ce quartier affichent des revenus plus faibles qu'ailleurs, la

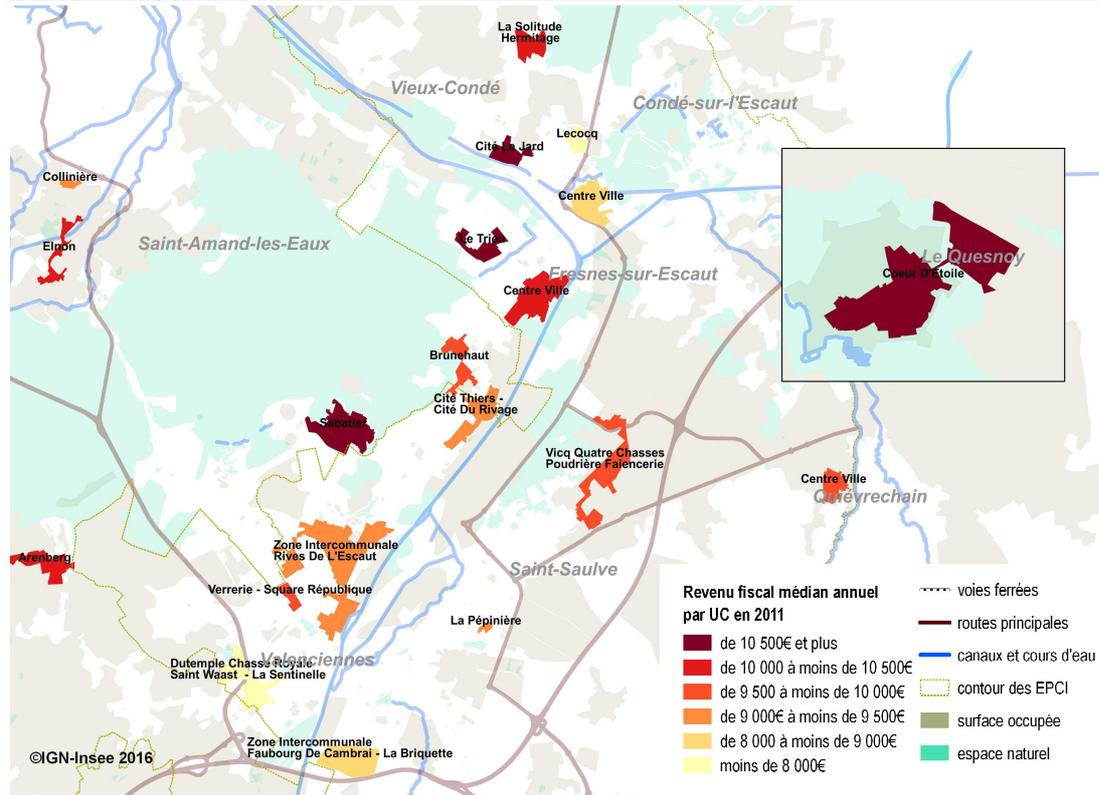
moitié des habitants disposant de moins de 7 600 euros par an. Près d'un habitant du quartier sur deux est touché par le chômage (48,6 %). La part des personnes faisant partie d'une famille monoparentale approche 30 % et près de 80 % des locataires résident dans un logement social (figure 66). Néanmoins, la population du quartier est plus jeune que dans les quartiers de l'EPCI. La part des actifs sans diplôme est plus faible (11,2 %).

66 Données de synthèse des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et de la communauté de communes du Pays de Mormal

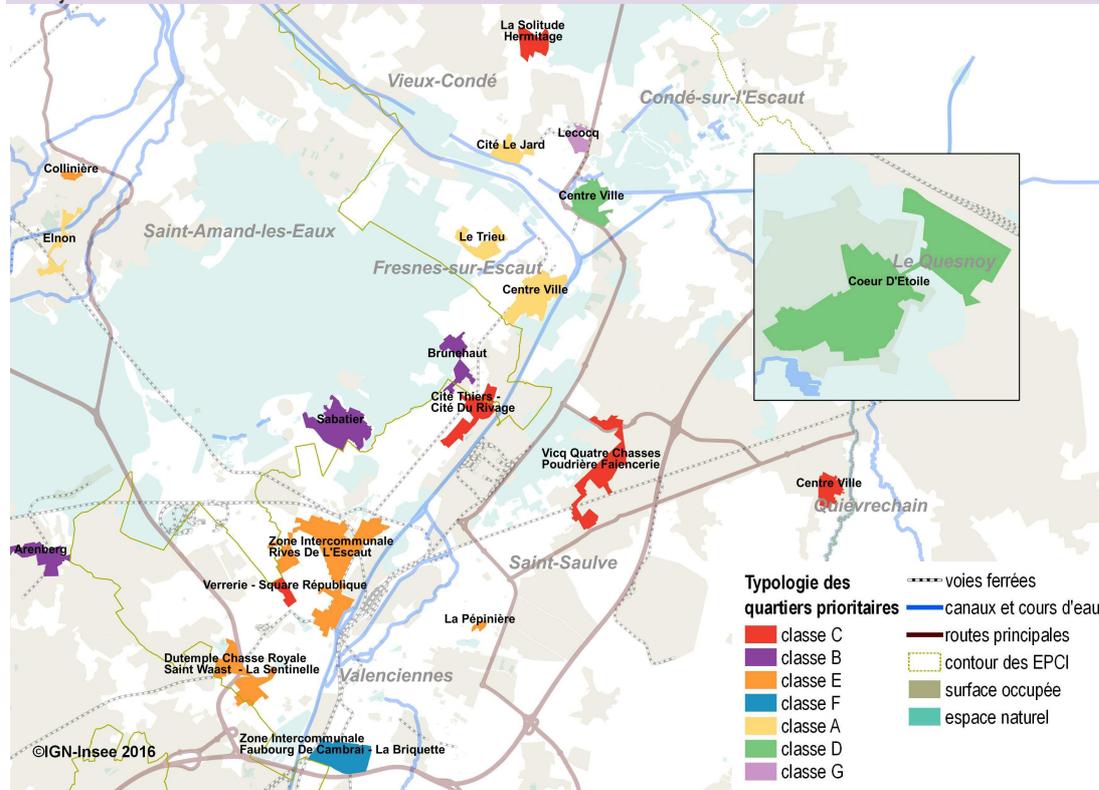
Libellé du quartier	Population	Revenu fiscal médian par UC	Indice de vieillissement	Actifs occupés sans diplôme	Chômage au sens du RP	Part d'allocataires	Familles mono-parentales	Locataires en logement social	Étrangers hors UE
						Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales			
	Nombre	Euros	%	%	%	%	%	%	%
Cœur D'Etoile	1 660	11 500	113,7	15,0	24,4	43,7	23,8	58,7	0,6
QP CC du Pays de Mormal	1 660	11 500	113,7	15,0	24,4	43,7	23,8	58,7	0,6
Verrerie - Square République	1 420	9 900	93,4	15,8	31,7	46,3	16,3	85,5	3,9
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	11 250	9 200	46,8	17,3	25,4	45,1	15,7	66,4	4,2
Cité Thiers - Cité Du Rivage	2 300	9 100	51,3	20,4	22,8	42,2	13,9	43,9	5,1
Centre Ville à Condé-sur-l'Escaut	2 350	8 700	44,9	15,1	28,8	56,1	24,0	49,6	3,7
Lecocq	1 050	7 600	44,0	11,2	48,6	47,5	29,1	79,8	1,9
Centre Ville à Fresnes-sur-l'Escaut	1 920	10 100	63,9	20,4	26,0	S	14,2	28,5	4,3
Le Trieu	1 110	10 600	58,5	19,2	29,0	39,7	18,3	29,8	3,4
Vicq Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	2 670	9 900	56,5	20,2	24,4	44,8	18,9	26,5	3,0
Centre Ville à Quiévrechain	1 760	9 600	73,5	16,0	33,0	38,4	21,1	75,0	8,7
La Pépinière	1 010	8 700	85,6	10,5	19,8	39,9	21,4	92,7	1,4
Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	4 130	7 700	55,8	16,2	33,5	51,2	20,4	79,7	3,1
Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	2 600	8 400	47,6	15,7	31,2	44,3	21,3	77,5	5,7
Cité Le Jard	1 250	10 600	57,4	21,4	29,2	46,9	21,5	45,1	1,7
La Solitude Hermitage	1 070	10 500	62,2	17,6	30,4	42,8	20,4	77,1	1,0
QP CA Valenciennes	35 890	nd	53,7	17,4	28,2	45,9	18,5	62,2	4,0
Quartiers du Nord	360 380	nd	46,2	20,6	29,9	46,5	19,7	67,7	9,6
Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	520 690	8 917	46,9	20,3	30,3	46,5	19,7	65,6	7,5
CC du Pays de Mormal	48 442	18 332	93	9	11,7	25,6	9,8	31,9	0,2
CA Valenciennes Métropole	188 642	15 534	86,1	10,5	17,6	34,5	12,8	46,7	2,1
Nord	2 546 869	17 192	81,0	11,2	15,4	30,3	12,1	49,0	2,8
Pas-de-Calais	1 467 749	16 175	88,1	10,8	15,4	29,2	11,0	42,6	0,9
Départements du Nord et du Pas-de-Calais	4 014 618	16 797	83,6	11,0	15,4	30,0	11,7	46,7	2,1
France métropolitaine	62 596 431	19 218	104,8	11,2	11,5	23,8	10,4	38,9	3,8

Sources : Insee, Recensement de la population 2010, Revenus fiscaux localisés 2011 ; Cnaf 2014.

67 Revenu fiscal médian par UC des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et de la communauté de communes du Pays de Mormal



68 Caractérisation des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et de la communauté de communes du Pays de Mormal



Définitions

Le **revenu fiscal médian** est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian et la moitié un revenu supérieur. Pour comparer les revenus de ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par **unité de consommation (UC)** à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle utilisée retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La **part des bas revenus** est égale à la part des revenus par unité de consommation inférieurs à un certain seuil en 2011. Ce seuil est le premier décile de la distribution par personne des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'indicateur de **dispersion du revenu** par unité de consommation retenu ici est le rapport de l'écart interquartile (troisième quartile moins premier quartile) à la médiane, exprimé en %.

La **mobilité résidentielle** des ménages est mesurée par la part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011.

Les **allocataires Caf dépendants des prestations sociales** sont les allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales

L'**indice de vieillissement** est le rapport entre la part des seniors âgés de 60 ans ou plus et la part des jeunes âgés de moins de 18 ans.

La **part des actifs occupés sans diplôme** de la part des actifs occupés qui ont déclaré ne posséder aucun diplôme lors du recensement de la population parmi l'ensemble des actifs en emploi.

La **part des actifs au chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs). La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

La **part des chômeurs de longue durée** est la part des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs. Un chômeur de longue durée est une personne qui se déclare lors du recensement au chômage depuis plus d'un an.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). Les données exprimées décomptent le nombre d'habitants vivant dans une famille monoparentale (donc les adultes et leurs enfants). Cette répartition ne prend pas en compte les modes de cohabitation « hors famille dans un ménage de plusieurs personnes » et « personnes vivant hors ménage » en raison de leur caractère spécifique.

La **part des locataires en logement social parmi les locataires** est la part des locataires déclarant vivre dans un logement du parc social parmi l'ensemble des locataires.

À la suite du comité interministériel égalité citoyenneté du 6 mars 2015, une liste de **quartiers prioritaires « cœur de cible »** a été définie en raison de leurs difficultés sociales, économiques, urbanistiques ou de sécurité particulièrement prégnantes. Il s'agit en particulier de quartiers prioritaires qui concentrent les interventions publiques au titre des zones de sécurité prioritaires (ZSP), des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) et des projets nationaux ou régionaux de l'ANRU. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, cinq quartiers sont concernés : quartier « Pont de Pierre » à Maubeuge ; quartier « secteur Sud » à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies ; « quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix ; quartier « La Bourgogne » à Tourcoing ; quartier « Chemin Vert – Bearepaire – Malborough » à Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne.

Insee Dossier

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville est en vigueur, recentrée sur les zones considérées comme les plus en difficulté. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 155 quartiers de la politique de la ville ont ainsi été définis. Ils rassemblent plus de 520 000 habitants.

La population de ces quartiers, de par leur définition même, est fréquemment touchée par la pauvreté. Les habitants sont plus jeunes. Il s'agit également plus souvent de familles nombreuses ou monoparentales ou d'étrangers. Au-delà de la pauvreté monétaire, la population des quartiers de la politique de la ville présente des fragilités dans plusieurs domaines. Notamment, elle s'insère difficilement sur le marché du travail et manque de formation et de qualification. Les habitants des quartiers de la politique de la ville du Nord et du Pas-de-Calais sont, en moyenne, dans une situation économique et sociale plus difficile que les autres habitants des quartiers de la politique de la ville.

Les 155 quartiers de la politique de la ville se situent au cœur de 24 établissements publics de coopération intercommunale, échelon de contractualisation des contrats de ville. Même si les situations entre les territoires sont contrastées, les quartiers de la politique de la ville peuvent être regroupés en sept profils types relativement homogènes.

Dossier n°3
Mai 2016

ISSN 2493-1322
ISBN 978-2-11-0523730



Adresse

Insee Nord-Pas-de-Calais-Picardie
130 Avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 - 59034 Lille cedex
Tél : 03 20 62 86 29 - Télécopie : 03 20 62 86 00

www.insee.fr

L'information disponible 24h sur 24



DRJSCS
Nord - Pas-de-Calais
Picardie

PRIX

15 €

Code Sage : ID031620

